Pays Loire Angers
83, rue du Mail
BP 80529
49105 ANGERS Cedex 02

Etude d'aide à la définition d'une politique culturelle partagée sur le territoire du Pays Loire Angers et Angers Loire Métropole

Diagnostic culturel
Rapport final

Juin 2007

Bénédicte Dumeige
Consultante en projets
de développement culturels
15, rue Jules Ferry
93170 Bagnolet
Tél + fax 01 48 70 78 53
email : contact@dumeige-conseil.com

table des matières

p 4... PRÉAMBULE

p 5... LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Principaux repères du diagnostic
1. L'AIRE GEOGRAPHIQUE D'ÉTUDE
1.1. Quatre intercommunalités
1.2 Une recomposition territoriale intercommunale récente
1.3 Le poids significatif de l'agglomération d'Angers Loire Métropole au sein du Pays
1.4 Les EPCI du Pays Loire Angers et la compétence culturelle
2. LA SPHERE D'INFLUENCE DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE
2.1 Angers chef-lieu du département du Maine-et-Loire
2.2 Le rayonnement du territoire métropolitain à l'échelle régionale et nationale
2.3 Une excellente accessibilité, mais …
3. UNE TRES FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE
4. UN DYNAMISME ECONOMIQUE

Procédures administratives
1. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU PAYS D'ANGERS
1.1 La charte de développement
1.2 Le contrat départemental de Pays (2006-2009)
1.3 Le pôle végétal
2. L'AGGLOMERATION LOIRE ANGERS METROPOLE
2.1. Le projet d'agglomération
2.2 Les contrats de l'agglomération
3. LES GRANDES ORIENTATIONS DU SCOT
3.1 Les objectifs de l'organisation spatiale
3.2 Principes d'organisation du territoire

p 23... ANGERS, LE CHOIX DE LA CULTURE

Dépenses culturelles de la ville d'Angers
1.1 Les dépenses culturelles de la ville d'Angers comparativement aux autres villes françaises de plus de 10 000 habitants
1.2 Dépenses culturelles de la ville d'Angers par secteurs
1.3 Les dépenses de fonctionnement ventilées par domaine culturel
1.4 Les dépenses d'investissement ventilées par domaines culturels

Les principales institutions culturelles de la ville d'Angers
1. FICHE D'IDENTITÉ DES SERVICES CULTURELS MUNICIPAUX
La direction des Affaires culturelles
La lecture publique
Le Conservatoire National de Région
L'Ecole Supérieure des Beaux-Arts
Les musées d'Angers
Les théâtres d'Angers
2. LES PRINCIPAUX ACTEURS CULTURELS D'ANGERS
Angers Nantes Opéra
Le Chabada
Le Centre National de Danse Contemporaine
Compagnie Jo Bithume
La Galerie sonore – Centre National de recherche pédagogique
Le Nouveau théâtre d'Angers
Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL)
3. SYNTHESE DE LA DIFFUSION DES SPECTACLES PROFESSIONNELS
4. VERS UN NOUVEAU PAYSAGE POUR LE SPECTACLE VIVANT : LE QUAI

p 35... LES ENJEUX CULTURELS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE
Préambule
1. LA POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE
Le service culturel municipal
Référent culturel municipal
Personnel culturel municipal
Action culturelle intercommunale

La lecture publique
1. UNE PRESENCE CONTRASTEE DANS LES EPCI
1.1 Une forte densité dans l'agglomération
1.2 Le réseau des médiathèques de la ville d'Angers
1.3 La lecture publique dans les trois Communautés de communes périphériques

2. LES COLLECTIONS
2.1 Approche quantitative des collections
2.2 Fonds disponible rapporté à la population de la commune
2.3 Les budgets d'acquisition et les heures d'ouverture

3. L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LES ANIMATIONS
4. LA LECTURE PUBLIQUE DANS LE CONTRAT DE PAYS

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Les salles de spectacle
1. TERMINOLOGIE ET DEFINITIONS
1.1 Une terminologie typologique
1.2 Une proposition de terminologie plus précise
2. ETAT DES LIEUX DES SALLES A L'ECHELLE DES TROIS EPCI DE PERIPHERIE (hors agglomération)
3. LES EQUIPEMENTS DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION
3.1 Une offre importante
4. PRINCIPAUX CONSTATS
4.1 Un faible taux d'équipement en salles dédiées aux spectacles à l'échelle des trois CdC
4.2 Une forte sphère d'influence culturelle de l'agglomération angevine
4.3 Un rayonnement local des salles du territoire des trois CdC
4.4 Une conception de salles multifonction ou la part de la vocation culturelle est aujourd'hui secondaire
4.5 Des salles avec un faible parc d'équipement
5. VERS L'ETABLISSEMENT D'UN SCHÉMA CONCERTÉ POUR LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT
5.1 Une mutualisation des moyens pour conduire une programmation culturelle
5.2 Un soutien à l'équipement des salles selon quels critères ?
5.3 Soutien à l'aménagement ou à la construction de salles
5.4. Les engagements à prendre par les communes recevant des subventions

L'enseignement musical
1. L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL
2. LE STATUT ET FINANCEMENT DES LIEUX D'ENSEIGNEMENT
3. FREQUENTATION DES ECOLES DE MUSIQUE
4. LES ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE
5. L'OFFRE DE FORMATION

Les pratiques en amateur
1 . L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE ET LES STRUCTURES CHOREGRAPHIQUES
1.1 L'offre de formation en danse
1.2 Les compagnies et la diffusion chorégraphique
2. LES PRATIQUES MUSICALES EN AMATEUR
2.1 Les pratiques collectives musicales
2.2 Le chant choral et les ensembles vocaux

Les musiques actuelles
1. QUELQUES REPERES
1.1 Définition
1.2 Les pratiques artistiques en musiques actuelles
1.3 Les politiques publiques face à l'enjeu des musiques actuelles
1.4 Le Chabada
2. LA FORMATION
2.1 Structures d'enseignement et de formation en Pays Loire Angers
2.2 L'Enseignement et la formation
3. LA REPETITION ET L'ENREGISTREMENT
3.1 Typologie des espaces de répétition0
3.2 Espaces de répétition dédiés aux musiques actuelles en Pays Loire Angers
3.3 Le Pays Loire Angers et l'enregistrement
4. LA DIFFUSION
4.1 Scènes de spectacle vivant et festivals diffusant des musiques actuelles en Pays Loire Angers

Le patrimoine
1. INTRODUCTION
2. LA LOIRE, AXE CENTRAL NATUREL
3. UNE HISTOIRE RICHE
4. PRESENTATION DES PRINCIPALES UNITES D'INTERPRETATION
3.1 Patrimoine ligérien (d'aval en amont)
3.2 Richesses du sous-sol et patrimoine bâti
3.3 Patrimoine architectural et culturel
3.3 Patrimoine végétal et paysager
5. LES STRATEGIES TOURITIQUES DE VALORISATION DU PATRIMOINE MISES EN OEUVRES
5.1 Angers Loire Métropole
5.2 La communauté de communes Loire Aubance
5.3 La communauté de communes du Loir
5.4 La communauté de communes Loire Authion
6. L'AMORCE D'UNE REFLEXION TOURISTIQUE ENGAGEE A L'ECHELLE DU PAYS LOIRE ANGERS

Conclusion et perspectives
1. LA COMPETENCE CULTURELLE
2. UNE GRANDE DELEGATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE AUX ASSOCIATIONS
3. UN ACCES INEGAL A LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE
4. DES PROJETS DE COOPERATION QUI SE METTENT PROGRESSIVEMENT EN PLACE
5. LES PRINCIPAUX ENJEUX

p 111... FICHES PROJETS

p 135... ANNEXES
LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Préambule

Le Pays Loire Angers et Angers Loire Métropole ont confié au Cabinet d'étude Bénédicte Dumeige Conseil la conduite d'une mission d'étude concernant le diagnostic culturel à l'échelle du territoire des quatre EPCI qui le composent. Les objectifs de ce travail visent à assister le maitre d'ouvrage dans la définition d'une politique culturelle partagée sur le territoire du Pays Loire Angers.

Ce travail est fondé sur un large repérage de terrain opéré depuis le mois de juin 2006. Il est complété d'une cinquantaine d'entretiens (liste placée en annexe) ainsi que d'un dépouillement des études et des statistiques disponibles. Enfin, nous avons exploité le questionnaire adressé par le Pays Loire Angers aux 66 communes de notre territoire d'étude. Nous remercions les élus et les services administratifs des communes pour le temps consacré à remplir ce questionnaire ainsi que de l'accueil qu'ils nous ont réservé quand nous les avons contactés pour obtenir des précisions.

En outre, nous tenons particulièrement à remercier l'ADDM 49, la BDP, le CAUE pour la communication d'éléments statistiques et documentaires très fournis qui nous ont été très précieux pour la réalisation de ce rapport et nous ont permis de recouper les informations dont nous disposions. Nous avons, en outre, pu nouer une collaboration fructueuse avec l'Agence d'Urbanisme (AURA) en échangeant un grand nombre d'informations dans le cadre de l'élaboration du ScoT. Les cartographies de ce rapport ont été élaborées, en grande partie, par leurs soins sur la base d'éléments que nous leur avons communiqués. Qu'ils en soient ici remerciés.

Ce rapport est constitué d'un état des lieux du développement culturel. Il comprend trois grandes parties présentant :

Les dynamiques territoriales : la culture s'intègre dans les enjeux plus vastes de développement et d'aménagement des territoires. Elle ne peut en être dissociée.

La politique culturelle de la ville d'Angers : au sein du Pays, le rayonnement de la ville d'Angers est très fort et ce d'autant que l'offre culturelle y est abondante et dispose d'une reconnaissance nationale voire internationale. La singularité présentée par la ville d'Angers au niveau culturel nous a conduit à y consacrer un chapitre spécifique.

Les enjeux culturels à l'échelle du territoire. Cette partie plus vaste, introduite par les modes de gouvernance de la culture à l'échelon local, est suivie d'un état des lieux des principaux secteurs culturels : lecture publique, les enseignements artistiques, les salles de spectacles, le patrimoine, les musiques actuelles …

L'état des lieux culturel est complété de propositions d'axes stratégiques de développement culturel, fondés sur les principaux constats et enjeux de développement du territoire.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

- Pays Loire Angers
- Diagnostic Culturel
- Juin 2007

Étude d'aide à la définition d'une politique culturelle partagée sur le territoire du Pays et Angers Loire Métropole

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Principaux repères du diagnostic

1. L'AIRE GEOGRAPHIQUE D'ÉTUDE

1.1. Quatre intercommunalités

Le territoire d'étude s'étend sur l'aire géographique du Pays Loire Angers qui comporte quatre EPCI :
La communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (ALM) - 31 communes
La communauté de communes du Loir (CCL) – 13 communes
La communauté de communes Vallée Loire-Authion (CCVLA) – 8 communes
La communauté de communes Loire-Aubance (CCLA) – 14 communes

L'association du Pays Loire Angers a été créée le 10 juillet 2005 avec le recrutement de la chargée de mission le 1er septembre 2005, date de démarrage effectif du Pays. L'arrêté de reconnaissance du périmètre par le préfet date du 11 octobre 2005.
L'aire géographique du Pays Loire Angers correspond au périmètre du Scot angevin tel que défini par l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2005 à l'exception de la commune de Saint-Georges-sur-Loire qui pourrait intégrer à terme l'agglomération et par voie de conséquence le Pays Loire Angers.

→ Le pays d'Angers

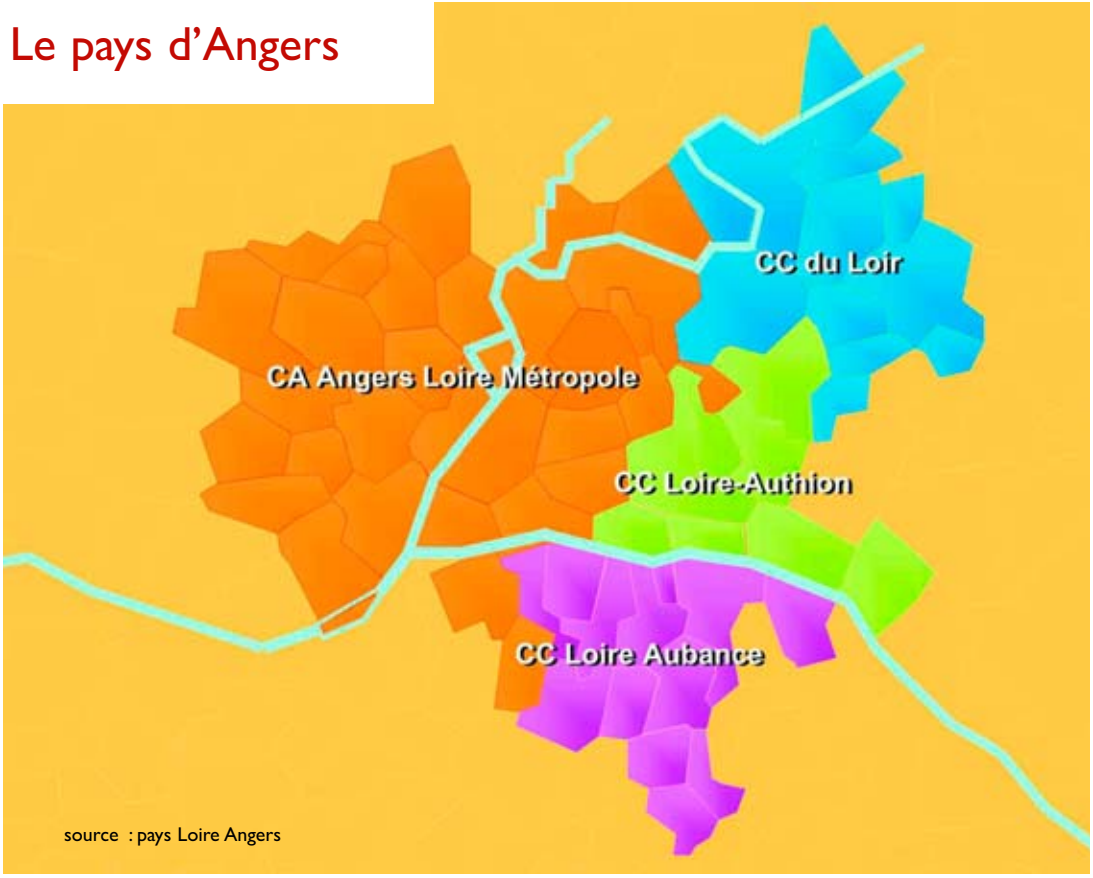

source : pays Loire Angers

© Cabinet Bénédicte Dumeige

1.2 Une recomposition territoriale intercommunale récente

Depuis 1996, la cartographie intercommunale s'est considérablement modifiée avec des fusions et des recompositions dont les plus récentes datent de 2004 (création de la Communauté de Communes de Loire-Aubance). Certaines communes de cette récente CdC appartenaient auparavant au Pays du Layon qui a développé une forte action culturelle et notamment la programmation de Pays « Villages en Scène ». Certains élus se sont déclarés « orphelins » de ce projet culturel partagé lorsque la CdC Loire-Aubance a été créée et s'est tournée vers le Pays Loire Angers.

Evolution des EPCI 1995-2005

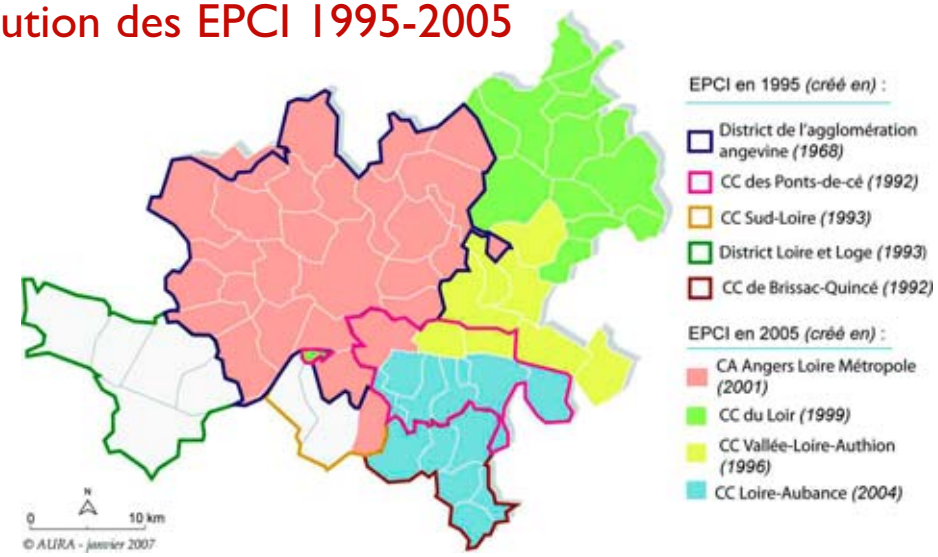

1.3 Le poids significatif de l'agglomération d'Angers Loire Métropole au sein du Pays

Territoire du Pays	Nb de communes	Surface (km²)	Population 1999	Emplois	Nb de délégués	Nb de conseillers
Angers Loire Métropole	31	540	261 246	116 468	87	600
CC Loir	13	204	9 145	2 894	31	170
CC Loire-Aubance	14	157	14 586	3 066	25	188
CC Vallée-Loire-Authion	8	131	15 482	3 380	24	136
Pays	**66**	**1 032**	**300 459**	**125 808**	**167**	**1 094**

Source : Aura

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Ce tableau démontre le poids représenté par l'agglomération d'Angers au sein du Pays Loire Angers :

- 87 % de la population du Pays sur 50 % du territoire
- 92,5 % des emplois

La population d'Angers s'élevait quant à elle à 151 279 en 1999 soit près de 58 % de la population d'Angers Loire Métropole.

Carte de la densité de la population en Pays Loire Angers

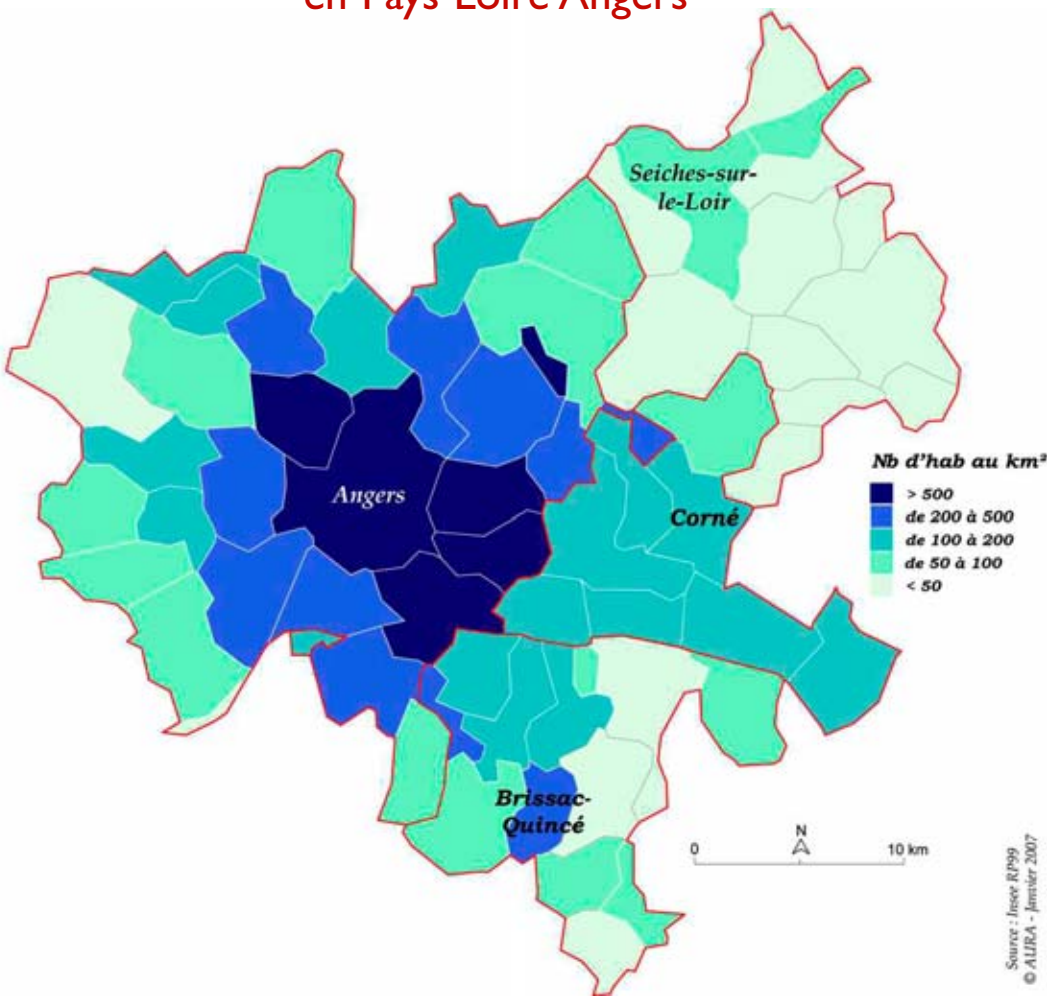

1.4 Les EPCI du Pays Loire Angers et la compétence culturelle

Aucun des quatre EPCI n'a pris la compétence optionnelle culturelle totale. Deux CdC ont opté pour une compétence partielle en matière de soutien aux écoles de musique : CdC de Loire-Aubance et CdC Vallée Loire-Authion, ou sur des objectifs plus larges pour la CdC du Loir depuis septembre 2006 (dynamiser la diffusion des pratiques culturelles en milieu rural). Dans les faits, aucune action n'a été engagée dans la CdC du Loir depuis lors.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

En revanche, tous les EPCI ont adopté la compétence touristique qui peut entrer en résonance avec la conduite des projets culturels notamment pour la valorisation du patrimoine, les musées ou enfin les projets événementiels d'envergure.

2. LA SPHERE D'INFLUENCE DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE

2.1. Angers chef-lieu du département du Maine-et-Loire

Siège des instances départementales (chef-lieu de préfecture), la fonction administrative, universitaire et hospitalière rayonne sur l'ensemble du territoire départemental mais également bien au delà. Les dessertes routières et ferroviaires permettent de relier aisément le chef lieux du département avec les deux autres pôles urbains départementaux (Cholet et Saumur).

2.2. Le rayonnement du territoire métropolitain à l'échelle régionale et nationale

Une récente étude de la Datar (2003) situe l'aire urbaine d'Angers au 85ème rang des villes agglomérations européennes en la classant dans la catégorie des « Ville d'importance nationale affirmée »[1] derrière le chef-lieu de la Région Pays de la Loire, Nantes qualifiée de « Grande ville à potentiel européen ».
Dans le Grand Ouest de la France, Rennes et Brest sont classées dans la même catégorie qu'Angers avec une 63ème place pour Rennes et 96ème place pour Brest.
Angers est donc le troisième pôle urbain de l'Ouest et le deuxième de la Région Pays de la Loire.
La sphère d'influence angevine s'exerce bien au delà de l'aire métropolitaine principalement du fait d'un dynamisme lié à son offre de formation universitaire et son offre culturelle ainsi qu'à une activité tertiaire très développée.

Afin d'accroître le rayonnement des pôles urbains de l'Ouest à l'échelle internationale, Angers a répondu à un appel d'offre de la Datar en partenariat avec Brest, Rennes, Nantes, Saint-Nazaire afin de développer un programme de « coopération métropolitaine » sur l'espace Loire-Bretagne. Les travaux d'étude sont en cours.

2.3. Une excellente accessibilité, mais ...

Le territoire d'étude bénéficie d'une excellente accessibilité :
- Routière et autoroutière car implantée sur un carrefour de communication
- Ferroviaire avec des liaisons TGV la reliant à Nantes, Paris, Lyon, Lille,etc.

Cependant, à l'échelle du Pays, on assiste à un relatif isolement des communes rurales : la desserte en transports en commun est inégale et contribue à créer d'importantes dispari-

[1] Les villes européennes : éléments de comparaison, C.Rozenblat, P. Cicille, La Documentation française, Datar, 2003

© Cabinet Bénédicte Dumeige

3.

tés territoriales d'accessibilités aux services et parmi eux à l'offre culturelle.

UNE TRES FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

On relève une très forte augmentation de la population à l'échelle de l'aire urbaine se traduisant par :

Une augmentation de 0,83% par an de la population entre 1982 et 1999 avec un apport de 21 700 habitants (progression plus importante que celle des aires urbaines à l'échelle nationale s'élevant à + 0,60%). Ce constat est lié principalement à l'excédent naturel (75% de la croissance) et pour l'autre part à un solde migratoire positif. Les projections de l'INSEE pré-

	Population	Evolution 90-99	Taux variation 90-99	Tx variation naturel	Tx variation migratoire	Taux variation 82-90
Angers LM [2]	264157	+ 18 561	0,81	0,64	0,17	0,91
CdC Loir	9 140	+ 359	0,45	0,33	0,11	0,43
CdC Loire-Aubance	14 584	+ 1 542	1,25	0,53	0,72	2,38
CdC Vallée Loire-Authion	15464	+ 1 233	0,93	0,43	0,50	1,99
	303 345	+ 21 695	0,83	0,62	0,21	1,02

voient un taux de croissance de 21% d'ici 2030.

Source : Aura – pré diagnostic de territoire pour le SCoT, déc. 2005

[2] Ce chiffre intègre les données statistiques de la commune de Saint-Georges-sur-Loire

Principaux constats

- Un apparent ralentissement depuis 1999 dans le centre de l'aire urbaine au profit des communes plus excentrées avec une diffusion de la population sur les deuxièmes et troisième couronnes avec le risque de transformer ces communes en communes dortoirs

- Une urbanisation qui se déploie très largement au delà de la zone centrale nécessitant une réflexion sur le développement de l'offre de services collectifs à la population parmi lesquels l'offre culturelle tient toute sa place

- Une baisse globale modérée des moins de 18 ans avec une perte de 4 200 jeunes depuis 1990

- Des effectifs scolaires en baisse avec 33 300 enfants en classes primaires et 30 000 collégiens et lycéens

- Une population étudiante en hausse soit plus de 30 000 étudiants en 1999 (+ 6 400 entre 1990 et 1999)

- Un vieillissement de la population déjà effectif (les + de 60 ans représentent 18% de la population). Cette tendance devrait s'accroître les prochaines années. L'INSEE prévoit que les plus de 60 ans représenteront un tiers de la population à l'horizon 2030.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Ces mutations vont avoir des impacts importants sur la nécessaire adaptation de l'offre de services à la population dans lesquels s'inscrit l'offre culturelle :

- **Une mutation spatiale avec une demande de services de qualité associée au déploiement de la périurbanisation dans l'espace**

- **Une mutation qualitative accompagnant la modification des structures démographiques et sociologiques**

- **Une mutation quantitative suivant l'accroissement de la**

4. UN DYNAMISME ECONOMIQUE

Avec un total de 127 000 emplois, ils sont principalement concentrés à Angers et dans la première couronne (85%) de l'agglomération dont 3 emplois sur 4 sont tertiaires.

Ils sont orientés principalement autour des activités :

- Financières (pôle retraite très important)

- Conseil et assistance informatique - électronique – 10 000 emplois

- Pôle végétal avec une forte présence de l'activité horticole, viticole, maraîchage, arboriculture (l'un des pôles d'excellence du pays d'Angers) – 15 000 emplois

- Equipement automobile – 3 500 emplois

- La logistique en lien avec l'excellente desserte routière et ferroviaire

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Procédures administratives

1. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU PAYS D'ANGERS

1.1 La charte de développement

Finalisée en juillet 2004, la charte de développement du Pays Loire Angers constitue la pierre angulaire de la mise en oeuvre du plan d'actions.
Elle s'appuie sur plusieurs axes de développement ; Nous présentons ci-après les axes qui sont en rapport direct avec le projet culturel ou qui peuvent avoir une répercussion indirecte :

- **Stratégie de développement économique en :**
  - Maintenant les vocations agricoles du territoire
  - Développant une filière touristique d'excellence

Le projet de développement touristique est fondé sur la richesse du patrimoine naturel et historique et architectural exceptionnel, et des produits du terroir très riches (viticulture). Les principales actions envisagées reposent très largement sur la valorisation de ces patrimoines :

- L'exploitation de l'inscription de la Loire au patrimoine mondial UNESCO par la « mutualisation » des actions de développement touristique et des projets combinés entre villes et abords de Loire
- Création d'une Maison des vins d'Anjou
- La valorisation du tourisme culturel
- Solliciter le label « Pays d'Art et d'Histoire »
- Mettre en place une charte signalétique
- Mettre en réseau les sites touristiques
- Le développement d'un écomusée de la Loire autour de la maison de la Loire à Saint-Mathurin-sur-Loire
- Développer des itinéraires de découverte liés au végétal
- Développer le tourisme industriel, scientifique et technique (ardoisières de Trélazé, fermes pédagogiques, etc.)

- **Stratégie pour les services à la population avec un meilleur accès à la diffusion et aux pratiques culturelles**

> *Le sport, la culture, l'action sociale en faveur des jeunes et des personnes âgées vont, plus que tout autre type de service, devoir s'adapter aux mutations démographiques, sociales spécifiques au Pays. Ces services vont devoir tenir compte des évolutions économiques et juridiques affectant l'environnement des collectivités locales (professionnalisation, notamment).*

Parmi les enjeux du développement des services à la population, l'offre culturelle occupe une place stratégique (après le sport et devant les services à l'enfance et aux personnes âgées).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

La charte de développement du Pays a inscrit la politique culturelle comme un axe de développement fondamental pour répondre à une nouvelle demande et assurer à la population du Pays l'accès à la ressource culturelle participant au maintien voire à l'amélioration de la qualité de vie.

« Le Pays sera le lieu de l'organisation collective et de la « mutualisation ». Le rôle des EPCI et des communes sera essentiel pour assurer les conditions locales de la pratique culturelle. »

L'identité culturelle du territoire (ses complémentarités rural-urbain, l'importance du végétal tant d'un point de vue paysager et écologique que sur le plan économique, industriel et tertiaire) devra être mise en avant dans une recherche de valorisation interne et externe.

Par exemple :

- Création d'initiatives sur le volet du végétal et/ou des relations ville/campagne
- Articulation avec les équipements existants : Maison de la Loire, Maison des Basses Vallées Angevines, etc.

Adapter quantitativement et qualitativement les équipements et l'offre à la croissance de la population aux évolutions de la demande

Fondée sur un diagnostic des équipements existants (équipements, structures, …), une réflexion devra être conduite pour déterminer la pertinence et la localisation possible d'un ou plusieurs équipements « de Pays » à vocation culturelle.

Sur la base des conclusions du diagnostic, le Pays devra assurer la mise en réseau des lieux culturels reposant sur l'information, les échanges de pratiques, les échanges de savoir-faire, la communication (ex : calendrier de Pays des manifestations culturelles, gestion d'un parc de matériel commun, bulletin d'information sur l'ensemble des manifestations culturelles, …)

Favoriser les pratiques culturelles dans les milieux défavorisés

En lien avec la politique développée en matière de transport, le Pays organisera un système de transports avec des tarifs modiques pour favoriser l'accès aux équipements et événements culturels qui devront disposer eux-mêmes de tarifs modulés.

Améliorer l'accès aux enseignements artistiques

Un inventaire sera mené concernant l'enseignement artistique dans chaque EPCI afin de déterminer les forces et faiblesses de l'existant.
En fonction de ces repérages, un projet de renforcement des enseignements artistiques devra être mis en place. La charte de pays énonce à cet égard plusieurs pistes :

- Mise en place d'un groupe d'enseignants itinérants
- Mise en place d'un fonds de matériel d'enseignement commun
- Implication des professionnels de la culture de la ville centre sur l'ensemble du territoire dans une optique de diffusion de l'offre culturelle d'Angers vers la périphérie.
- Mise en réseau des écoles de musique à l'échelle du Pays

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Développer les liens entre scolaire et périscolaire

Il s'agit de favoriser les liens entre l'Education nationale et les acteurs de la vie périscolaire.

Développer une culture à la fois rurale et à la fois urbaine

Cette action se matérialisera par la création d'un réseau de fermes pédagogiques. Il pourra être imaginé un lieu de culture, sous la forme d'un lieu de mémoire des modes de vie, mais aussi un centre de recherches sur ces territoires périurbains.

Obtenir le label « Ville d'Art et d'Histoire »

Le Pays Loire Angers portera une candidature pour ce label national et visant à une mise en cohérence de la stratégie de valorisation du patrimoine et plus largement de développement touristique.

▪ Une stratégie du Pays Loire Angers pour l'environnement

> "Dans le Pays, où la nature pénètre jusqu'au cœur de l'agglomération, où le réseau fluvial structure le territoire et fonde l'une de ses spécificités culturelles, l'environnement prend une dimension essentielle. Il représente un des principaux vecteurs d'identité, un facteur de développement économique et même au delà, un élément constitutif de la base économique du territoire."

Cet axe stratégique repose sur 4 grandes orientations dont un axe très fortement structuré autour des patrimoines de la Loire et de sa valorisation touristique.

Organiser le Pays autour de l'eau

Outre un certain nombre d'actions visant à préserver la ressource en eau (quantité et qualité), l'ambition de ce projet repose sur une politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et bâti. Le Pays devra organiser la structuration de réseaux visant à délivrer les éléments de connaissance des modes de vie ligériens en confortant l'action des équipements existants (Maison de la Loire de Saint-Mathurin-sur-Loire et Maison des Basses Vallées Angevines).
En outre un soutien sera apporté aux acteurs valorisant le patrimoine de la Loire. Il est évoqué la création d'une manifestation culturelle sur le patrimoine fluvial ou des spectacles sur l'eau.

Organiser le Pays pour créer et préserver les paysages

La protection et la valorisation des paysages (patrimoine naturel et bâti) feront l'objet d'une attention particulière en vue de valoriser le cadre de vie et d'être un levier de développement économique et touristique.

Organiser le Pays pour développer le tourisme

- Reconnaître le Pays comme pôle touristique international (en s'appuyant sur les labels internationaux et notamment le classement UNESCO)

© Cabinet Bénédicte Dumeige

- Développer et mieux connaître l'hébergement
- Développer les activités touristiques avec notamment le développement du tourisme culturel sur le fleuve et le végétal
- Développer les filières identitaires en valorisant des savoir-faire spécifiques au territoire (extraction du tuffeau, de l'ardoise,…), en valorisant le patrimoine industriel.

▪ Une stratégie d'aménagement

Plusieurs axes sont privilégiés parmi lesquels :

- Un schéma concerté d'organisation des transports et de la mobilité
- La mise en place d'une politique d'aménagement avec notamment l'aménagement multipolaire du Pays d'Angers visant à équilibrer le développement territorial et éviter que les communes de deuxième et troisième couronnes ne deviennent des communes dortoirs ne bénéficiant que d'une offre de services limitée.

1.2 Le contrat départemental de Pays (2006-2009)

Le Conseil Général du Maine-et-Loire a décidé, en 1999, de donner une nouvelle impulsion à la politique de soutien aux Pays dont la spécificité est d'avoir été très tôt constitués en Maine-et-Loire (milieu des années 70).
Les nouveaux dispositifs d'interventions sont consignés dans un contrat départemental de Pays.

Le contrat départemental triennal du Pays Loire Angers, établi pour les années 2006-2009, garantit un financement du Conseil Général à hauteur de 1 201 400 € sur l'ensemble des actions consignées dont le montant total s'élève à 7 329 145 €. Il s'applique sur les 3 EPCI périphériques et pas sur le territoire de l'agglomération.

Trois grands chapitres structurent l'intervention du Conseil Général : Développement, Proximité, Solidarités.

Dans le chapitre Proximité, une large place est accordée au développement culturel et comprend :

▪ Action 3 : Définition et mise en œuvre d'une programmation culturelle et soutien à la diffusion culturelle

Constatant qu'il existe une offre culturelle importante à l'échelle de l'agglomération avec une irrigation des territoires périphériques très insuffisante, il s'agit de développer une politique culturelle à l'échelle du Pays visant à ré équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire du Pays. Fondée sur la base d'un diagnostic culturel, il s'agira in fine d'accueillir des artistes professionnels en adaptant des salles ayant vocation à accueillir des spectacles professionnels.

- Action 3A : définition et mise en oeuvre d'une programmation culturelle avec la réalisation d'une étude confiée à un cabinet extérieur
- Action 3B1 : Soutien à la diffusion culturelle – travaux d'aménagements de la salle de Seiches-sur-Le-Loir

© Cabinet Bénédicte Dumeige

- Action 3B2 : Soutien à la diffusion culturelle – travaux d'aménagement (projet à définir)
- Soutien à la diffusion culturelle – Equipement de la salle de Seiches-sur-Le-Loir
- Action 3C2 : soutien à la diffusion culturelle – Equipement des salles (à répartir après inventaire)

▪ Action 4 : Amélioration de l'accueil des bibliothèques - Aménagement et équipement

Il s'agit de développer le maillage des équipements liés à la lecture publique dans les communes périurbaines en développant la mise en réseau des bibliothèques /médiathèques. Il s'agit par ailleurs d'améliorer l'accueil dans les bibliothèques avec des locaux adaptés et des équipements performants et variés (mobilier, acquisition de fonds, équipement informatique, …).

- Actions 4A1 à 5 : Travaux – création, rénovation des locaux. (La Ménitré, Brain-sur-l'Authion, Brissac-Quincé, La Daguenière, Juigné-sur-Loire)
- Actions 4B1 à 5 : Amélioration de l'accueil des bibliothèques – Equipement (La Daguenière, Andard, Brissac-Quincé, Juigné-sur-Loire, La Ménitré)

1.3 Le pôle végétal[3]

[3] Rapport du Conseil de développement du pays et de l'agglomération d'Angers, 'le pôle végétal angevin, les moyens de l'excellence', octobre 2003

Le développement du pôle végétal angevin constitue l'un des axes prioritaires pour les 10 ans à venir. L'obtention du Label « pôle de compétitivité à vocation mondiale » place la filière angevine au 1er rang européen du végétal spécialisé avec l'émergence de quatre productions : l'horticulture ornementale, l'arboriculture, la vitiviniculture et l'activité semencière. Bénéficiant d'une large implantation et de savoir-faire très spécifiques, ce secteur souffre cependant de certaines faiblesses et notamment d'une notoriété peu développée.
Le pôle d'excellence du végétal vise à développer un Système Productif Localisé, avec la contribution des collectivités locales au renforcement de ce secteur économique, par le biais de structurations. L'existence du pôle de compétitivité Vegepolys, réunissant les entreprises, les écoles supérieures ainsi que les établissements de recherche contribue dès à présent au renforcement du potentiel scientifique, technique et de formation, ainsi qu'au développement des fonctions de logistique, de commercialisation et de services.
Dans le plan stratégique élaboré par le Conseil de Développement, il est mis en avant la nécessité de renforcer la politique de communication en lien avec le développement touristique et culturel :

- Projet de parc du végétal Terra Botanica, réflexions autour des Basses Vallées Angevines, du site minier de Trélazé
- Ouverture au public de jardins et visites d'entreprises du secteur du végétal
- Coordonner et mettre en réseau les créateurs d'événements sur ce thème
- Créer un événement culturel annuel, à l'image d'une saison culturelle, sur le thème du végétal
- Organiser des expositions temporaires régulières
- Associer le pôle à des événements existants de forte notoriété (Festival d'Anjou, Jour de Loire, …

© Cabinet Bénédicte Dumeige

2. L'AGGLOMERATION ANGERS LOIRE METROPOLE

2.1. Le projet d'agglomération

Le projet d'agglomération a été approuvé par le Conseil Communautaire d'Angers le 7 avril 2003.

Il se structure autour de 5 grandes orientations :

- La nature, excellence et base économique de l'agglomération
- Angers grandeur nature et taille humaine, Angers côté jardins et côté rivières
- La multipolarité angevine, vectrice de centralités secondaires
- Vivre en harmonie à Angers, la nature humaine de l'agglomération
- Angers, un naturel international

Le développement culturel est énoncé dans le quatrième thème, « Angers, la nature humaine ».
Le développement culturel est décliné dans la fiche consacrée à l'action éducative locale :
Si les compétences intercommunales sont aujourd'hui réduites en matière artistique, culturelle et sportive, une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence des équipements et des politiques seront recherchées dans l'agglomération. A terme, une réflexion sur le partage des compétences entre communes et communauté d'agglomération s'impose : sous la forme d'une prise en charge de la gestion de nouveaux équipements au rayonnement d'agglomération ou par la mise en réseau des différents équipements communaux ?
Ces domaines sont largement développés par le monde associatif : il s'agit alors de le reconnaître comme lieu porteur de projets éducatifs, de formation, d'aider les pratiques amateurs dans leur diversité, de structurer la formation et la professionnalisation des intervenants et de favoriser leur mise en réseau.

En outre, la fiche 5, est consacrée aux politiques culturelles et sportives.
Il est précisé que le développement et le rayonnement culturel de l'agglomération est un axe structurant de son développement fondé sur une richesse patrimoniale et historique et sur une richesse en matière de spectacles vivants et de création contemporaine.
Plusieurs types d'actions sont énoncés en matière culturelle :
Le soutien aux grands projets et aux manifestations phares, tant dans le domaine sportif que culturel

- La mise en valeur du patrimoine, alliant des actions en secteurs rural et urbain, en concertation avec l'ensemble des acteurs du département et du Pays Angevins
- La lisibilité et la mise en synergie des actions et des services offerts dans l'ensemble des communes de l'agglomération
- La diffusion des pratiques à un large public, la sensibilisation à la création et au spectacle vivant

© Cabinet Bénédicte Dumeige

2.2 Les contrats de l'agglomération

Deux dispositifs contractuels coexistent :

▪ **Le contrat d'agglomération** (issu de la loi Voynet) signé le 20 décembre 2004 entre 4 partenaires : Etat, Angers Loire Métropole, le Conseil général et le Conseil Régional auxquels s'ajoute l'Europe.
Parmi les 60 opérations détaillées, aucune ne concerne la culture (qui ne figure pas parmi les compétences communautaires).

▪ **Le Contrat régional d'agglomération** : signé le 14 avril 2005, uniquement entre Angers Loire Métropole et la Région. Il échoit le 31 décembre 2007. La signature du prochain contrat régional d'agglomération interviendra au début de l'année 2008.

Dans ce dernier contrat, plusieurs opérations à caractère culturel ont été retenues avec essentiellement des projets concernant la lecture publique :

- Trélazé : médiathèque (470 000 € pour un investissement de 2 500 000 €)
- Les Ponts-de-Cé : médiathèque (250 000 € pour un investissement de 1 992 000 €)
- Bouchemaine : médiathèque (115 000 € pour un investissement de 383 333 €)
- Villevêque : atelier culturel (5 000 € pour un investissement de 30 000 €)

3. LES GRANDES ORIENTATIONS DU SCoT

Le périmètre du Schéma de COhérence Territorial (défini le 1er juillet 2005 par arrêté préfectoral) s'étend sur les quatre établissements publics intercommunaux de notre territoire d'étude.

Le travail d'étude préalable à la mise en place du SCoT a été confié à l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine).
Après une phase de pré diagnostic du territoire réalisée dans le courant de l'année 2005 et de finalisation du diagnostic en juin 2006 ainsi que des consultations des différents interlocuteurs impliqués dans le Schéma d'aménagement, le Syndicat Mixte de la Région Angevine a élaboré le projet de pré-PADD.

3.1 Les objectifs de l'organisation spatiale

Le SCOT arrive en phase de détermination des choix de scénarios à l'horizon 2020 avec des objectifs clairement identifiés :

- Une volonté de croissance démographique et économique
- Une volonté de maîtriser l'impact d'un projet ambitieux sur le territoire et l'environnement : appliquer de nouvelles règles pour une croissance maîtrisée et durable
- Une affirmation d'un rééquilibrage du développement fondé sur le pôle métropolitain ainsi que sur des polarités secondaires pour enrayer l'étalement urbain et offrir un cadre de vie efficient aux population/entreprises

© Cabinet Bénédicte Dumeige

3.2 Principes d'organisation du territoire[5]

Le projet de schéma repose sur trois axes principaux :

Une trame verte et bleue déterminée par ses valeurs de paysages et d'usages
Une structure urbaine maîtrisée par un principe de développement multipolaire
Un réseau de mobilité hiérarchisé et des transports collectifs renforcés

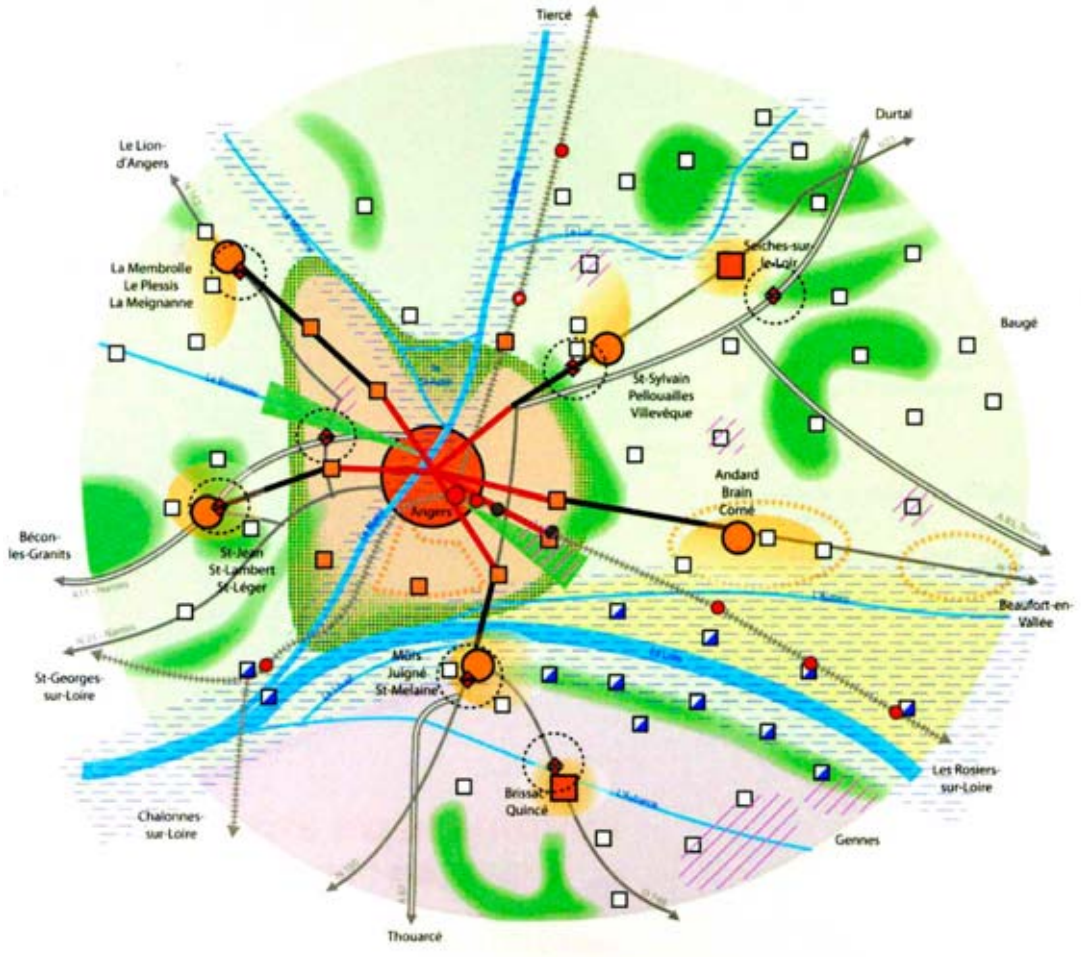

Source : AURA

[5] A ce stade, il ne s'agit encore que de projets et d'orientations qui devront être validés dans le projet définitif. Néanmoins, compte tenu de l'importance des choix stratégiques qui sont en cours de définition, ils doivent nécessairement être pris en compte dans tout projet de développement culturel à l'échelle du territoire.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Une trame verte et bleue

Objectifs stratégiques

- Conforter la diversité et l'identité des paysages
- Valoriser les axes emblématiques
- Faire dialoguer l'espace urbanisé avec les rivières
- Inscrire le patrimoine bâti dans une dynamique urbaine

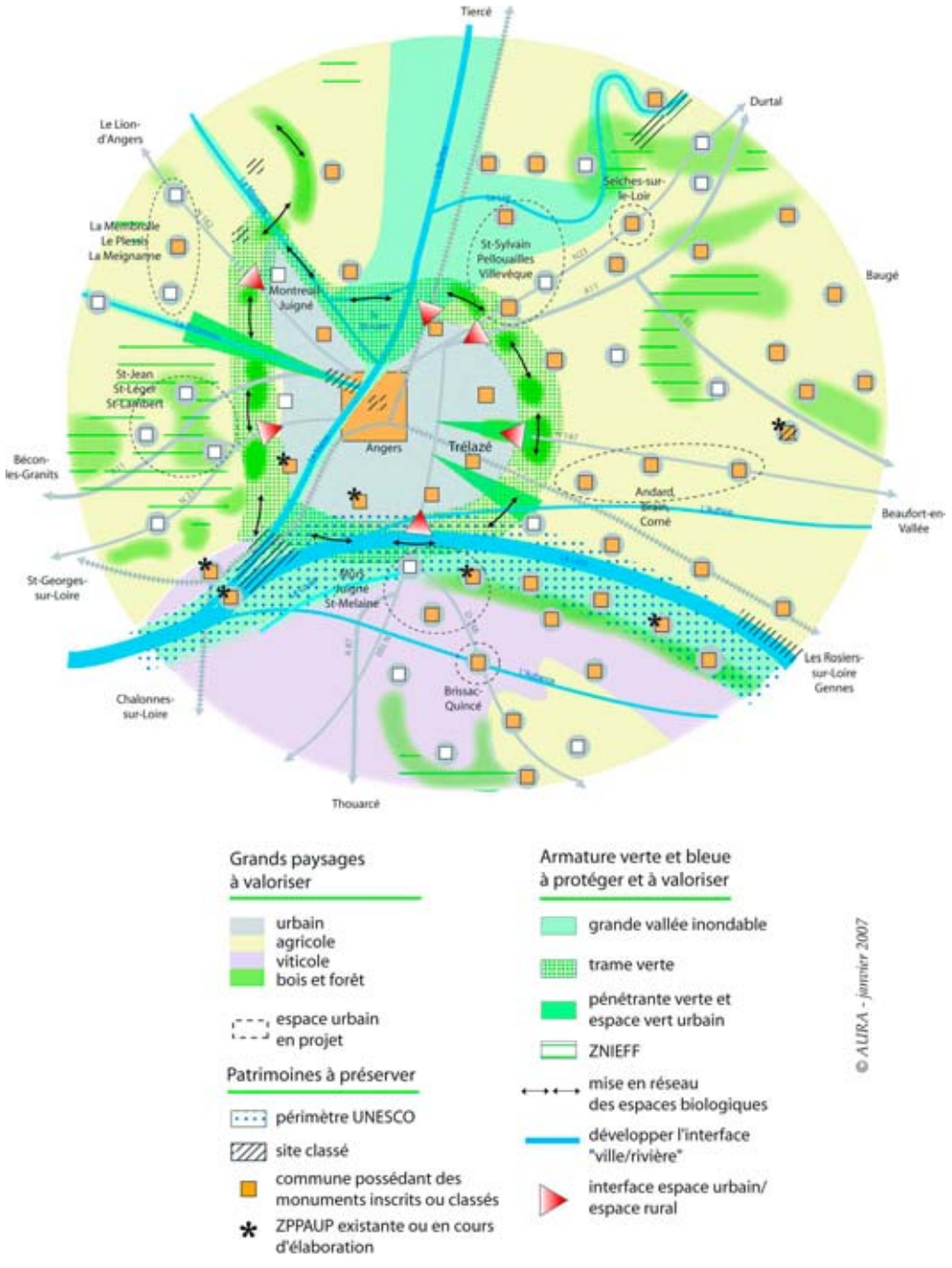

Source : AURA

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Une structure urbanisée maîtrisée par un principe de développement multipolaire

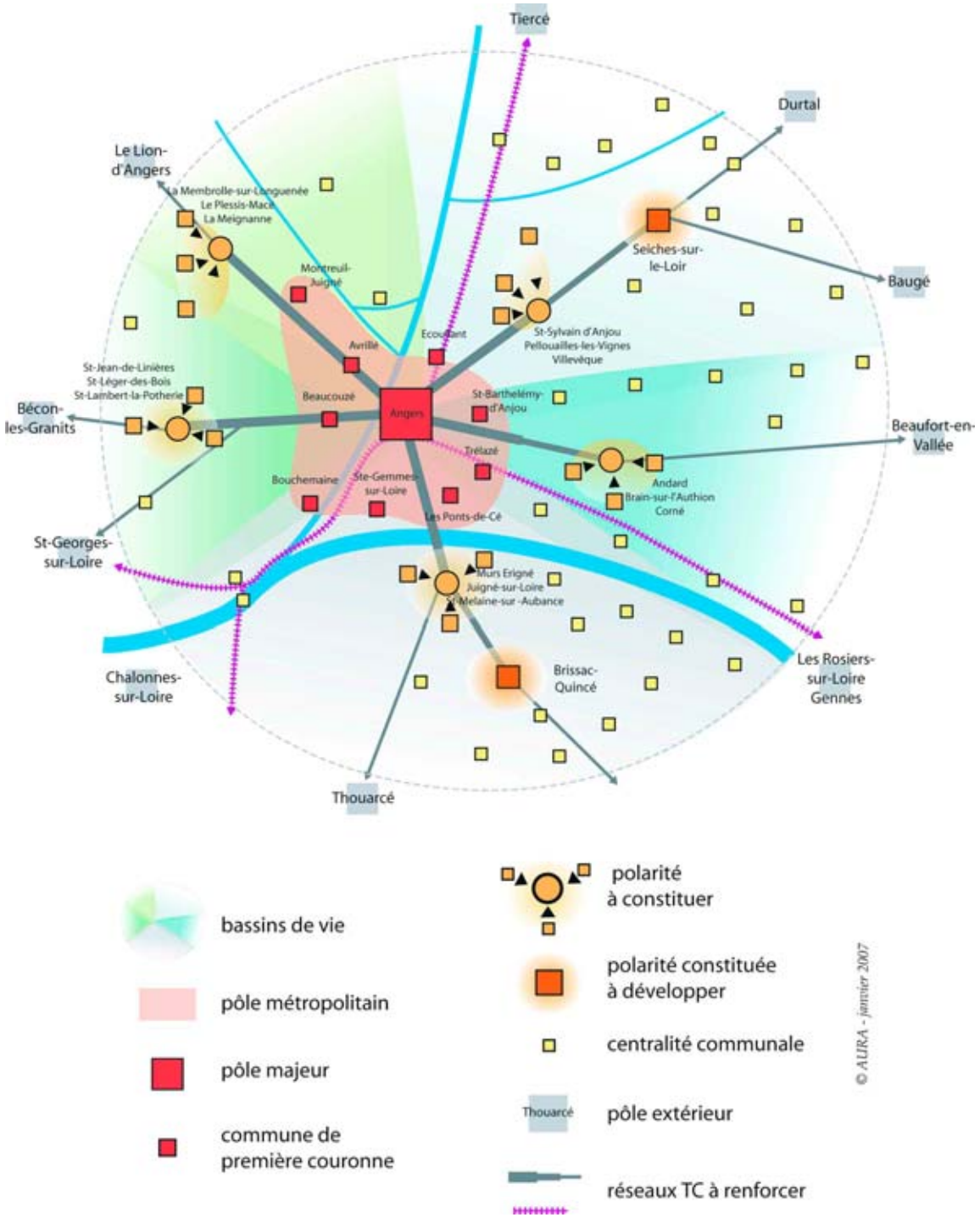

Source : AURA

© Cabinet Bénédicte Dumeige

A ce stade de la réflexion, les équipements d'échelle bassin de vie devraient principalement être implantés dans les polarités sous réserve d'accessibilité :

Jeunesse et apprentissage	Structures d'accueil petite enfance Collège Centre de Loisirs Complexe sportif (min 10 disciplines praticables Piscine couverte **Bibliothèque-médiathèque de type BM** **Salle de spectacle exclusive ou salle polyvalente équipée pour recevoir des spectacles vivants** **Ecole de musique**
Santé	EHPA et EHPAD (foyer logement, maison de retraite) Hôpital local ou établissement de soins pluridisciplinaires Maison de santé
Services essentiels à la population et aux entreprises	Poste Services de sécurité et d'urgence Cybercentre Relais Mission Locale Commerces : supermarché Hôtels restaurants

L'importance du rayonnement de la ville d'Angers sur le territoire implique de lui dédier un chapitre spécifique en matière culturelle. Aussi, nous lui consacrons la prochaine partie de ce rapport pour positionner sa sphère d'influence et la mettre en perspective par rapport à l'ensemble des territoire d'étude.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

ANGERS, LE CHOIX DE LA CULTURE

- Pays Loire Angers
- Diagnostic Culturel
- Juin 2007

Étude d'aide à la définition d'une politique culturelle partagée sur le territoire du Pays et Angers Loire Métropole

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Dépenses culturelles de la ville d'Angers

[1] Les chiffres concernant les dépenses culturelles dans les villes françaises sont issus de : 'Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2002.' Les notes statistiques du département des études de la prospective et des statistiques Ministère de la Culture et de la communication, juillet 2006

[2] Les chiffres présentés pour la ville d'Angers concernent l'année 2005

[3] Population de la ville d'Angers selon le recensement INSEE 1999, 151 279 habitants

1.1 Les dépenses culturelles de la ville d'Angers comparativement aux autres villes françaises de plus de 10 000 habitants[1]

	Ville d'Angers[2]	Communes + de 150 000 hab	Communes centres + de 10 000 hab	Communes de + de 10 000 habitants
Dépenses en milliers d'euros				
• Fonctionnement	20 150 778	NC	NC	NC
• Investissement	14 865 135			
Total	35 015 913			
Dépenses par habitant[3]				
• Fonctionnement	133,20	167,7	142	117,3
• Investissement	98,26	45,9	32,7	26,0
Total	225,82	213,6	174,7	143,3
Effort culturel (% du budget)				
• Fonctionnement	13 %	15,3 %	11,8 %	10,3 %
• Investissement	24 %	9,8 %	7,1 %	6,0 %
Total	16,6 %	13,7 %	10,5 %	9,1 %

D'après source : Mairie d'Angers

L'examen des dépenses culturelles de la ville d'Angers met en évidence les caractéristiques suivantes :

. La ville consacre 133,20 € par habitant au fonctionnement culturel soit 13 % du budget de fonctionnement communal. Si on rapproche ce chiffre des indicateurs nationaux, la dépense s'avère supérieure à la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants (10,3%) et moindre que la moyenne des villes centres de plus de 10 000 habitants et de celles de 150 000 habitants (Angers se situe juste à la limite inférieure en nombre d'habitants et n'est pas chef lieu de région)

. La ville contribue de façon significative à l'investissement culturel en y consacrant, en 2005, 98,26 € par habitant soit 24 % du budget d'investissement de la ville.
Ce chiffre est très largement supérieur à la moyenne des dépenses des villes françaises : 6% pour le communes de plus de 10 000 habitants, 7,1% pour les communes centre de plus de 10 000 habitants et 9,8 % pour les communes de plus de 150 000 habitants.
Le budget d'investissement culturel de la ville d'Angers est actuellement important en raison de la construction du Quai dont l'ouverture est prévue en juin 2007.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

▪ L'effort culturel global de la commune d'Angers est de 16,6 % en 2005.
Les indicateurs au niveau national (base 2002) sont moindres avec 13,7 % pour les communes de plus de 150 000 habitants, 10, 5 % pour les communes centres de plus de 10 000 habitants et 9,1% pour les communes de 10 000 habitants.

1.2 Dépenses culturelles de la ville d'Angers par secteurs

	Ville d'Angers	
	Fonctionnement	Investissement
Services communs	1 210 167	101 337
Conservation et diffusion des patrimoines	8 662 976	3 599 315
• Lecture publique	2 988 138	693 608
• Musées	4 593 023	1 919 197
• Archives	288 128	
• Entretien du patrimoine culturel	793 687	1 040 510
Expression artistique (y c. formation)	9 003 036	11 164 483
• Musique, lyrique, danse	4 675 576	482 747
• Arts plastiques	1 904 201	
• Théâtres	2 423 259	10 681 736
• Cinémas et autres salles de spectacles		
Action culturelle	1 274 599	/
TOTAL en euros	20 150 778	14 865 135

D'après source : Mairie d'Angers

L'examen de la répartition des dépenses met en évidence :

▪ Un équilibre dans les dépenses de fonctionnement consacrées à la conservation et la diffusion des patrimoines ainsi qu'aux expressions artistiques.

▪ Une politique d'investissement très largement orientée en 2005 vers les expressions artistiques et ceci en lien avec la construction du Quai.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

1.3 Les dépenses de fonctionnement ventilées par domaine culturel

Répartition par secteurs des dépenses culturelles de fonctionnement de la ville d'Angers en 2005

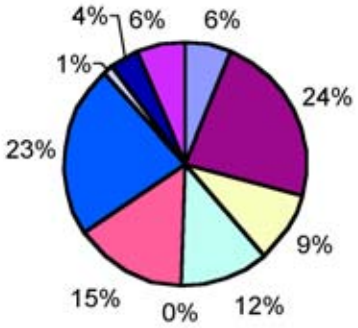

D'après source :Ville d'Angers

Répartition par secteurs des dépenses culturelles des villes de + de 150 000 habitants hors Paris en 2002

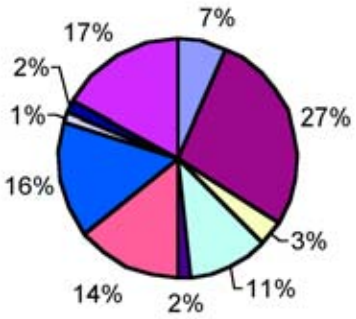

D'après source : Etude DEPS déjà citée

Les principaux écarts observés concernent :

- Un soutien plus important que la moyenne des villes de plus de 150 000 habitants aux domaines culturels suivants :
  - Arts plastiques (9% contre 3%)
  - Musées (23% contre 16%)

- Un soutien moindre que la moyenne des villes françaises de plus de 150 000 habitants :
  - Cinéma : pas de chiffre communiqué pour ce domaine culturel (contre 2%)
  - Action culturelle (6% contre 17%)

Le choix de financement au titre du fonctionnement s'opère en priorité en faveur des structures et établissements dédiés à un domaine culturel spécifique au détriment de l'action culturelle qui est un domaine plus protéiforme et moins professionnalisé.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

1.4 Les dépenses d'investissement ventilées par domaines culturels

Répartition par secteurs des dépenses culturelles d'investissement de la ville d'Angers en 2005

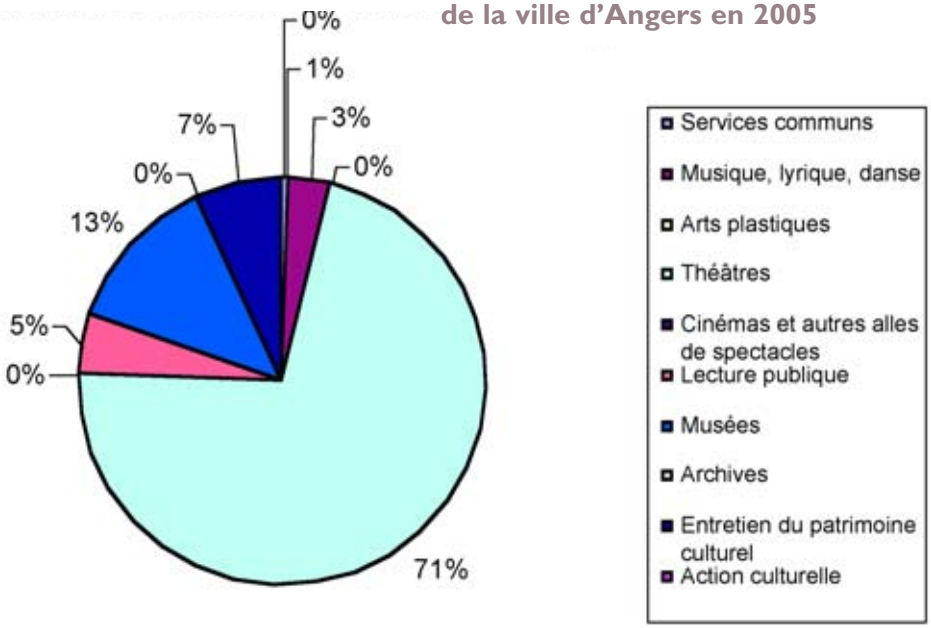

D'après source :Ville d'Angers

Répartition par secteurs des dépenses culturelles d'investissement des villes de + de 150 000 habitants hors Paris en 2002

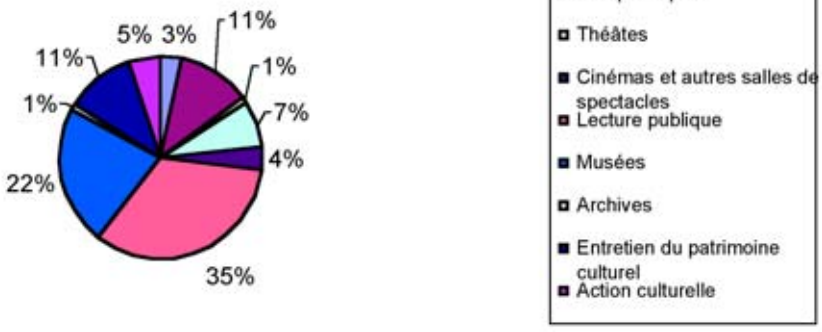

D'après source : Etude DEPS déjà citée

Alors que la répartition des dépenses d'investissement s'avère assez équilibrée entre l'ensemble des domaines culturels pour les villes de plus de 150 000 habitants (avec cependant une prédominance de la part des investissements consacrés à la lecture publique et les musées), les trois quarts de l'investissement de la ville d'Angers sont orientés, en 2005, vers le secteur théâtre. Il s'agit évidemment du budget consacré à la réalisation du Quai.

Ceci traduit par ailleurs un choix stratégique d'investissement planifié au fil des années et ayant vu successivement la réalisation de grands chantiers autour notamment de la lecture publique ainsi que des musées.
La ville ainsi dotée d'équipements de grande qualité entreprend de rassembler au sein du Quai les principales institutions dédiées au spectacle vivant (NTA, CNDC).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Les principales institutions culturelles de la ville d'Angers

1. FICHE D'IDENTITÉ DES SERVICES CULTURELS MUNICIPAUX[9]

[9] Source : annuaire des services municipaux

1.1 La direction des Affaires culturelles

Dotée de 14 personnes de profil administratif, elle pilote également le Service éducatif Ville d'Art et Histoire (8 personnes), l'inventaire –archéologique (4 pers) et l'artothèque (2 pers). Elle met en œuvre la politique culturelle de la ville avec pour mission de :

- Programmer les équipements culturels
- Mettre en place des animations culturelles
- Assurer le suivi des principaux organismes culturels
- Organiser des manifestations.

1.2 La lecture publique

La ville d'Angers est dotée de 10 bibliothèques : 1 bibliothèque centrale (bibliothèque Toussaint se développant sur 6 4000 m²) ainsi que 9 bibliothèques de quartier.

Quelques indicateurs :

- 485 000 livres dont 228 000 en libre accès
- 2 205 manuscrits dont 558 médiévaux
- 615 périodiques
- 26 585 inscrits
- 999 958 livres prêtés
- 151 190 disques empruntés
- 23 223 vidéos prêtées

1.3 Le Conservatoire National de Région

Etablissement disposant de la reconnaissance de l'Etat, il dispense un enseignement musical, chorégraphique et dramatique avec 32 disciplines. Il délivre en outre un enseignement de l'éveil musical en milieu scolaire.
Le CNR dispose de 5 orchestres d'élèves et une formation de jazz. Le personnel est au nombre de 90 (dont 75 enseignants) pour 1320 élèves au Conservatoire et 2 500 élèves des écoles maternelles et primaires sont touchés par les actions d'éveil musical.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

1.4 L'Ecole Supérieure des Beaux-Arts

Ecole d'enseignement de l'art, du design et de la communication, l'Ecole délivre, au terme d'un cursus de 3 à 5 ans, un diplôme d'Etat. Un effectif de 44 enseignants (pour un nombre total de salariés de 61) dispense les cours pour les 250 étudiants à temps complet et les 800 étudiants en cours périscolaire et postscolaire.

1.5 Les musées d'Angers

La ville d'Angers est dotée de nombreux musées d'un intérêt très riche :

- **5 musées des Beaux-Arts totalisant 200 000 visiteurs par an avec :**
  - le musée Jean-Lurçat et le musée de la tapisserie contemporaine
  - le musée Pincé
  - la galerie David-d'Angers
  - le musée-château de Villevêque
- **Le muséum des sciences naturelles (15 400 visiteurs/an).**

Compte tenu du caractère saisonnier de l'activité, les 75 personnes employées voient leurs effectifs renforcés l'été par 200 agents d'accueil vacataire et 50 l'hiver.

1.6 Les théâtres d'Angers

La ville d'Angers dispose de deux théâtres (Grand Théâtre d'Angers et Théâtre Chanzy) dont les scènes sont mises à disposition des principales structures de diffusion des arts de la scène présentes sur le territoire communal telles que :

- **Angers Nantes Opéra**
- **Le Nouveau Théâtre d'Angers (NTA)**
- **Le Centre National de danse contemporaine (CNDC)**
- **La Société des concerts populaires (SCP)**

Le Grand Théâtre (731 places) est prioritairement dédié aux programmations de ces institutions. Le Théâtre Chanzy (687 places) ayant plutôt une vocation à recevoir les spectacles éducatifs, les associations ou organismes privés, les tourneurs, les jeunes compagnies professionnelles.

Quelques indicateurs 2005 pour le Grand Théâtre :

- **48 536 spectateurs** pour 93 représentations (55 825 spectateurs pour 139 représentations au théâtre de Chanzy)
- **29 539 visiteurs** pour 7 expositions
- **40 visites** théâtralisées pour 1 196 visiteurs
- **6 715 spectateurs** pour 52 animations musicales au foyer

© Cabinet Bénédicte Dumeige

2. LES PRINCIPAUX ACTEURS CULTURELS D'ANGERS

2.1 Angers Nantes Opéra

Avec sa double localisation, à Angers et à Nantes, Angers Nantes Opéra est une structure à syndicat mixte. Après trois ans de présidence nantaise, la présidence du syndicat mixte est angevine depuis janvier 2005. Soutenu, entre autres, par les conseils généraux de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, Angers Nantes Opéra confirme sa vocation régionale en développant des spectacles décentralisés dans les autres villes des Pays de la Loire. L'Orchestre National des Pays de la Loire travaille en étroite collaboration avec Nantes Angers Opéra et sert la plupart des ouvrages de la saison lyrique.

2.2 Le Chabada

Scène de musiques actuelles avec un club (250 places) et une salle de concerts de 750 places, il comporte en outre 10 locaux de répétition. Il s'agit également d'un lieu de création et de résidences d'artistes, doté d'un centre de ressources et d'informations sur les musiques actuelles (la Cerclère). Il s'inscrit, en outre, comme un lieu de formation. Le Chabada jouit d'une délégation de service public culturel de la ville d'Angers et d'une convention triennale avec la DRAC et la Région Pays de la Loire.

2.3 Le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC)

Le CNDC est un Centre Chorégraphique National qui propose la création et la diffusion d'œuvres contemporaines, invite des artistes en résidence et partage la pratique de la danse et sa pensée. Le CNDC abrite également une école supérieure d'enseignement entièrement dévolue à la danse contemporaine. Le CNDC est en cours de déménagement et sera abrité dans les locaux du Quai, le futur espace culturel de la ville d'Angers.

2.4 Compagnie Jo Bithume

Créée en 1982, la compagnie Jo Bithume regroupe plus de soixante personnes (artistes, comédiens, techniciens, metteurs en scène, administratifs, etc.) et est dédiée au spectacle vivant sous toutes ses formes (théâtre, cirque, musique, danse, …). La compagnie est également en charge du festival Les Accroche-Cœurs d'Angers, consacré aux arts de la rue. Enfin, c'est aussi un espace de création et de résidence grâce au Lieu de Fabrique : le Centre National des Arts de la Rue (conventionné par l'Etat) qui accueille les artistes et un centre de formation via l'Ecole de Cirque (école agrée par la Fédération Française des écoles de cirque).

2.5 La galerie Sonore

Créée en 1973, la Galerie sonore, unique en France, se déplace dans de nombreuses villes en organisant des animations auprès du grand public. Elle s'installe à Angers en 1980 et propose des activités musicales autour d'une collection de 2000 instruments du monde entier, dont le fonds Maurice Fleuret. Tous les instruments sont en état de jeu et utilisables par le public, ce qui en fait un outil pédagogique original. La Galerie sonore est aujourd'hui gérée par une association Loi 1901.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

2.6 Le Nouveau Théâtre d'Angers (NTA)

Centre Dramatique National d'Angers, le NTA regroupe artistes et professionnels et a une mission de création et de diffusion culturelle auprès de son public. Plus généralement, le NTA développe une mission de promotion du théâtre dans sa zone d'implantation, son répertoire est prioritairement axé sur la création contemporaine. C'est aussi un lieu de formation pour les comédiens comme pour les enseignants, les étudiants, les associations, etc. Le NTA est devenu en 2001 un Pôle National de Ressources Théâtre en Région (en association avec le CRDP et l'IUFM des Pays de la Loire). Il doit rejoindre les locaux du Quai.

2.7 Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL)

Créé en 1971 par la réunion de l'orchestre de l'opéra de Nantes et celui de la société des concerts populaires d'Angers, il s'agit de l'un des plus anciens orchestres régionaux français, constitué de 102 musiciens. Fort de 8 500 abonnés, il réunit aujourd'hui plus de 150 000 spectateurs chaque année, et offre une programmation variée et des tournées à l'étranger.

3. SYNTHESE DE LA DIFFUSION DES SPECTACLES PROFESSIONNELS

Domaine	Equipement culturel	Nb de représentations
Théâtre	Nouveau Théâtre d'Angers Théâtre du champ de Bataille Tournées Baret	171 57 8
	TOTAL	236
Danse	CNDC Angers	15
Musique	Chabada Angers l'été ONPL Société des concerts populaires Angers Nantes Opéra	52 11 78 7 18
	TOTAL	166
Autres	Les Accroche-coeurs	100

D'après source : Mairie d'Angers

© Cabinet Bénédicte Dumeige

4. VERS UN NOUVEAU PAYSAGE POUR LE SPECTACLE VIVANT

1.1 Le Quai

Futur espace culturel de la ville d'Angers, le Quai a ouvert ses portes au public avant l'été 2007. Souhaitant en faire « son équipement culturel phare », la municipalité d'Angers présente le Quai comme un lieu de création, de diffusion et de formation des arts de la scène. Le Quai est conçu pour accueillir différents types de spectacles, dans trois espaces distincts fonctionnant de manière autonome (le théâtre, le forum, et la salle modulable).

Trois lieux de diffusion :

. **Le théâtre :** dédié au théâtre, à la danse ou aux spectacles lyriques (900 places).

. **La salle modulable :** dotée de gradins télescopiques et entièrement modulable, tant du côté scène que du côté public (300 à 420 places assises).

. **Le forum :** formant l'entrée du bâtiment, ce lieu proposera dans un espace comparable à une salle de sport, des manifestations artistiques, des expositions, cirque et arts de la rue, etc. Le forum accueillera également un bar et sera un espace de détente pour les spectateurs et visiteurs.

Des espaces de création :
Outre l'administration et les loges, le Quai abritera une salle de répétition pour le théâtre et quatre studios de danse, dont un grand studio de création.
Le projet du Quai prévoit aussi la création et l'aménagement d'un restaurant et d'une terrasse panoramique ouverts sur la Maine et le château.

Siège d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Culturelle, gestionnaire du lieu, – Cap Europe -, le Quai hébergera le Nouveau Théâtre d'Angers –Centre Dramatique National- et le Centre National de Danse Contemporaine –Centre Chorégraphique National de Danse et Ecole supérieure de danse-.
Cet équipement offrira à ses principaux utilisateurs de nouveaux espaces et outils de travail.

Le projet artistique du Quai se développera autour de plusieurs axes complémentaires :

. **Accueillir la programmation** des institutions qu'il abrite (NTA et CDNC)

. **Les saisons au Quai composées de temps forts avec**

- Les escales du Quai : projets multiples et accessibles à tous (partenariat avec les centres de loisirs et centres culturels de quartier)
- Made in … visitant l'expression artistique de différentes localisation (Angers, Southampton, Bamako, …)

. **Des résidences de création** en impliquant très fortement la population angevine au travail en devenir.

Un travail attentif en direction des publics sera conduit en réservant une place particulière au sein de la programmation au jeune public.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

De toute évidence, l'ouverture du Quai va considérablement modifier le paysage culturel et plus particulièrement celui des arts de la scène à l'échelle communale, intercommunale ainsi que de l'aire urbaine.

Le présent chapitre sur la culture au sens large du terme et l'inventaire des établissements culturels de la ville d'Angers met en évidence les faits suivants :

- **Angers affirme sa vocation culturelle en s'impliquant très fortement dans le financement de la culture (fonctionnement et investissement).**

- **Des équipements et des équipes travaillant sur le territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale (CNDC, NTA, Le Chabada, Jo Bithume, l'Ecole des Beaux Arts, le CNR, l'ONPL, …).**

- **Une offre culturelle qui rayonne très largement au delà des limites communales drainant des usagers/spectateurs à l'échelle départementale voire régionale.**

- **A ce stade, il n'existe que peu de délocalisation par ces structures angevines de l'offre culturelle au niveau du Pays. Nous avons pu relever quelques exemples de délocalisation de spectacles du NTA ou du CDNC.**

- **Cette très grande richesse concentrée à l'échelle de la métropole doit être mise en relation avec l'offre culturelle de l'ensemble du territoire du Pays.**

© Cabinet Bénédicte Dumeige

© Cabinet Bénédicte Dumeige

LES ENJEUX CULTURELS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Préambule

Avant d'évoquer les différents domaines culturels à l'échelle du territoire du Pays d'Angers, nous présentons ci-après un état des lieux de la gouvernance culturelle à l'échelle communale et intercommunale. Les résultats présentés ci-après résultent du traitement du questionnaire adressé aux communes par le Pays Loire Angers dans le courant de l'année 2006. Ils nous permettent d'appréhender la réalité de la politique culturelle aux différentes échelles territoriales.

1. LA POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE

1.1 Le service culturel municipal

Pourcentage des communes déclarant disposer d'un service culturel

Par EPCI

CDC	Nb communes	Nb services culturels municipaux	pourcentage des communes ayant un service culturel
ALM	31	11	35,48%
CCLA	14	2	14,29%
CCVLA	8	2	25,00%
CCL	13	0	0,00%
Total hors agglo	35	4	11,43%
TOTAL	66	15	22,73%

→ Pourcentage des communes ayant un service culturel (par EPCI)

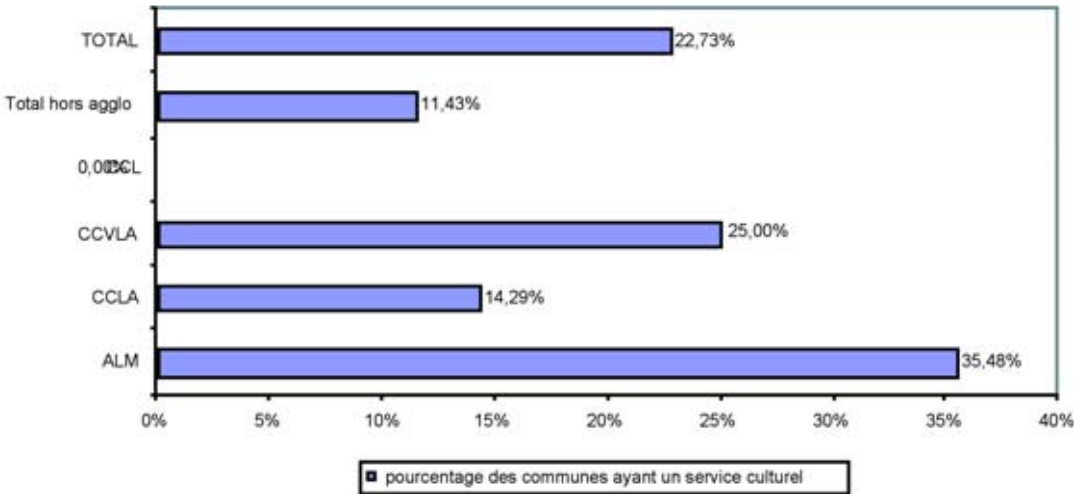

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Par nombres d'habitants

Nb d'habitants	Nb communes	Nb services culturels municipaux	pourcentage des communes ayant un service culturel
Inférieur à 1000	20	0	0,00%
entre 1000 et 3000	33	5	15,15%
entre 3 000 et 5 000	5	3	60,00%
entre 5 000 et 10 000	4	3	75,00%
plus de 10 000	4	4	100,00%

Pourcentage des communes ayant un service culturel par nombre d'habitants

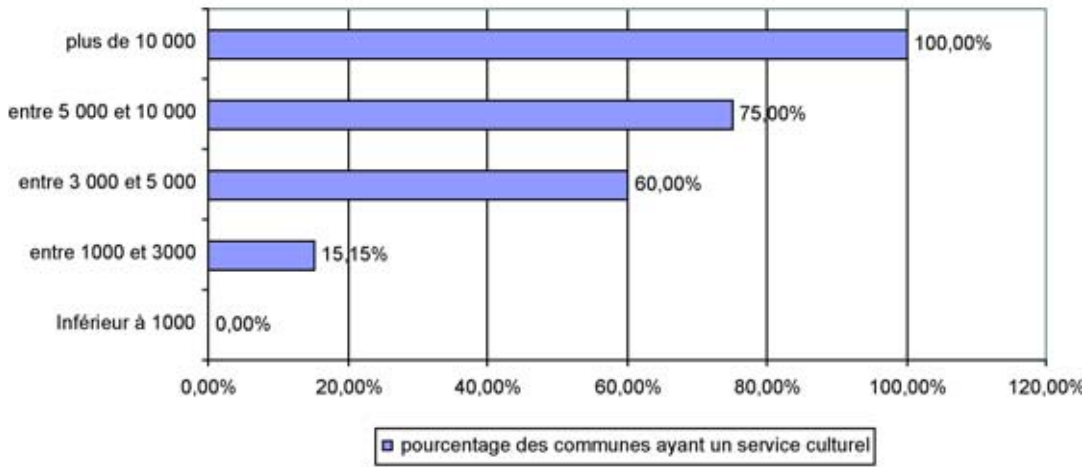

Quinze communes déclarent disposer d'un service municipal avec une occurrence plus importante dans l'agglomération d'Angers (35%). A contrario, aucune commune de la Communauté du Loir ne dispose de service culturel municipal contre 25% pour la CdC Vallée Loire Authion et 14% de la CdC Loire-Aubance.
L'existence d'un service culturel est directement corrélé au nombre d'habitants comme le démontrent les figures ci-dessus. Si 100% des villes de plus de 10 000 habitants affichent l'existence d'un service culturel, on note que 15% des villes entre 1 000 et 3 000 habitants ont créé un service culturel.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

1.2 Référent culturel municipal

▪ Pourcentage des communes déclarant avoir un référent culturel

Par EPCI

	Nb communes	Nb de communes ayant un référent culturel municipal	pourcentage des communes ayant un référent culturel municipal
ALM	31	26	83,87%
CCLA	14	7	50,00%
CCVLA	8	5	62,50%
CCL	13	4	30,77%
Total hors agglo	35	16	45,71%
TOTAL	66	42	63,64%

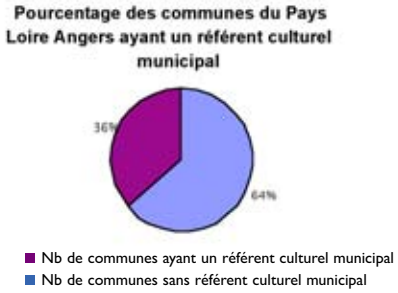

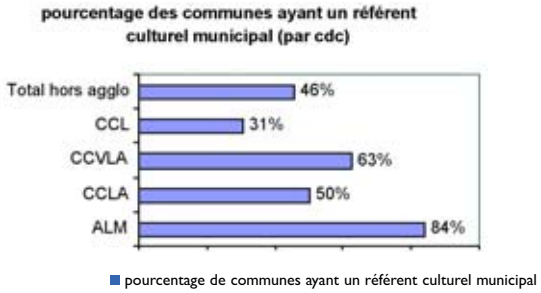

Nb d'habitants	Nb communes	Nb de communes ayant un référent culturel municipal	pourcentage des communes ayant un référent culturel municipal
Inférieur à 1000	20	7	35,00%
entre 1000 et 3000	33	20	60,61%
entre 3 000 et 5 000	5	5	100,00%
entre 5 000 et 10 000	4	4	100,00%
Plus de 10 000	4	4	100,00%

Par nombres d'habitants

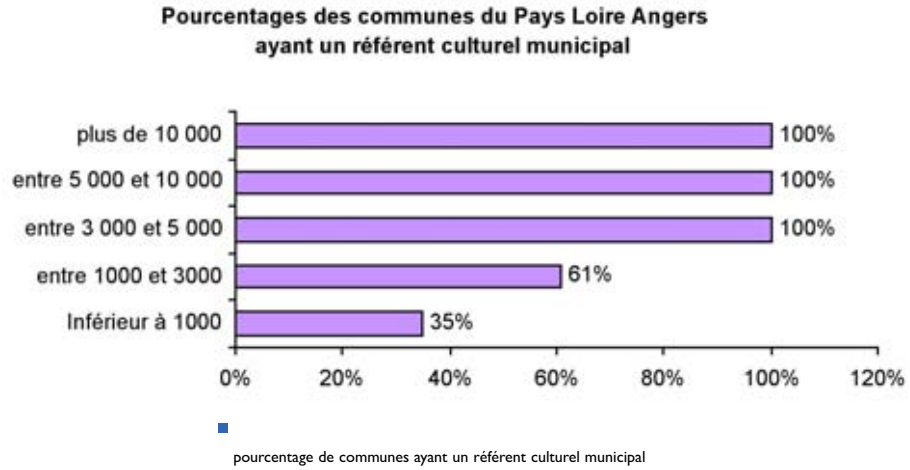

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Sur l'ensemble de notre échantillon, 64% des communes déclarent qu'il existe un référent culturel au sein du conseil municipal avec une hétérogénéité territoriale : les communes de l'agglomération en disposent en grande majorité (84%) alors que la proportion est moindre pour la CCVLA (63%), la CCLA (50%) et la CCL (31%).
A noter que toutes les communes de plus de 3 000 habitants disposent d'un référent, ce qui semble être le seuil critique pour que la culture soit traitée comme un secteur à part entière de l'action municipale.
Enfin, un certain nombre de communes de plus petite dimension (population inférieure à 1000 habitants) ont nommé un référent culturel, témoignant ainsi d'un intérêt particulier pour la culture.

- **Nature du référent culturel** pour les communes qui déclarent avoir un référent culturel (hors Angers)

Par EPCI

	Nb communes	Maire	Adjoint	Conseiller Municipal
ALM (hors Angers)	30	1	21	3
CCLA	14	1	5	4
CCVLA	8	1	3	1
CCL	13	1	3	0
Total hors agglo	35	3	11	5
TOTAL	65	4	32	8

Par nombres d'habitants

Nb d'habitants	Nb communes	Maire	Adjoint	Conseiller Municipal
Inférieur à 1000	20	2	4	1
entre 1000 et 3000	33	1	16	6
entre 3 000 et 5 000	5	0	5	1
entre 5 000 et 10 000	4	0	4	0
plus de 10 000	3	0	3	0

Référents culturels des communes du Pays Loire Angers (hors Angers)

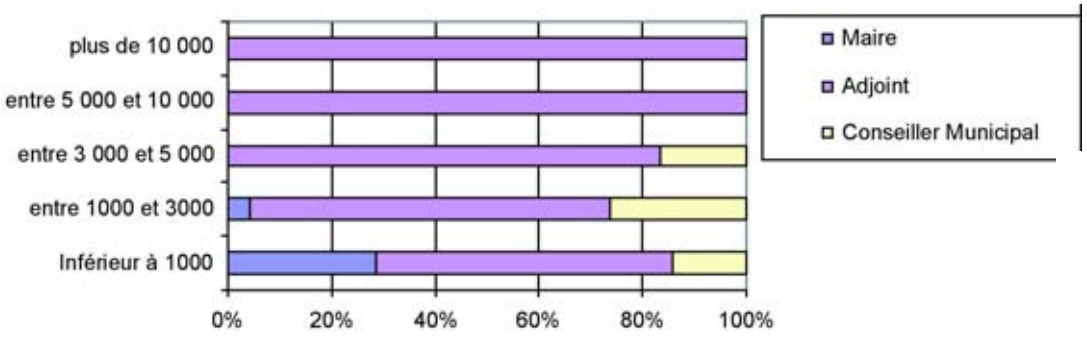

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Pour la très grande majorité des communes, il existe un adjoint en charge du secteur culturel soit à titre exclusif (cas représenté majoritairement par les communes de plus grande importance) soit par un adjoint en charge de la culture en plus d'autres secteurs de la gestion de la politique communale.
Pour les communes de moins de 5 000 habitants, une délégation peut être attribuée à un conseiller municipal.

Dans certains cas, des communes peuvent disposer de deux référents (un adjoint et un conseiller municipal). C'est ainsi le cas pour les communes de :

1. Villevêque (ALM), 2650 habitants
2. Juigné-sur-Loire (CCLA), 2500 habitants
3. Saint-Melaine-sur-Aubance (CCLA), 1950 habitants
4. Vauchrétien (CCLA), 1494 habitants
5. Brain-sur-l'Authion (CCVLA), 3771 habitants
6. Saint Melaine sur Aubance (CCLA), 1950 habitants
7. Angers, 151 279 habitants

1.3 Personnel culturel municipal

▪ **Pourcentage des communes** déclarant disposer de personnel communal en charge de la culture -base de 65 réponses pour 66 communes (Angers inclus)-

Par EPCI

CDC	Nb communes	Nb communes ayant du personnel communal culturel	pourcentage des communes ayant du personnel communal culturel
ALM	31	13	41,94%
CCLA	14	2	14,29%
CCVLA	8	3	37,50%
CCL	13	0	0,00%
Total hors agglo	35	5	14,29%
TOTAL	66	18	27,27%

© Cabinet Bénédicte Dumeige

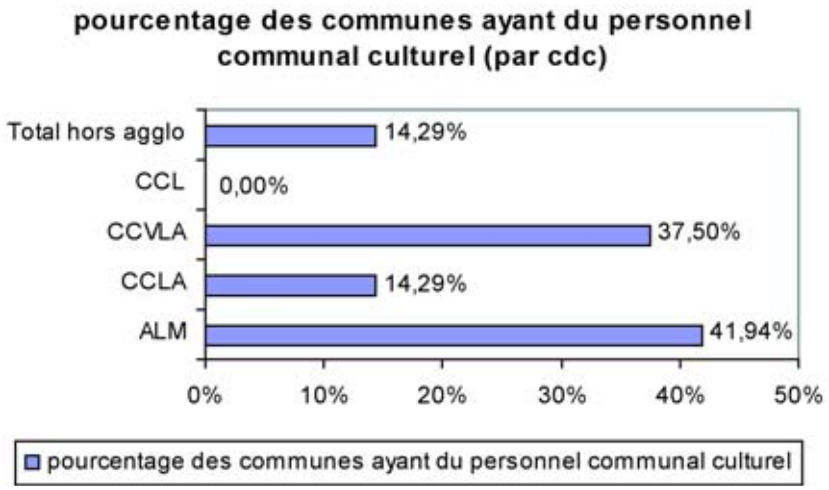

Le taux de communes déclarant disposer de personnel municipal est relativement faible à l'échelle des 3 EPCI de périphérie (14 %). Ce chiffre global dissimule une disparité entre elles avec 37,5 % pour la CdC Vallée Loire Authion et aucun emploi culturel municipal culturel dans la CdC du Loir.
A l'échelle de l'agglomération, 41 % sont dotées de personnel culturel municipal.
L'emploi culturel municipal est directement corrélé à la population de la commune comme le démontre le tableau ci-dessous :

Par nombres d'habitants

Nb d'habitants	Nb communes	Nb communes ayant du personnel communal culturel	pourcentage des communes ayant du personnel communal culturel
Inférieur à 1000	20	0	0,00%
entre 1000 et 3000	33	8	24,24%
entre 3 000 et 5 000	5	3	60,00%
entre 5 000 et 10 000	4	3	75,00%
plus de 10 000	4	4	100,00%

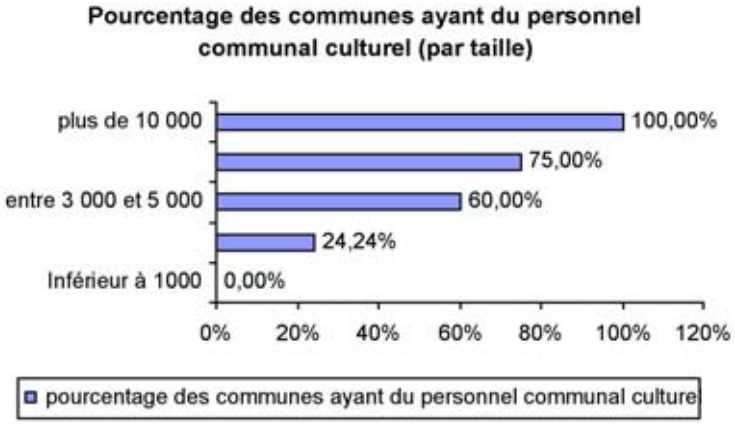

© Cabinet Bénédicte Dumeige

▪ **Moyenne des emplois culturels communaux** des communes déclarant disposer de personnel communal en charge de la culture (hors Angers)

Par Communautés de Communes (Hors Angers)

	Moyenne du nombre d'emplois communaux culturels (ETP)	Titulaires (moyenne ETP)	Contractuels (moyenne ETP)
ALM (hors Angers)	3,56	2,58	0,84
CCLA	0,12	0,04	0,00
CCVLA	0,20	0,20	0,00
CCL	0,00	0,00	0,00
Total hors agglo	0,10	0,08	0,00
TOTAL	0,97	0,70	0,21

Nb d'habitants	Moyenne du nombre d'emplois communaux culturels (ETP)	Titulaires (moyenne ETP)	Contractuels (moyenne ETP)
Inférieur à 1000	0,00	0,00	
entre 1000 et 3000	2,12	1,47	0,53
entre 3 000 et 5 000	2,41	1,66	0,60
entre 5 000 et 10 000	7,00	6,25	0,75
plus de 10 000	19,33	15,17	5,25

Le faible taux d'emploi culturel observé résulte pour une grande part du fait d'une délégation très importante du secteur culturel aux associations (cf. chapitre sur les écoles de musique ou la lecture publique). Si le secteur associatif est très dynamique sur notre secteur d'étude et témoigne d'un fort investissement de la société civile dans la mise en œuvre de projets culturels (action devant être valorisée), cet état de fait peut aussi révéler des faiblesses quant à la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement du territoire, de mutualisation des projets à une échelle plus vaste que le territoire communal.

1.4. Action culturelle intercommunale

Aucun des quatre EPCI n'a pris la compétence culturelle totale à ce jour. Néanmoins, des coopérations intercommunales ont été mises en place entre certaines communes selon des modalités diverses. Il s'agit d'une réponse apportée à la question posée aux communes concernant les modalités éventuelles de la mise en œuvre de projets de mutualisation à l'échelle intercommunale.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

▪ **Pourcentage des communes** déclarant avoir une coopération culturelle intercommunale (Hors Angers)

CDC	Nb communes	Nb communes ayant une coopération culturelle intercommunale	pourcentage des communes ayant une coopération culturelle intercommunale
ALM	30	13	43,33%
CCLA	14	9	64,29%
CCVLA	8	4	50,00%
CCL	13	1	7,69%
Total	65	27	40,91%

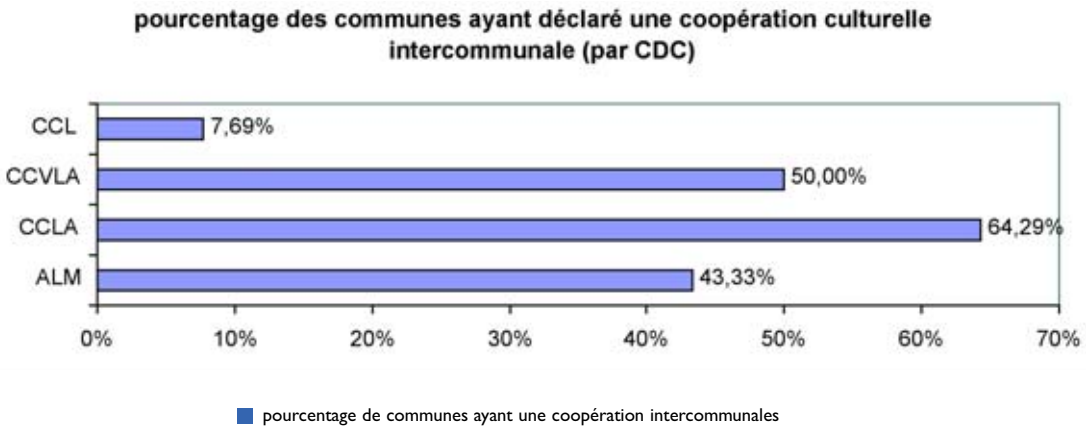

Le dépouillement du questionnaire révèle une diversité des modalités de mise en œuvre de la coopération culturelle intercommunale : certaines sont formalisées et encadrées juridiquement par la création d'un Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) comme ce peut être le cas principalement pour les écoles de musique. Il est à souligner, à cet égard, que le fonctionnement intercommunal pour les écoles de musique est très fortement encouragé par le département sous forme de versement d'aides au fonctionnement.

On rencontre également la mise en place de conventions de partenariats (exemple : convention entre l'école de musique municipale de musique de Bouchemaine et le Conservatoire National de Région d'Angers). Enfin, des réseaux informels de coopération se sont structurés comme par exemple le réseau des bibliothèques de l'Ouest d'Angers (7 bibliothèques se réunissant régulièrement autour d'objectifs d'échanges et de formation, mise en commun de moyens pour les animations, …)[1]. Force est donc de constater que les coopérations peuvent se matérialiser sous diverses formes.
Les pourcentages élevés obtenus sur les Communautés de Commune Vallée-Loire Authion et Loire Aubance s'expliquent notamment par l'existence d'une école de musique associative intercommunale pour la première et d'un office de tourisme intercommunal pour la seconde. Malgré l'existence d'une école de musique associative à l'échelle intercommunale dans la Communauté de Communes du Loir, seule une commune a répondu avoir une coopération culturelle intercommunale (Lué).
Nous proposons ci-après d'étudier plus en détail les principaux domaines culturels à l'échelle du Pays Loire Angers.

[1] Une coopération intercommunale formalisée se met en place avec la création d'une association

© Cabinet Bénédicte Dumeige

La lecture publique

1. UNE PRESENCE CONTRASTEE DANS LES EPCI

Les bibliothèques/médiathèques sont au cœur des territoires et constituent les premiers équipements culturels de proximité. En effet, sur les 66 communes du Pays Loire Angers, 48 d'entre-elles (dont la ville d'Angers) disposent d'une bibliothèque sur le territoire communal. Cependant la fréquence de la présence de la bibliothèque dans les communes dissimule une très grande variété de situations et d'accès à un service de qualité pour l'usager.

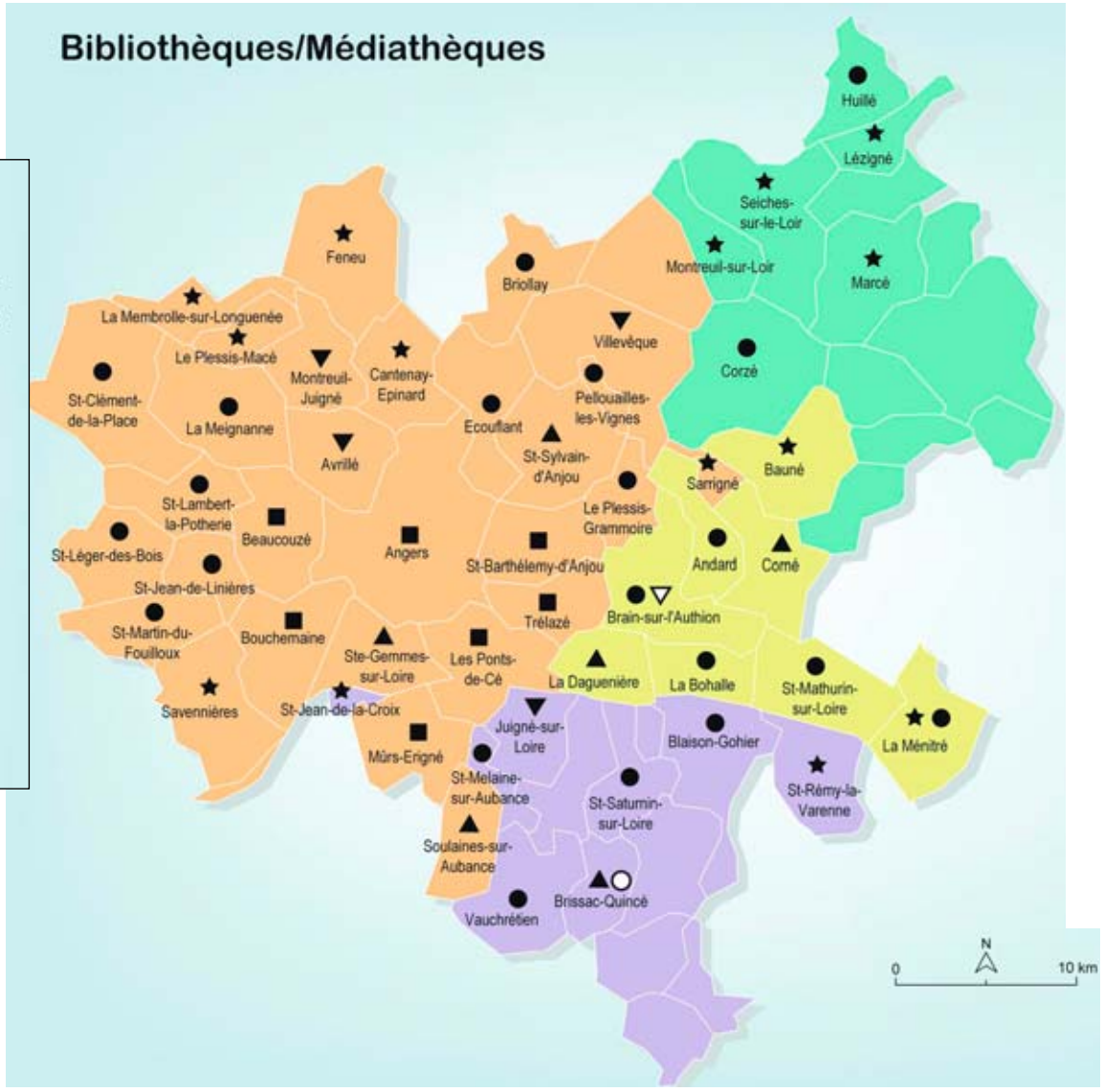

NB : les médiathèques de Bouchemaine et Ponts de Cé devraient être ouvertes au public d'ici quelques semaines.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

1.1 Une forte densité dans l'agglomération

L'offre d'équipements de lecture publique est abondante dans l'agglomération d'Angers avec les caractéristiques suivantes :

- Une offre quantitative et qualitative importante en matière de lecture publique dans la ville centre (cf. tableau ci-dessous) dont le rayonnement irrigue bien au delà des frontières communales.
- Une présence quasi-systématique de bibliothèque/médiathèque dans les communes de l'agglomération (excepté Béhuard, Soucelles et actuellement Les Ponts-de-Cé - en cours de construction).
- Un fort taux d'équipements de grande qualité dans la première couronne. L'offre de lecture publique va, de plus, s'accroître singulièrement avec l'ouverture prochaine de nouvelles médiathèques de type municipales de niveau 1 (Bouchemaine, les Ponts-de-Cé)
- Un secteur Nord Est et Sud bien doté en équipements et un secteur à l'Ouest moins bien pourvu (peu de professionnels, des locaux peu adaptés, des budgets d'acquisitions modestes, …)

Cependant, malgré cette richesse de l'offre, des points faibles peuvent être notés :

- La logique communale d'édification de nouveaux équipements prévaut sans une véritable prise en compte de l'aménagement du territoire à une échelle intercommunale plus vaste.
- L'offre abondante d'équipements de lectures publiques sur un territoire très restreint (ex : Bouchemaine, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Erigné,…) risque de créer un phénomène de très forte concurrence.
- Une expérience informelle de mise en réseau de 6 bibliothèques du secteur ouest de l'agglomération autour de Beaucouzé (Beaucouzé, La Meignanne, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Lambert-la-Potherie et Saint-Léger-des-Bois).
  Le partenariat repose sur une mutualisation des moyens en matière d'animations itinérantes avec partages des coûts, circulation des animations autour de conte, soirées d'échanges thématiques entre bénévoles et professionnels, circulation de l'information.
- Il n'existe pas véritablement de réflexion à l'échelle d'Angers Loire Métropole sur une mutualisation des moyens, un partage de compétence ou de fonds spécialisés, ou enfin une mise en réseau des fonds.

La question de la mise en réseau des fonds, de la spécialisation des équipements, ainsi que de la réflexion en termes de circulation des animations seront probablement les enjeux majeurs posés en matière de lecture publique au sein de l'agglomération.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

1.2 Le réseau des médiathèques de la ville d'Angers

LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES EN QUELQUES CHIFFRES - ANGERS

	date de mise en service	Emplois ETP	Surface en m_	Ouverture		Inscrits	collection en libre accès*
				heure/semaine	Jours/semaine		
Belle-Beille	1994	3	395	19h00	4 j	1 347	26 453 (dont CD 4 934)
La Fayette	2001	3	245	22h30	4 j	1 581	20 741
Imbach	1989	2	150	23h30	4 j	895	22 548
Justices	1997	4	392	21h00	4 j	2 607	32 559
Lac de Maine	1985 (sept. 2006	1,8 2	85 205)	22h00	4 j	1 115	17 778
Monplaisir	1999	3	392	21h30	4 j	1 243	21 346
St Nicolas	1983	1,8	246	20h00	4 j	1 042	21 889
Roseraie	1981	4	850	26h00	5 j	1 935	40 684 (dont VID 5 196)
Verneau	1990	1,8	120 (sept. 2006	12h30 15h00	3 j 4 j)	360	13 970
Toussaint	1978	57,2	6400	40h30	5 j	11 579	206 265 (dont CD 19 988)

Source : mairie d'Angers

Angers joue, de toute évidence un rôle structurant dans l'offre de lecture publique du Pays Loire Angers avec un rayonnement s'exerçant bien au delà de l'enceinte de la ville. Le mouvement pendulaire des populations pour venir travailler à Angers ou dans la première couronne conduit à accueillir un grand nombre d'abonnés à l'échelle de l'agglomération voire au delà. Avec 26 585 abonnés, ce sont près de 1 000 000 de livres prêtés et plus de 15 000 disques et vidéos/dvd empruntés chaque année.

Disposant d'une médiathèque centrale de 6 400 m2, le réseau se déploie sur l'ensemble du territoire de la commune avec 9 médiathèques de quartier et un personnel de près de 80 personnes assurant le service aux usagers et les fonctions techniques et administratives des équipements.

1.3 La lecture publique dans les trois Communautés de Communes périphériques

La situation de la lecture publique est beaucoup plus contrastée sur le territoire des trois Communautés de Communes.

	BM Niveau 2	BM Relais Niv 3	Points lecture	Dépôts	Total	% de communes équipées
CCLA	1	4	1	1	7	50 %
CCVLA	0	4	1	2	7	87,5 %
CCL	0	0	2	4	6	46 %

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Principaux constats

▪ Les équipements de lecture publique sont beaucoup moins fréquents sur les territoires des 3 EPCI de périphérie :
La CdC Vallée Loire Authion dispose de meilleurs atouts avec un taux d'équipement de 87,5% des communes. La CdC de Loire-Aubance et du Loir sont moins bien dotés avec respectivement 50 % et 46 % de taux d'équipement. Cependant, pour la CdC de Loire-Aubance, le classement des bibliothèques est plus favorable avec notamment une Bibliothèque Municipale de niveau 2 (Juigné-sur-Loire) et quatre bibliothèques relais de niveau 3. En outre, la grande proximité des médiathèques du sud de l'agglomération permet de combler en partie le déficit d'équipements. La situation est toute autre pour la CdC du Loir qui ne dispose que de 6 équipements dont 4 dépôts (comprenant notamment le chef lieu de canton) et 2 bibliothèques relais de niveau 3. L'accès à la lecture est probablement plus difficile dans cette communauté de communes que sur l'ensemble du territoire du Pays.

▪ Quel que soit le nombre de bibliothèques sur le territoire des 3 Communautés de Communes, elles sont gérées pour l'essentiel par des équipes de bénévoles plus ou moins qualifiées en fonction des communes. Quelques bibliothèques disposent de personnel professionnel – Juigné-sur-Loire étant l'exception avec 4 salariés- comme Brain-sur-l'Authion (1 agent de conservation).

2. LES COLLECTIONS[1]

2.1. Approche quantitative des collections

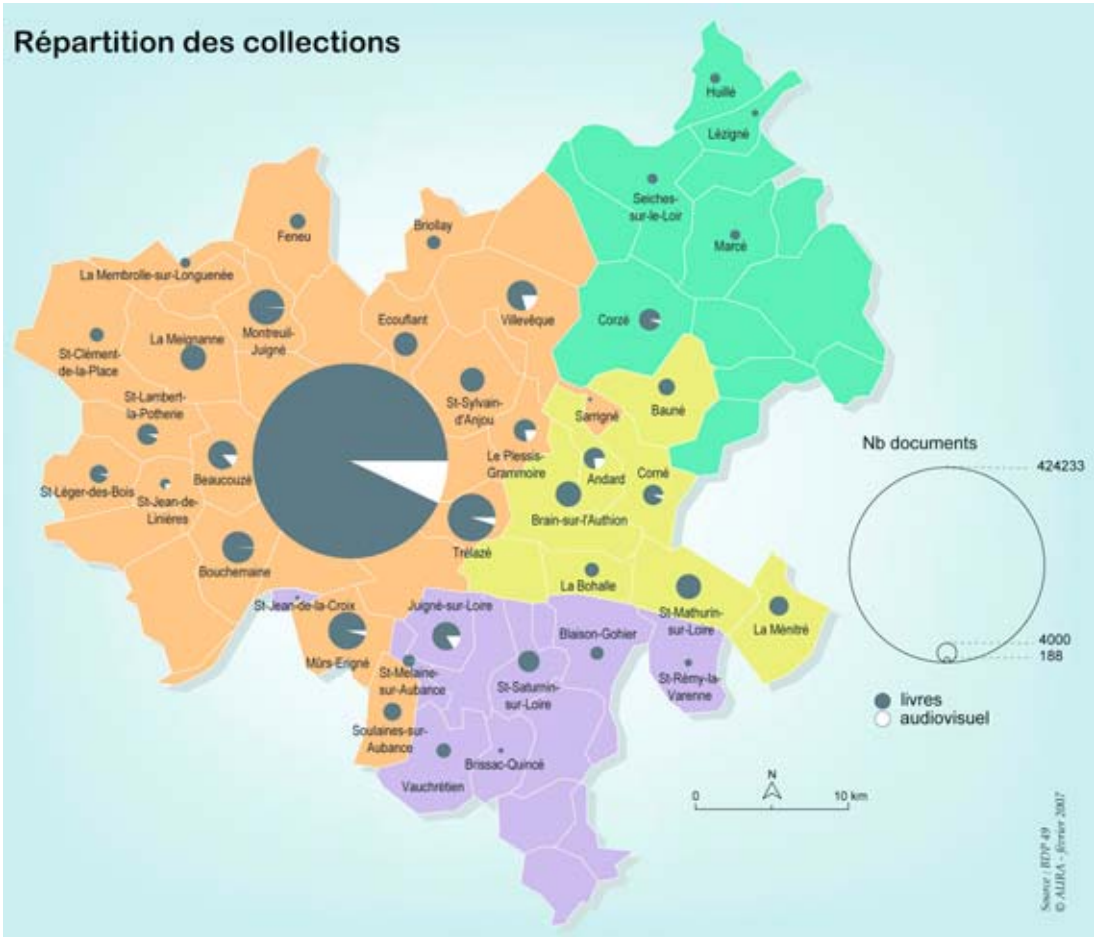

[1] Les indicateurs présentés dans les cartographies suivantes concernent le bilan statistique élaboré par la BDP pour l'année 2005. Un certain nombre de communes n'apparaissent pas dans les cartographies suivantes soit parce qu'elles n'ont pas fourni les bilans statistiques soit parce qu'elles ne sont pas affiliées au réseau de la BDP comme Saint-Barthélémy d'Anjou.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

L'examen de la répartition des données brutes des collections met en évidence l'importance quantitative des collections de la ville d'Angers au regard des autres communes du territoire. En outre, l'agglomération dispose d'une bonne couverture en termes d'équipements dotés de collections significatives. Les collections des trois communautés de communes sont beaucoup moins importantes.
Si ces données sont intéressantes à examiner en termes d'accessibilité de la population aux fonds, cette présentation ne permet cependant pas de mettre en évidence l'effort consenti par les communes eu égard à leurs population et à leurs moyens financiers.

2.2 Fonds disponible rapporté à la population de la commune[1]

[1] L'ADDM ne dispose pas des statistiques de certaines communes dotées d'une médiathèque. Dans ce cas, les communes figurent en grisé.

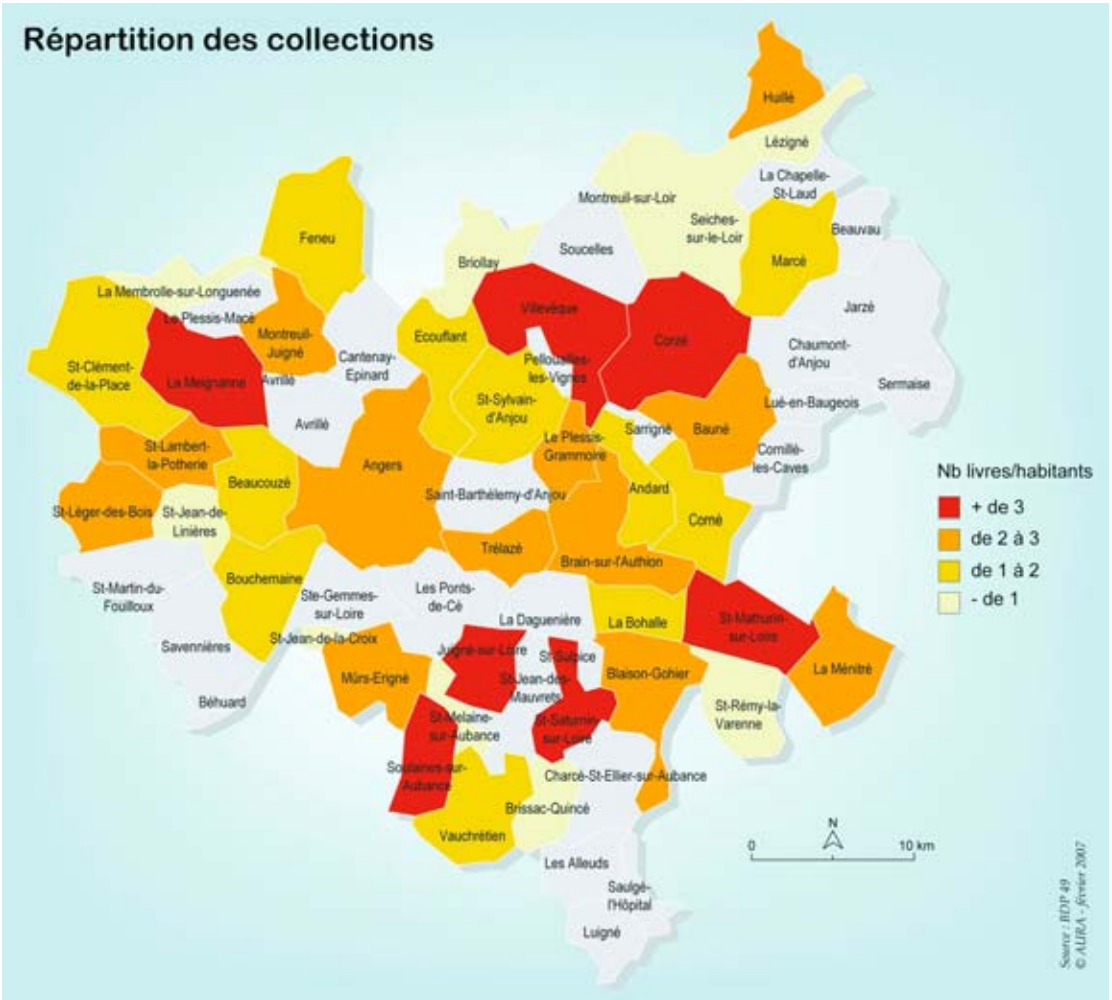

Cette carte présente le rapport entre le nombre de documents disponibles et la population de la commune. Elle révèle qu'à l'échelle du Pays, sept communes consentent un effort très significatif dans l'acquisition des collections disposant ainsi de plus de trois livres par habitant :

- Corzé (1 500 habitants,)
- Juigné-sur Loire (2 500 habitants,)
- La Meignanne (2 129 habitants,)
- Saint-Mathurin sur Loire (2 323 habitants,)
- Saint-Saturnin sur Loire (1 285 habitants,)
- Soulaines-sur-Aubance (1 200 habitants,)
- Villevêque (2 650 habitants,)

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Il s'agit de communes qui comprennent entre 1 200 et 2 500 habitants et qui ont fait le choix de développer une politique active en matière de lecture publique s'accompagnant pour certaines du recrutement de personnel professionnel (Juigné-sur Loire, La Meignanne, Villevêque).

2.3. Les budgets d'acquisition et les heures d'ouverture

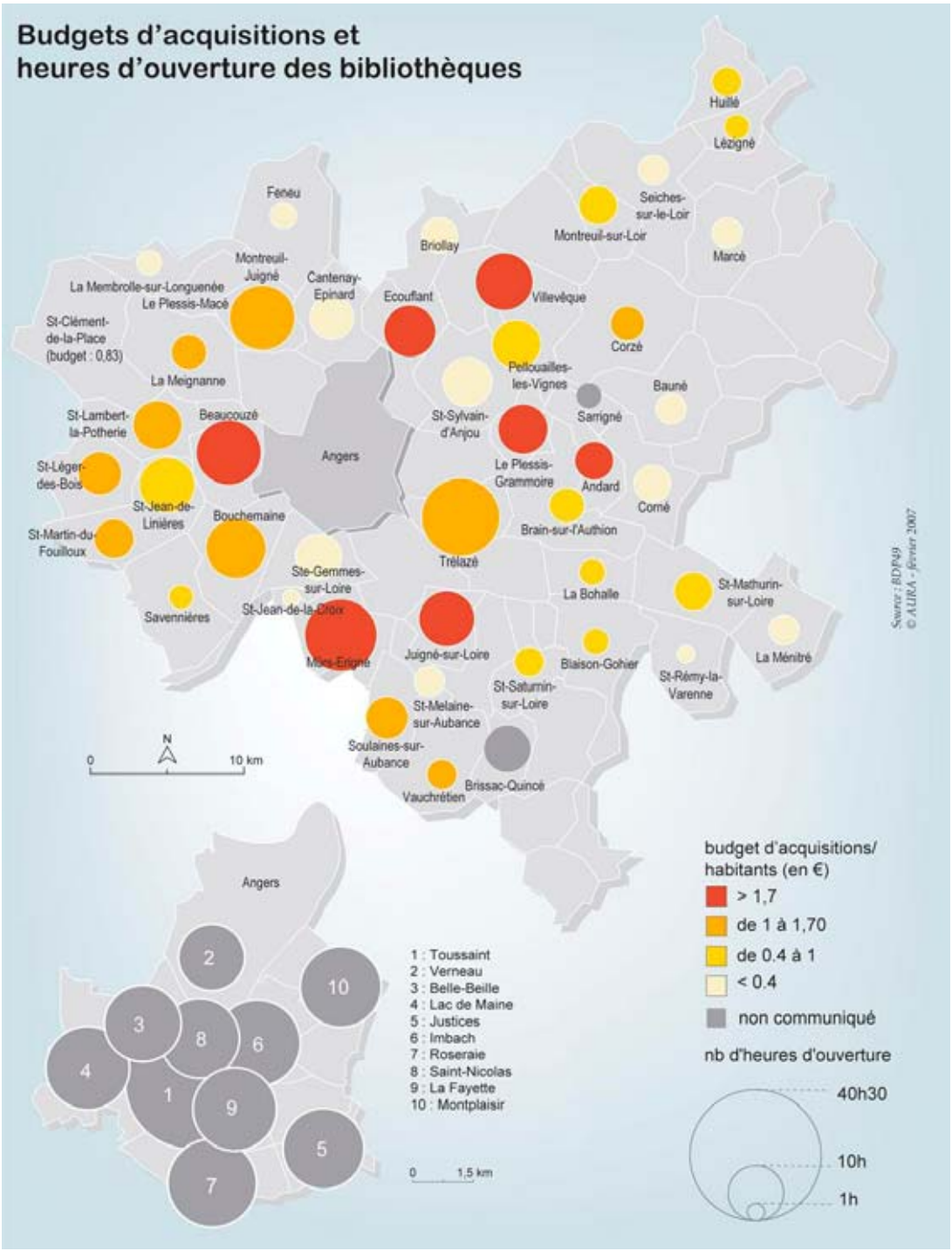

© Cabinet Bénédicte Dumeige

L'examen des budgets d'acquisition rapportés au nombre d'habitants met en évidence les communes qui consentent un effort significatif en 2005 pour enrichir leurs collections. Il s'agit des communes de :

- Andard
- Beaucouzé
- Ecouflant
- Juigné sur Loire
- Mûrs-Erigné
- Le Plessis Grammoire
- Villevêque

Pour certaines d'entre-elles, cet investissement important correspond à l'engagement de travaux d'agrandissement ou de nouvel équipement de lecture publique comme à Beaucouzé ou Juigné-sur Loire.

On observe en outre qu'il existe une forte corrélation entre les heures d'ouverture et les budgets d'acquisition. Les communes qui dépensent plus d'un euro par habitants sont pour l'essentiel, celles qui ouvrent leurs portes au public le plus longtemps

3. L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LES ANIMATIONS

Nous avons enfin étudié deux critères qui nous permettent d'appréhender le dynamisme des établissements de lecture publique et leur capacité à intégrer les nouvelles technologies.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Seuls 19 établissements sur les 42 disposaient en 2005 d'un catalogue informatisé soit 45% des bibliothèques/médiathèques et 7 d'une connection internet accessible aux lecteurs (16%). Il s'agit probablement sur ce sujet de l'un des principaux chantiers à engager.

L'implication des bibliothèques dans les animations est quant à elle plus répandue avec 28 établissements proposant l'heure du conte (66%), 25 établissements organisant ou accueillant des expositions (59%).

Les établissements qui remplissent l'ensemble de ces quatre critères correspondent à des établissemenets déjà cités plus haut :

- Beaucouzé
- Brain sur l'Authion
- Juigné sur Loire
- Montreuil Juigné
- Villevêque

4. LA LECTURE PUBLIQUE DANS LE CONTRAT DE PAYS

Le contrat départemental de pays a retenu comme axe le soutien à l'amélioration de l'accueil des bibliothèques portant tant sur l'aménagement que l'équipement. Ces aides concernent exclusivement les bibliothèques affiliées à la Bibliothèque de Prêt et doivent être reconnues soit bibliothèque relais ou bibliothèque municipale.

C'est ainsi que les programmes d'aménagements suivants sont retenus :

- La Ménitré : devenant ainsi bibliothèque relais de niveau 3
- Brain-sur-l'Authion devenant bibliothèque municipale de niveau 2
- Brissac-Quincé, devenant a minima bibliothèque relais de niveau 3
- Juigné-sur-Loire, extension de la bibliothèque municipale de niveau 2

En outre des aides à l'équipement seront délivrées aux bibliothèques suivantes :

- Andard : équipements informatiques et logiciels
- Brissac-Quincé : mobilier et petit matériel
- Juigné-sur-Loire : mobilier et postes informatiques
- La Ménitré : mobilier et matériel

Les projets de travaux vont venir essentiellement renforcer l'offre en matière de lecture publique à l'échelle de la CdC de Vallée Loire-Authion avec le redéploiement de la bibliothèque de la Ménitré et de Brain-sur-l'Authion.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

La deuxième communauté de communes à bénéficier du contrat de plan départemental est la Communauté de Communes Loire-Aubance avec l'extension des bibliothèques de Brissac-Quincé et Juigné-sur-Loire.
En revanche, la Communauté de Communes du Loir ne bénéficiera pas de l'augmentation du nombre d'équipements ni d'un développement qualitatif des bibliothèques existantes. Il s'agit probablement de l'un des secteurs prioritaires de développement de la lecture publique à prendre en compte à l'avenir et notamment dans le cadre du SCoT.

Les axes de réflexion

- Pour l'agglomération :

- Tendre vers un rééquilibrage de l'offre en renforçant le pôle lecture à l'ouest de l'agglomération
- Mettre en place un réseau de la lecture publique à l'échelle métropolitaine visant à spécialiser les équipements et les fonds, créer un catalogue commun informatisé, conduire un projet de formation global des personnels et des bénévoles, mettre en place une stratégie d'animation. Un coordinateur pourrait être en charge de faire vivre le réseau. Les bibliothèques de la ville d'Angers pourraient intégrer ce dispositif sur des thèmes spécifiques comme les animations.

- Pour les 3 CdC :

- Compte tenu du faible accès de la population à la lecture publique dans la Communauté de Communes du Loir, et dans la perspective de la polarité du SCoT, il serait opportun de disposer d'un nouvel équipement qui pourrait être une bibliothèque intercommunale de pôle rayonnant sur l'ensemble de la CdC. Pour la CdC de Loire-Aubance et Vallée Loire-Authion, la mise en réseau intercommunale serait plus propice à soutenir et accompagner le développement des équipements qui jouissent de bonnes conditions de développement. Le constat ayant mis en évidence le peu de personnel salarié et le grand dynamisme des bénévoles, cette mise en réseau pourrait se concrétiser par l'embauche d'un bibliothécaire intercommunal chargé de soutenir, conseiller les équipes bénévoles dans les différents équipements.

- Pour l'ensemble des EPCI, plusieurs axes de développement devront être pris en compte :

- La formation des personnels et des bénévoles
- L'informatisation des collections et la mise en réseau
- Les animations

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Les salles de spectacle

La problématique des salles de spectacles fait l'objet d'un traitement singulier dans ce rapport lié à l'urgence de pouvoir instruire des dossiers de demandes de subventions déposées par des communes dans le cadre de l'axe concernant les salles de spectacles dans le contrat départemental de Pays. En effet, des décisions devront être prises de façon urgente pour déterminer les modalités et critères d'éligibilité à l'attribution de subventions pour les communes au titre des salles de spectacles. Aussi, d'un point de vue méthodologique, avons-nous procédé de la façon suivante :
Les salles des 3 Communautés de Communes ont toutes été visitées par le cabinet d'étude accompagné du directeur de l'ADDM ainsi que d'un architecte du CAUE.
Le repérage des salles de l'agglomération a été réalisé à partir des questionnaires des communes ainsi que de la documentation disponible.

En préambule à la présentation de l'inventaire des salles du territoire d'étude, il est essentiel d'apporter des précisions quant aux qualificatifs utilisés pour les décrire.

1. TERMINOLOGIE ET DEFINITIONS

1.1 Une terminologie typologique

Avant d'évoquer l'état des lieux des salles et des projets de réhabilitation de salles sur le territoire des trois Communautés de Communes, il convient d'apporter quelques éclairages sur les terminologies communément utilisées pour qualifier les différents types de salles.

Salle de spectacle
Une salle de spectacle est une salle à vocation unique disposant d'une cage scénique et de l'équipement technique permettant l'installation en son et en lumière de qualité professionnelle. Elle possède, en outre, un parc de matériel propre, et peut accueillir un public (assis) dans de bonnes conditions de confort visuel et auditif. Elle est aménagée pour l'accueil de compagnies (loges,…) et est animée par une équipe de professionnels comprenant au moins un responsable technique et un programmateur.

Salle multifonctions (dites polyvalentes)
La salle multifonctions est une salle dont la vocation culturelle n'est pas l'unique objet, mais a tout de même été prise en compte de manière particulière : scène de taille correcte, pré équipement technique, gradins amovibles…

Salle des fêtes
Tout ce qui n'est ni une salle de spectacle ni une salle multifonctions entre dans la catégorie des salles des fêtes : salles non conçues pour accueillir des spectacles, pouvant posséder une scène ou un podium, mais sans aucun véritable équipement technique adapté.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

1.2 Une proposition de terminologie plus précise

A l'issue de la visite des salles de spectacles des 3 EPCI de périphérie, il nous semble nécessaire d'affiner les critères concernant les salles multifonctions. Il s'agit des salles dont la vocation culturelle est partielle et peut être partagée avec d'autres fonctions de types loisirs, lieu de rencontres et de rassemblement, … Les visites des différents équipements ont mis en évidence que le partage se faisait de façon plus ou moins harmonieuse entre les différentes fonctions et que l'adaptation du lieu à accueillir des spectacles professionnels est très variable d'un équipement à un autre.

Aussi, proposons nous, une approche plus fine de la catégorie des salles multifonctions :

Salle multifonctions niveau 1

Il s'agit d'une salle dont la vocation culturelle est secondaire voire périphérique. L'essentiel des installations est conçu pour l'activité loisirs et sociabilité. Elle peut comporter quelques équipements ou aménagements spécifiques aux salles de spectacles sans pour autant que l'essentiel des critères techniques ait été pris en compte dans sa construction ou son aménagement. Ses caractéristiques la contraint, le plus souvent, à restreindre le champ de la diffusion artistique à un certain type de spectacles. Il n'existe pas de budget de programmation ni de personnes référentes pour la programmation artistique.

Salle multifonctions niveau 2

Il s'agit de salles dont la vocation culturelle a été prise en compte mais avec un équilibre dans sa destination entre activités de loisirs et diffusion de spectacles professionnels. Elle comprend un plus grand nombre de critères se rapportant aux salles de spectacle mais toutefois peut comporter des faiblesses qui ne permettent pas l'accueil de toutes les formes de spectacles. Elle ne dispose pas de personnel professionnel de la programmation culturelle.

Salle multifonctions niveau 3

Cette salle multifonctions est modulaire et souple par destination mais comporte l'essentiel voire la totalité des dispositifs propres à une salle de spectacle. En outre, une programmation régulière de spectacles professionnels y est organisée dans le cadre d'une saison culturelle. Il existe un référent culturel ainsi qu'un budget artistique de programmation.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

2. ETAT DES LIEUX DES SALLES A L'ECHELLE DES TROIS EPCI DE PERIPHERIE (hors agglomération)

	Corné 2800 hab	Saint-Mathurin-sur-Loire 2323 hab	Saulgé-L'hôpital 450 hab	Vauchrétien 1494 hab
Cdc	CCVLA	CCVLA	CCLA	CCLA
Nom de la salle	Espace du Séquoia Ouverture 2006	Espace Léon Mousseau	Salle de la Perrine	Salle de l'amicale René Besson
Nature de la salle	Salle multifonction Niveau 3	Salle culturelle exclusive	Salle des fêtes équipée partiellement pour accueillir des spectacles	Salle des fêtes partiellement pour accueillir des spectacles
Date édification	Récente	Début XXème s. A rafraîchir	Années 70-80	Début XXème s. A rafraîchir
Surface totale		300 m2		
Nb pl. assises	300	210	250	140
Nb pl debout	600	/		210
Nature places	Gradins esc Chaises	Fauteuils fixes	Chaises	Chaises
Dimension scène . ouverture . profondeur . haut. sous plaf . haut du sol	 8 m 6 m 0,80 m	 6 m 6 m 1,20 m	 6 m 4,5 m 2 m	 6 m 5 m 3,5 m 1,2 m
Rideau de scène	oui	oui	non	oui
Equipement lumière	47 proj	oui	Oui mais insuffisant. Nouvel équipement prévu	Oui projecteurs
Equipement son	oui	oui	oui	Sonorisation
Régie technique	oui	oui	oui	oui
Pont technique				oui
Loges	2		non	non
Lieu de stockage	oui	oui	non	non
Equipement cinéma	oui	oui	non	oui
Billetterie	oui	oui	non	non
Nb spect annuels	1ère saison 6 programmés de sept à janv. 1 séance de cinéma toutes les 3 semaines	40 dont 2 séances cinéma par mois	Pas de saison culturelle mais troupe locale de théâtre	2 spectacles de théâtre
Gestionnaire de la saison culturelle	Association culturelle	Comité des fêtes et des Associations Les amis du bon cinéma	Auparavant spectacles dans le cadre du pays du Layon. Volonté forte mise en place de spect. Soit mairie (?) soit association de théâtre, soit pays	Amicale René Besson
Personnel dédié	Non mais projet de création d'1 poste de régisseur de salle + _ poste de gestion de la programmation	Non	Non	Non
Demande de subventions	oui	oui	oui	non

© Cabinet Bénédicte Dumeige

	Andard 2217 hab	Juigné-sur-Loire 2500 hab	Seiches-sur-le Loir 2998 hab
Cdc	CCVLA	CCLA	CCL
Nom de la salle	Espace Jeanne de Laval	Salle de loisirs Aimé Moron	Maison commune de Loisirs
Nature de la salle	Salle multifonctions Niveau 1	Salle multifonction Niveau 2	Salle multifonctions Niveau 2
Date édification	Récente	Chantier non commencé	2007
Surface totale	1 097 m²	300	500 m²
Nb pl. assises	950	212/250	300
Nb pl debout	1100		/
Nature places	chaises	Gradin rétractable (132 places + chaises)	Chaises
Dimension scène . ouverture . profondeur . haut. sous plafond . haut du sol	 8,5 m 5,90 m 4,10 m 1,10 m	Scène amovible modulaire 5 m 3,5 m 1 m	Scène amovible modulaire de 30 à 40 m²
Rideau de scène	oui	oui	non
Equipement lumière	Peu développé Et accroches difficiles pour spectacles	Eclairage scène	A définir
Equipement son	Sonorisation de la salle	sonorisation	A définir
Régie technique	non	oui	oui
Pont technique	non	prévue	non
Loges	2	1 (3,53 m²) + 1Partagée avec le stockage	1
Lieu de stockage	oui	Partagé avec une seconde loge	oui
Equipement cinéma	non	oui	non
Billetterie	non	non	non
Nb spect annuels	Soirées privées ou associatives (49 en 2006)	15 annoncés présentés par les associations locales	4 à 6 présentés par les associations locales
Gestionnaire de la saison culturelle	non	non	non
Personnel dédié à la programmation culturelle	non	non	non

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Andard

Saint-Mathurin-sur-Loire

Saulgé-l'hôpital

Corné

Vauchrétien

© Cabinet Bénédicte Dumeige

3. LES EQUIPEMENTS DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

3.1 Une offre importante

A l'échelle de l'agglomération (hors Angers), on recense six équipements culturels développant une programmation à l'année, dont cinq sont structurés professionnellement :

- Le Centre Culturel Jean Carmet à Mûrs-Erigné
- Le Théâtre de l'Hôtel de Ville à Saint Barthélemy d'Anjou
- La salle Brassens à Avrillé
- Le Carré des Arts à Pellouailles-les-Vignes
- Le Théâtre des Dames aux Ponts-de-Cé
- Le Théâtre de l'Avant Scène à Trélazé

Sur l'ensemble de ces équipements, les programmations dominantes sont dans les domaines du théâtre, de la chanson et de l'humour avec une préoccupation marquée pour le jeune public.

Ces équipements peuvent être répartis en 2 groupes :

- L'un réunit des structures aux moyens faibles et fonctionnant avec parfois, des budgets artistiques très resserrés pour de petites communes (Trélazé, Ponts-de-Cé et Pellouailles-les-Vignes)
- L'autre groupe concerne les deux structures d'Avrillé et Saint Barthélemy d'Anjou qui assurent une programmation plus large et affichent des moyens d'une autre nature.

Sur ces deux équipements, l'un est situé à l'est d'Angers (théâtre de Saint Barthélemy d'Anjou) alors que la salle Georges Brassens se trouve à l'ouest de l'agglomération.

On peut noter que le plus gros équipement, le Théâtre de l'Hôtel de Ville de Saint Barthélemy d'Anjou est celui qui développe l'offre artistique la plus importante malgré sa très grande proximité avec Angers où l'offre est déjà multiple.

Par ailleurs quelques manifestations festives sont organisées à l'échelle de l'Agglomération notamment en période estivale dans la double perspective de :

- Proposer une offre culturelle au tourisme de séjour ou de passage
- Offrir aux populations locales restant sur le territoire une animation culturelle

Les manifestations principales repérées sont :

- Le festival Estival de Trélazé
- Le festival de Théâtre d'Anjou
- Les accroche-cœurs à Angers

© Cabinet Bénédicte Dumeige

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DU SPECTACLE VIVANT DANS L'AGGLOMERATION

VILLE Nb hab (1999)	Nombre spectacles	Représentation	Genre	Plaquette saison Responsable	Jauge et Fréquentation
Mûrs-Erigné / C.C Jean Carmet 5 115 hab	15	16	Chanson, musique du monde, humour, musique, théâtre	1 plaquette 1 responsable de la programmation	A préciser Fréquentation NC
Trélazé / théâtre de l'avant scène 11 025 hab	3 par trimestre	6	Théâtre, musique, humour	1 dépliant trimestre 3 volets programmation assuré via le service culturel	Fréquentation NC
Saint Barthélemy Théâtre de l'hôtel de ville 9 832 hab	60	Environ 90	Chanson, humour, musique, cirque, danse, théâtre visuel, cinéma, expositions, conférence + jeune public	1 Plaquette 1 Directeur du Théâtre + 1 adjoint	Jauge NC 30 000 spectateurs
Avrillé / salle Brassens 12 991 hab	21	23	Théâtre, chanson, humour, musique, jazz,	1 plaquette 1 Directeur du Théâtre	372 places Fréquentation NC
Pellouailles / le Carré des arts 2 154 hab	10 pour l'automne	27 dont 15 représentations NTA	Danse, théâtre, arts de la rue, musique	1 plaquette 1 Responsable de programmation	299 places ou 527 debout Fréquentation NC
Les Ponts-de-Cé / théâtre des dames 11 387 hab	12 environ		Théâtre, danse, humour, chanson, cinéma les mer. et WE toutes les 3 semaines + jeune public	programmation assurée par le service culturel	212 places Fréquentation NC

L'essentiel des programmations est proposé dans des salles dédiées exclusivement au spectacle vivant hormis la salle de Pellouailles-les-Vignes qui a une vocation mixte. Il est à signaler que les communes de l'ouest angevin autour de Beaucouzé sont dotées d'équipements multifonctions comme à Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Jean-de-Linières (salle en construction).

Dans ces salles, une programmation est organisée de façon inégale et irrégulière mais qui trouve rapidement les limites du degré d'équipement des espaces, des moyens humains et financiers disponibles. L'observation de leur fonctionnement a nourri une réflexion qui a amené les 8 communes de l'ouest angevin (autour de Beaucouzé) à conduire une étude sur un projet de programmation intercommunale culturelle visant à mutualiser les moyens à l'échelle de plusieurs communes pour offrir une programmation régulière et professionnelle.

Après réflexion, quatre communes (Beaucouzé, Bouchemaine, Saint Jean de Linières et Saint-Martin-du-Fouilloux) ont décidé de s'engager dans ce projet avec, à brève échéance, le recrutement d'un professionnel chargé du développement culturel et de la programmation de spectacles dans ces salles.
Cette programmation, conçue de façon itinérante les trois premières années pour investir les équipements existants, sera parallèlement prolongée par une réflexion conduite par ces communes sur la création d'une salle de spectacle à Beaucouzé.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

4. PRINCIPAUX CONSTATS

La mise en perspective de l'implantation des salles, de leur vocation, de leur équipement, et des moyens consacrés au fonctionnement, permet de mettre en évidence un certain nombre de caractéristiques :

4.1 Un faible taux d'équipement en salles dédiées aux spectacles à l'échelle des trois CdC

Il existe une certaine inégalité territoriale entre les trois Communautés de Communes quant à l'équipement en salles de spectacles ou salles multifonctions :

- Communauté de Communes de Loire Aubance : deux salles des fêtes accueillant des spectacles
- Communauté de Communes de la Vallée Loire-Authion :
  - Une salle spectacle/cinéma à Saint-Mathurin-sur-Loire (bien que nécessitant des travaux de rénovation et d'adaptation à l'accueil de spectacles professionnels, il s'agit de la seule salle dédiée au spectacle vivant sur le territoire des 3 CdC)
  - Une salle multifonctions de type 3 à Corné. Il s'agit de la seule salle véritablement adaptée pour l'accueil de spectacles, à ce jour, à l'échelle des 3 EPCI.
  - Aucun équipement en dehors de salles des fêtes dans la CdC du Loir

Il convient d'ajouter à cette liste deux projets de rénovation/extension de salles qui enrichiront prochainement l'offre de salles multifonctions de niveau 2 (Seiches-sur-le-Loir et Juigné-sur-Loire).

4.2 Une forte sphère d'influence culturelle de l'agglomération angevine

L'offre culturelle en matière de spectacle vivant est abondante dans la ville d'Angers qui dispose notamment de grandes institutions nationales que sont :

- Le Nouveau Théâtre d'Angers (Centre Dramatique National)
- Le Centre national de la Danse Contemporaine (CNDC), Centre chorégraphique National
- Le Chabada (Scène de musiques actuelles et amplifiées)
- L'Orchestre National des Pays de la Loire
- Prochainement l'arrivée du Quai dont l'ouverture est prévue pour juin 2007

Les communes de l'Est de l'agglomération (première et seconde couronnes) sont assez bien dotées en équipements de spectacles :

- Salles dédiées exclusivement au spectacle vivant (Mûrs-Erigné, Les Ponts-de-Cé, Trélazé, Saint-Barthélemy-d'Anjou)
- Salles multifonctions équipées pour recevoir des spectacles vivants : Soulaines-sur-Aubance, Les Ponts-de-Cé, Trélazé, Pellouailles-les-Vignes, Soucelles.

Cependant si le taux d'équipement est assez important, la programmation culturelle et artistique recouvre une réalité très différente selon les lieux avec environ 90 représentations à Saint-Barthélemy-d'Anjou et seulement quelques spectacles dans d'autres communes (4 ou 5 par an pour certaines, faute de budget artistique plus important comme à Pellouailles-les-Vignes).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

4.3 Un rayonnement local des salles du territoire des trois CdC

Aujourd'hui, l'offre de spectacles proposée dans les salles existantes (salles de spectacle ou multifonction) est d'un rayonnement local. La programmation, dans la majorité des cas, concerne l'accueil des spectacles produits par les compagnies amateurs de la commune (théâtre, musique). On peut cependant noter quelques exceptions comme la salle de Saint-Mathurin-sur-Loire qui accueille depuis plusieurs années des spectacles du NTA en petites formes. Cette même salle projette un film tous les 15 jours.
La nouvelle salle de Corné projette quant à elle un film toutes les trois semaines et a mis en place une programmation régulière (une douzaine de spectacles par an).
Sur l'ensemble du territoire des trois EPCI de la périphérie, les spectacles professionnels accueillis sont donc aujourd'hui très peu nombreux.

L'extension/rénovation des salles de Juigné-sur-Loire et Seiches-sur-le-Loir ne devrait pas modifier considérablement ce constat du fait que ces deux communes n'ont pour l'instant pas réservé de budget artistique pour leur fonctionnement se déclarant en attente d'une programmation à l'échelle du Pays.

4.4 Une conception de salles multifonction où la part de la vocation culturelle est aujourd'hui secondaire

Pour plusieurs salles existantes ou en cours de rénovation, la fonction prioritaire de la salle multifonction est aujourd'hui à usage de type salle des fêtes (peu accueillent véritablement des spectacles professionnels). La fonction culturelle est annexe voire marginale.

Plusieurs explications peuvent expliquer ce fait :

- A de rares exceptions, les salles ne disposent pas de configuration et du matériel nécessaire pour accueillir des spectacles professionnels (manque de matériel, pas assez d'ouverture pour la scène, pas de loges, …).
- Les communes concernées sont toutes des communes de moins de 3000 habitants (entre 450 habitants pour Saulgé-L'hôpital et 3 000 habitants pour Seiches-sur-le-Loir) et n'ont pas (ou peu) inscrit de budget de fonctionnement de saisons culturelles.
- Il fait cruellement défaut de personnel spécialisé dans le domaine culturel susceptible d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation culturelle.

Des salles avec un faible parc d'équipement

L'équipement technique des salles recensées sur le périmètre d'étude est relativement faible. Nous pouvons cependant noter que la salle de Corné, bien que multifonctions, est la seule salle qui dispose des conditions nécessaires à l'accueil de compagnies professionnelles. A contrario, certaines salles récemment construites, bien que bénéficiant de vastes espaces (salle et scènes), ne disposent que de très peu d'équipement technique avec des faiblesses très importantes obérant l'accueil de beaucoup de spectacles . C'est ainsi que la salle d'Andard, du fait d'une quasi-impossibilité d'accroche de lumière de face ou en douche restreint considérablement les possibilités de diffusion de spectacles professionnels hormis la diffusion de concerts de musiques amplifiées (musiques actuelles).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

5. VERS L'ETABLISSEMENT D'UN SCHÉMA CONCERTÉ POUR LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Le contrat départemental de Pays (2006-2009) a inscrit, dans le cadre du projet de services à la population (Axe 2), de soutenir le développement de la diffusion culturelle en milieu périurbain par la mutualisation et la coordination des moyens entre l'agglomération d'Angers et les Communautés de Communes.

Dans cette perspective, une action de soutien a été inscrite à « l'équipement des salles permettant l'accueil de spectacles professionnels, conformément aux résultats de l'inventaire qui sera mené sur le Pays Loire Angers. Ces équipements devront avoir une vocation culturelle significative ».

La question est donc aujourd'hui posée de définir les critères qui pourront apprécier la « vocation culturelle significative ».

Dans cette perspective, on peut imaginer trois types de vision :

- Une approche « rigoriste » qui déterminerait des critères permettant de n'aider que les salles de spectacles (à vocation culturelle exclusive). Dans ce cas, le nombre d'aides serait très restreint. Cette orientation nous semblerait aller à l'encontre du projet du Pays d'autant que des équipements multifonctions peuvent remplir les conditions de la diffusion de spectacles dans de bonnes conditions (exemple : salle de Corné)
- Une approche très souple des critères qui viserait à aider toutes les salles quelques que soient leurs vocations (salle de spectacle, salles multifonctions et salle des fêtes). Cette approche ne nous semble tout autant pas pouvoir être retenue en l'état car trop éloignée des objectifs de départ concernant la diffusion culturelle.
- Enfin, une approche « pragmatique » qui vise à définir les salles susceptibles d'accueillir des spectacles – comprenant notamment des salles multifonctions mais en excluant les salles des fêtes et les salles polyvalentes de niveau 1 pour les aides à l'aménagement. Cette approche pragmatique n'est cependant cohérente que si l'on accepte de se poser la question des budgets de fonctionnement, de l'accueil des artistes professionnels, de la professionnalisation de l'administration de la saison, la communication, le travail avec les publics, … L'exemple d'autres salles de l'agglomération érigées dans de petites communes démontre que la prise en charge d'une saison est difficilement accessibles aux communes de petite ou moyenne dimension. Dès lors se pose la question de la mutualisation intercommunale voire à l'échelle du Pays. Huit communes de l'ouest angevin ont entrepris une réflexion en commun autour d'une programmation culturelle. Cette problématique nous semble devoir être posée dès à présent à l'échelle du Pays. L'exemple du Pays du Layon ou du Pays des Mauges nous semble, à cet égard, exemplaire.

Il semble naturel de travailler aujourd'hui dans cette perspective, si toutefois on ne souhaite pas que les salles, dont l'équipement ou l'aménagement aura été subventionné, ne deviennent à terme, que des « super salles des fêtes ».

© Cabinet Bénédicte Dumeige

5.1 Une mutualisation des moyens pour conduire une programmation culturelle

L'ensemble des entretiens et des repérages ont montré le faible nombre d'équipements dotés des conditions pour accueillir des spectacles professionnels dans les trois Communautés de Communes et une difficulté pour certaines communes de l'agglomération à organiser une programmation régulière dans leur équipement. Des attentes se font jour dans les communes pour conduire une programmation culturelle à l'échelle du Pays.

La première étape consiste à ce qu'une réflexion soit conduite à cette échelle territoriale se matérialisant sous la forme d'une étude de faisabilité répondant aux questions suivantes :

- Une programmation culturelle pour quel public ?
- Avec quels objectifs ?
- Dans quels équipements ?
- Avec quelle nature de programmation ?
- Avec quelle fréquence de représentations ?
- Quel type de mutualisation mettre en place ?
- Quels sont les moyens humains et techniques à mobiliser ?
- Pour quel coût et quelle participation des communes ?

Quoi qu'il en soit, il est important d'affirmer à ce stade qu'un tel projet ne peut être mis en place sans le recrutement d'un professionnel de la programmation culturelle. Les seuls moyens bénévoles ou de mutualisation des opérateurs en place ne permettra en aucun cas de conduire une politique culturelle de cette nature.

5.2 Un soutien à l'équipement des salles selon quels critères ?

Compte tenu de l'état des lieux des salles, il est probable que dans l'éventualité de la mise en place de cette programmation à l'échelle du Pays, elle se déploie dans différents types de lieux et qu'elle intègre également des salles non dédiées au spectacle vivant à l'instar des programmations de "Villages en scènes" ou de la programmation des Mauges "Scènes de Pays".

Aussi, proposons-nous de ne pas retenir de critères restrictifs pour l'attribution d'aides à l'équipement matériel et technique en termes de catégories de salles.

En revanche, l'attention doit être portée sur la qualité du matériel qui pourrait répondre aux critères suivants :

- Etre dédié totalement à l'activité de diffusion du spectacle vivant. C'est ainsi que du matériel de vidéo projection, des ordinateurs, ou d'autres équipements relevant plus de la fonction loisirs/séminaires ne pourraient être pris en compte dans le cadre de ce subventionnement.
- Etre impérativement un matériel de qualité professionnelle susceptible d'enrichir un parc de matériel disponible à l'échelle du territoire.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Il est à signaler que les demandes d'équipements mobiles ou mutualisés à des échelles intercommunales pourront être pris en compte dans la mesure où ils répondent aux deux critères précités

5.3 Soutien à l'aménagement ou à la construction de salles

Au regard des critères énoncés au début de ce chapitre et des termes du contrat départemental de Pays, nous proposons de restreindre les aides d'investissement à l'aménagement des salles suivantes :

- Salles multifonctions de niveau 2
- Salles multifonctions de niveau 3
- Salles de spectacles

Il s'agirait donc de subventionner les salles dont les caractéristiques sont dédiées en grande partie ou totalement au spectacle vivant.

Dans certains cas, il nous semblerait à terme opportun, pour les salles multifonctions de niveau 3 et les salles de spectacles développant la programmation d'une saison, d'aider au fonctionnement afin de soutenir des efforts communaux ou intercommunaux d'irrigation culturelle des territoires périphériques.

5.4. Les engagements à prendre par les communes recevant des subventions

L'objectif clairement affirmé dans le contrat départemental de Pays vise à « permettre la venue d'artistes professionnels, en adaptant les salles ayant vocation à accueillir des spectacles professionnels ».

Aussi, il semble vivement conseillé d'assortir l'octroi de la subvention (aménagement et équipement) à un certain nombre d'engagements de la part des communes :

- Instaurer une programmation professionnelle dans les 2 ans (en fonction de l'avancement du Pays dans cette voie) avec un minimum de 3 spectacles professionnels répartis sur la saison culturelle (de septembre à juin)
- Avoir au moins 1 spectacle tout public, accessible aux enfants
- Disposer d'une équipe sur place (professionnels ou bénévoles) pouvant assurer la logistique et l'organisation de la salle durant les spectacles et accueillir les professionnels (repas…)
- Avoir une politique tarifaire (jeune public et abonnement à minima)
- Avoir 1 ou 2 plaquettes d'information par saison.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

L'enseignement musical

1. L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL

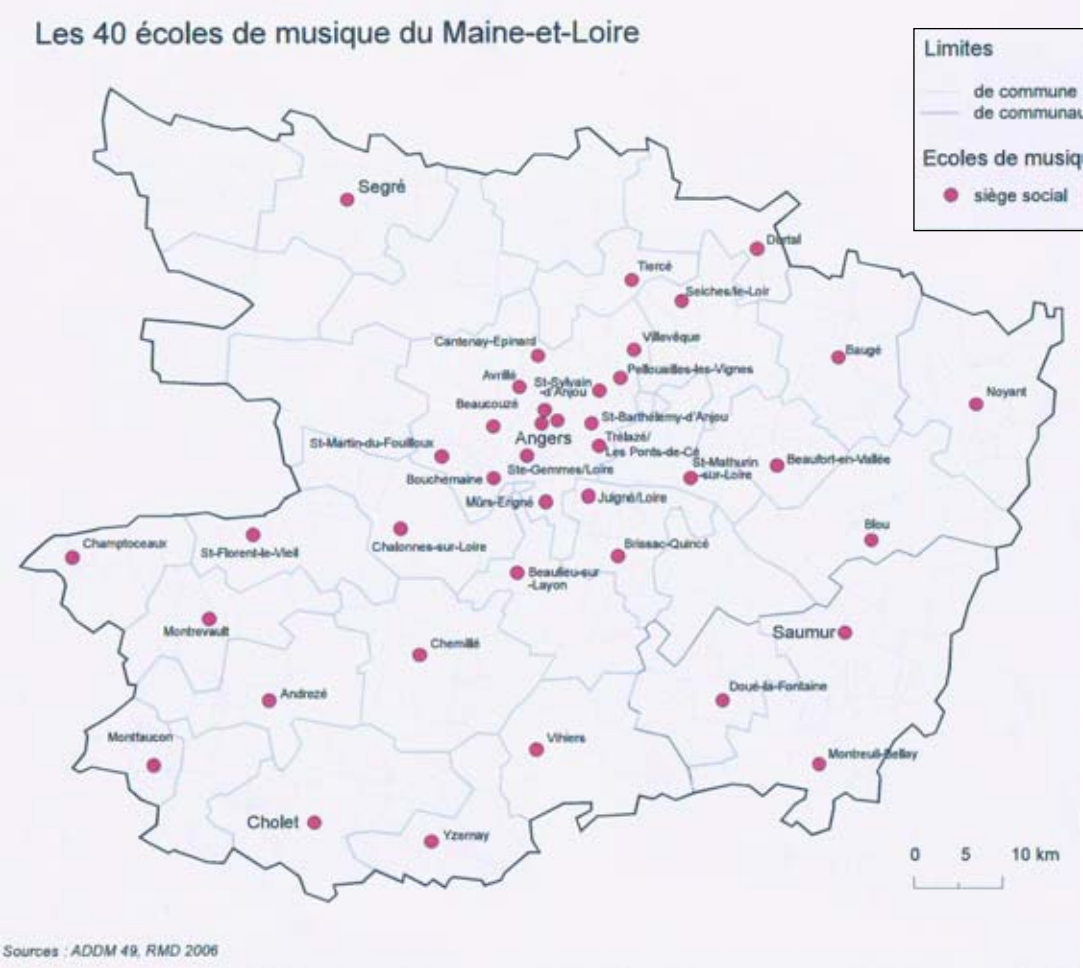

Le département du Maine et Loire comprend 40 établissements[1] d'enseignement musical dont 50 % sont concentrés sur notre territoire d'étude (19 établissements). Ces 19 établissements[2] accueillent 3628 élèves formés par 254 professeurs[3].

Cette grande concentration des établissements d'enseignement sur le territoire départemental s'explique par :

- la forte densité de population du territoire au regard des autres pays
- une pratique de fonctionnement intercommunal des établissements qui demeure encore peu développée malgré de récents regroupements

[1] Source : ADDM 49

[2] 3 établissements n'ont pas communiqué leurs chiffres

[3] Cet indicateur correspond à la somme des professeurs déclarés par les établissements. Certains professeurs enseignant dans plusieurs établissements du territoire d'étude, le nombre effectif de professeurs est en réalité moindre.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

2. LE STATUT ET FINANCEMENT DES LIEUX D'ENSEIGNEMENT

On distingue deux types de statuts principaux de gestion pour les établissements d'enseignement de la musique :

- Les écoles de statut public au nombre de 4 : le CNR d'Angers, l'école municipale de Bouchemaine, le Syndicat intercommunal arts et musique (SIAM) de Pellouailles-les-Vignes, Ecouflant et Le Plessis-Grammoire, le SIVMH Hervé Bazin (Soucelles et Villevêque).
- Les écoles associatives, les plus nombreuses avec 15 établissements recensés par l'ADDM auxquels on pourrait ajouter quelques établissements abrités dans des structures à vocation plus large et accueillant un très petit nombre d'élèves comme à Saint-Lambert-la-Potherie (Foyer d'animation, section musique) ou la section musique de l'Association Education et Loisirs de Saint-Léger-des-Bois.

Seul le Conservatoire National de Région dispose d'un contrôle de l'Etat.

Ecoles de musique du Pays Loire Angers selon leur statut

D'après source ADDM 49

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Le financement des établissements peut être de plusieurs natures soit communal (subvention accordée par la commune d'implantation de l'établissement) soit intercommunal.

Dans le premier cas (financement communal), seuls deux établissements sont gérés en régie communale (L'école municipale de Bouchemaine et le CNR d'Angers qui ont, en outre, signé un protocole de partenariat d'enseignement). D'autres communes financent une association (ex Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Barthélemy-d'Anjou, …)

Dans le deuxième cas (financement intercommunal), plusieurs types de gestion sont représentés :

- Une gestion en régie directe par une collectivité intercommunale qui, sur notre territoire d'étude, prend exclusivement la forme de SIVU (SIAM et SIVMH). Il n'existe pas de structure d'enseignement musical intercommunale directement gérée par les EPCI. Il faut rappeler à cet égard qu'aucun des EPCI n'a pris la compétence culturelle.
- Un soutien déterminant apporté à une association à vocation intercommunale :
  - Par un groupement de communes constitué autour de cet unique projet. Exemple : Beaucouzé/Montreuil-Juigné, Trélazé/Les Pont-de-Cé, Mûrs-Erigné/Soulaines-sur-Aubance, …
  - Par un EPCI comme la CdC de Vallée-Loire-Authion

3. FREQUENTATION DES ECOLES DE MUSIQUE

Dans le cadre du diagnostic préalable à la réalisation du schéma départemental des enseignements artistiques, l'ADDM a mis en évidence qu'à l'échelle départementale, le nombre d'élèves fréquentant une école de musique représente 1,2% de la population totale.
A l'échelle du Pays, nous constatons les chiffres suivants :

	Population	Nb d'élèves	%
Angers-Loire métropole	261 246	3 062	1,17
CC Loir	9 145	66	0,72
CC Loire-Authion	15 482	278	1,79
CC Loire-Aubance	14 586	232	1,59
TOTAL	300 459	3 628	1,3
Département			1,2

D'après source : ADDM 49

© Cabinet Bénédicte Dumeige

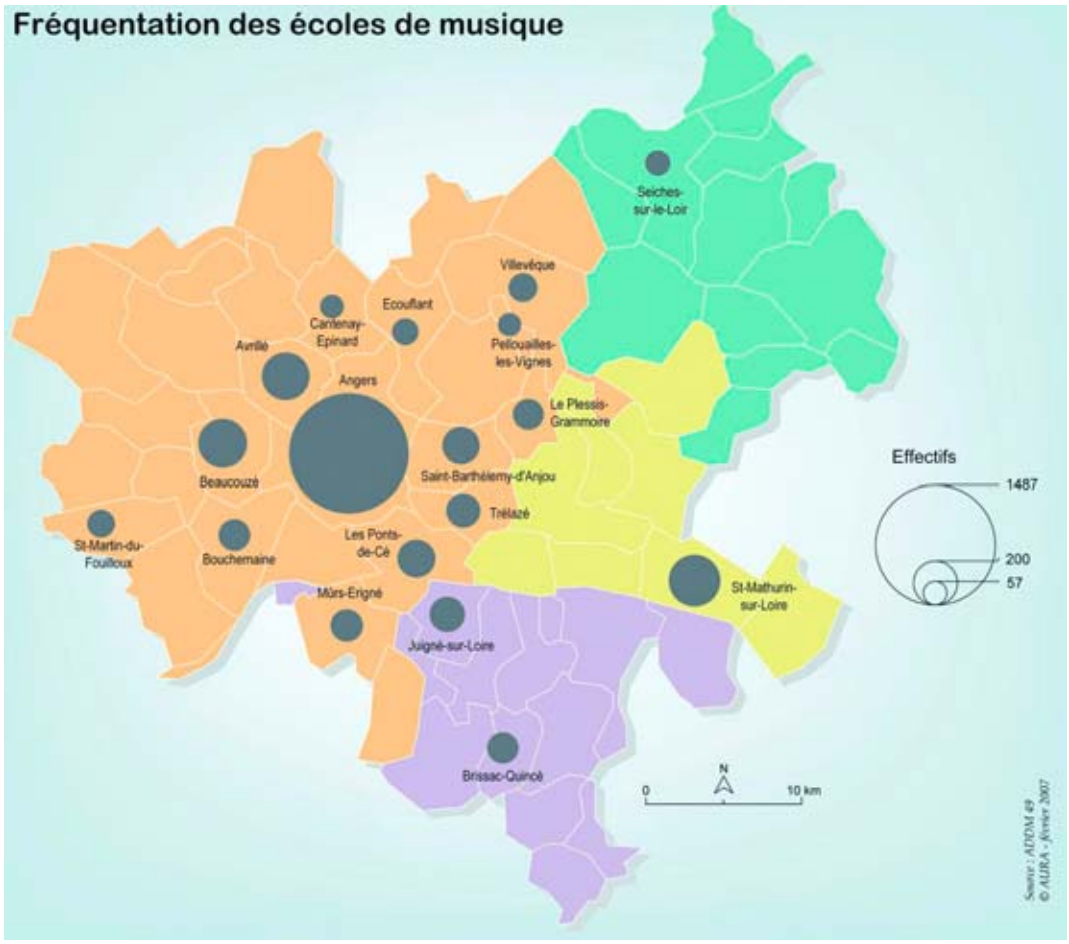

Nombre d'élèves des écoles de musique par rapport à la population de leur territoire financeur (en %) dans l'agglomération d'Angers

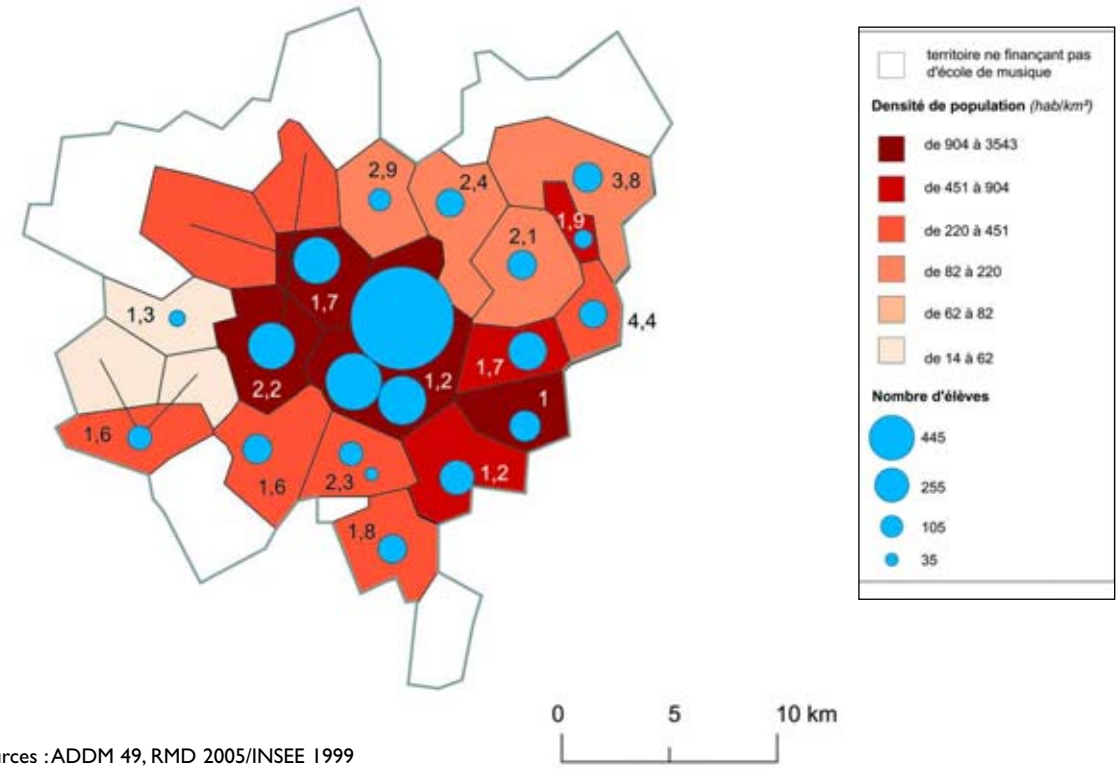

Sources : ADDM 49, RMD 2005/INSEE 1999

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Si la moyenne des élèves fréquentant une école de musique au niveau du Pays Loire Angers est conforme à la moyenne départementale, l'examen plus attentif des réalités par EPCI révèle des grandes disparités :

- Le nombre d'élèves fréquentant les écoles de musique sur le territoire d'Angers Loire Métropole est très proche, bien que légèrement inférieur, à la moyenne départementale. Aussi, malgré le grand nombre de lieux d'enseignements, il semblerait que leur multiplicité et la dispersion des efforts ne bénéficient pas à un meilleur taux de scolarisation dans un établissement spécialisé. La lecture de la carte de l'ADDM fait apparaître de nouvelles disparités à l'échelle communale avec aucune proposition d'enseignement spécialisé dans des communes périphériques de l'agglomération. Dans d'autres cas, le taux de fréquentation de l'école de musique est de l'ordre du triple de la moyenne départementale (3,8% pour la commune de Villevêque)

- Les 3 EPCI périphériques du Pays, avec une structure intercommunale de financement, disposent d'un meilleur taux de fréquentation avec 1, 79 % pour la CdC de Vallée-Loire-Authion, 1,59 pour Loire-Aubance et 0.72 pour la CDC du Loir.

4. LES ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

A l'échelle départementale, 44% des territoires financeurs ont des actions en milieu scolaire conduites par les écoles de musique.

Sur le territoire du Pays Loire Angers, en 2005, seuls les territoires suivants bénéficiaient d'actions en milieu scolaire conduites par les écoles de musique :

- Montreuil-Juigné
- Beaucouzé
- Angers
- Mûrs-Erigné
- Trélazé
- Ecouflant
- CdC Loire-Aubance

Soit 20 communes touchées sur un total de 44 communes finançant directement ou indirectement (CdC) les écoles de musique (45 %).

Si on rapporte ce chiffre de 20 communes à celui des 66 communes du pays, le ratio tombe à 30% des communes bénéficient d'un enseignement musical dispensé par les écoles de musique dans les établissements scolaires.

Qualitativement, les interventions prennent plusieurs formes : d'interventions de sensibilisation à des actions récurrentes, la qualité des intervenants est diverse, l'engagement des collectivités est plus ou moins important selon les territoires.

Dans le cadre de l'orientation clairement affichée notamment par l'agglomération, « La culture accessible à tous », ne s'agit-il pas ici d'un axe de développement susceptible d'être mis en place ?

© Cabinet Bénédicte Dumeige

5. L'OFFRE DE FORMATION

La répartition des effectifs par type d'instruments dans l'agglomération d'Angers et les communautés de communes environnantes

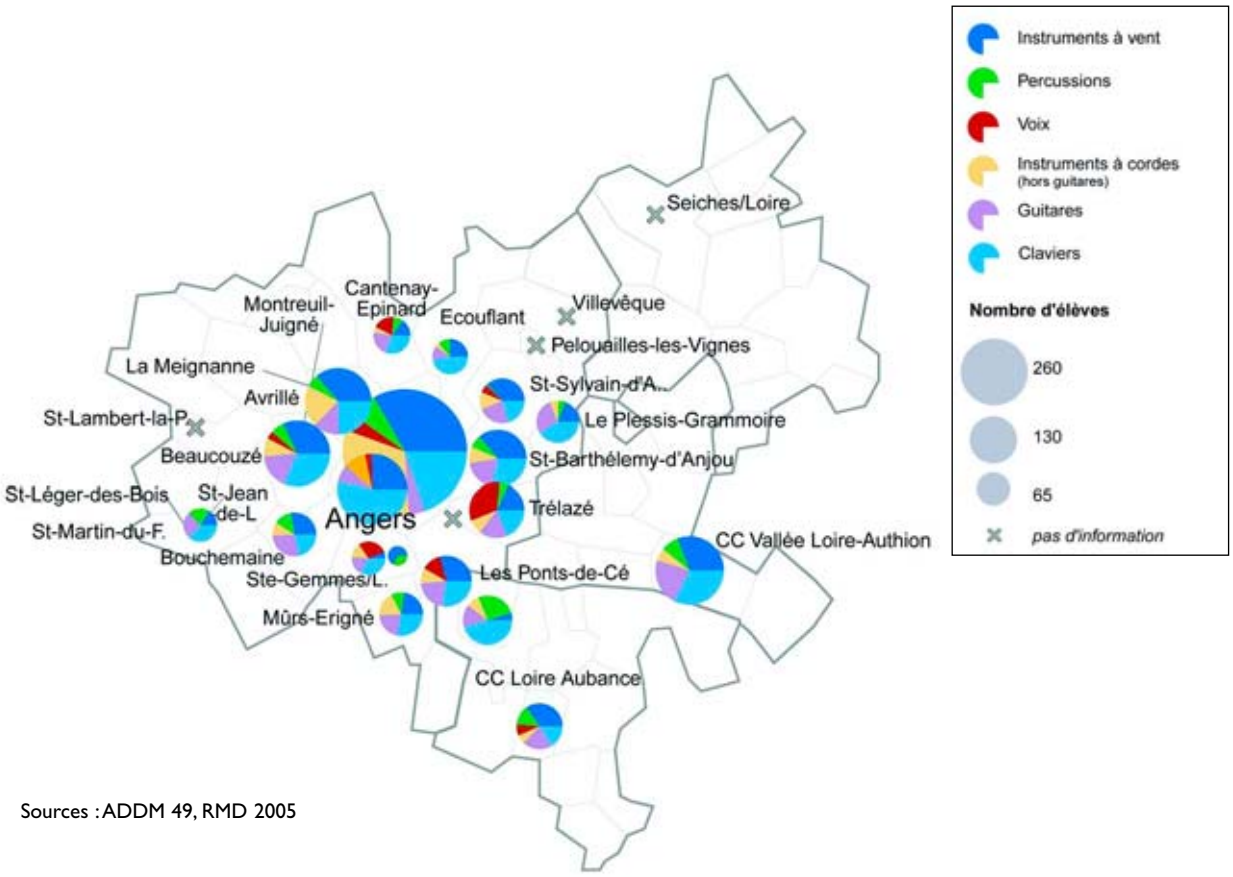

Sources : ADDM 49, RMD 2005

Les 10 disciplines les + enseignées

		nb établissements en valeur absolue	nb établissements en %
1	Formation musicale	22	100,0
2	Piano	22	100,0
3	Flûte traversière	21	95,5
4	Guitare	21	95,5
5	Violon	19	86,4
6	Saxophone	18	81,8
7	Eveil-sensibilisation	18	81,8
8	Batterie	17	77,3
9	Clarinette	16	72,7
10	Chant choral	15	68,2

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Les 10 disciplines les - enseignées

		nb établissements en valeur absolue	nb établissements en %
1	Analyse musicale	1	4,5
2	Atelier musiques actuelles	1	4,5
3	Clavecin	1	4,5
4	Cor anglais	1	4,5
5	Cornet à piston	1	4,5
6	Ecriture	1	4,5
7	Ensemble à cordes frottées	1	4,5
8	Ensemble d'accordéons	1	4,5
9	Improvisation	1	4,5
10	Viole	1	4,5

Les 6 premiers établissements par nombre de disciplines

1	CNR / Angers	38 disciplines
2	Ass. Musicale Intercommunale de Beaucouzé/ Mtreuil-Juigné	24 disciplines
3	Musicollège / Angers	22 disciplines
4	AEMCA Avrillé	21 disciplines
5	Ecole Municipale de Musique / Trélazé	21 disciplines
6	Ecole de Musique Vallée Loire Authion / St-Mathurin s/ Loire	20 disciplines

La cartographie sur l'offre de formation réalisée par l'ADDM et les tableaux sur les disciplines enseignées que nous présentons ci-dessus, mettent en lumière un certain nombre de constats :

- La diversité de la formation est très importante à l'échelle de l'agglomération et particulièrement à Angers avec ses trois établissements d'enseignement. Parmi les 6 établissements proposant l'offre de formation la plus importante, 2 sont situés à Angers et 5 dans l'agglomération. A signaler que l'école de la vallée Loire Authion dispose d'une offre importante d'enseignement avec 20 disciplines.
- Les cinq disciplines les plus enseignées sont la formation musicale, le piano (100 % des établissements), la flûte traversière et la guitare (95,5% des établissements), le violon (86,4%). Ce quinté n'est pas véritablement surprenant et il est conforme aux établissements à l'échelon départemental.
- Les disciplines les moins enseignées concernent les instruments rares ou des pratiques d'ensemble spécifiques (ensemble à cordes frottées). La plupart de ces enseignements sont délivrés au CNR d'Angers. A noter que seul un établissement d'enseignement dispose d'un atelier de musiques actuelles : l'école de musique de Trélazé. Cependant, plusieurs écoles proposent des cours des pratiques des musiques actuelles (chanson, jazz, musiques amplifiées et traditionnelles) : l'association musicale écouflantaise, l'école de musique de Villevêque-Soucelles, l'école de musique de Juigné-sur-Loire, etc. (Cf. chapitre consacré aux musiques actuelles).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

L'offre d'enseignement musical à l'échelle du Pays est très dense. Il suffit à cet égard de comparer notre secteur d'étude avec les autres secteurs du département du Maine et Loire. La densité d'établissements d'enseignement musical y est, en effet, globalement plus importante.
Cependant, le taux de scolarisation dans un établissement d'enseignement musical est conforme à la moyenne départementale (1,3% de la population).

Ce grand nombre d'établissements ne doit pas masquer des faiblesses de structurations ainsi qu'une dispersion des efforts à l'échelle globale du territoire s'exprimant par :

- **Un inégal accès à l'enseignement musical en fonction des EPCI**
- **Un phénomène de concurrence entre les établissements portant notamment sur les disciplines enseignées**
- **Des établissements d'enseignements qui ont parfois tendance à s'essouffler avec pour certains des problèmes de niveau de recrutement des professeurs**
- **Un problème de qualité d'offre d'enseignement pédagogique pour certains établissements**
- **Une question posée pour certains établissements aux fréquentations moins importantes sur les pratiques musicales collectives**
- **Une place réservée aux musiques actuelles encore indigente**

Un important travail a déjà été conduit par l'ADDM pour favoriser les rapprochements entre les établissements d'enseignement préexistants aboutissant aux écoles intercommunales fonctionnant avec des moyens financiers intercommunaux.
Une meilleure mise en réseau apporterait sans nul doute des réponses à ces questions permettant d'équilibrer et de réguler l'offre de formation, de rationaliser la gestion des établissements, de construire les ponts indispensables entre les enseignements et les pratiques en amateurs (chorales, harmonies, ensembles instrumentaux, …), de développer les liens avec l'éducation nationale, …

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Les pratiques en amateurs[1]

[1] Les données nationales présentées dans le cadre de ce chapitre sont issues de l'étude réalisée par Olivier Donnat sur Les Amateurs, enquête sur les activités artistiques des Français, Ministère de la culture, 1996

Les études conduites par le Ministère de la culture mettent en évidence que près de la moitié des français ont pratiqué la musique, le théâtre, la danse, l'écriture ou les arts plastiques. Cet apprentissage remonte souvent à la période de l'enfance ou de l'adolescence avec un taux d'abandon important à l'âge adulte.

1. L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE ET LES STRUCTURES CHORÉGRAPHIQUES

Si nous pouvons établir une cartographie assez précise des établissements d'enseignement musical, la tâche s'avère beaucoup moins aisée pour la réalisation d'un état des lieux des établissements d'enseignement de la danse. En effet, cet enseignement est en grande partie pris en charge par des structures associatives ou privées qui échappent, pour beaucoup, à tout financement public. De ce fait, nous ne disposons que d'une base de données plus mouvante ne permettant pas d'élaborer une analyse aussi précise que pour l'enseignement musical.
Nonobstant, il est possible de tracer les grandes lignes de l'offre de formation à l'échelle de notre territoire.

1.1 L'offre de formation de danse

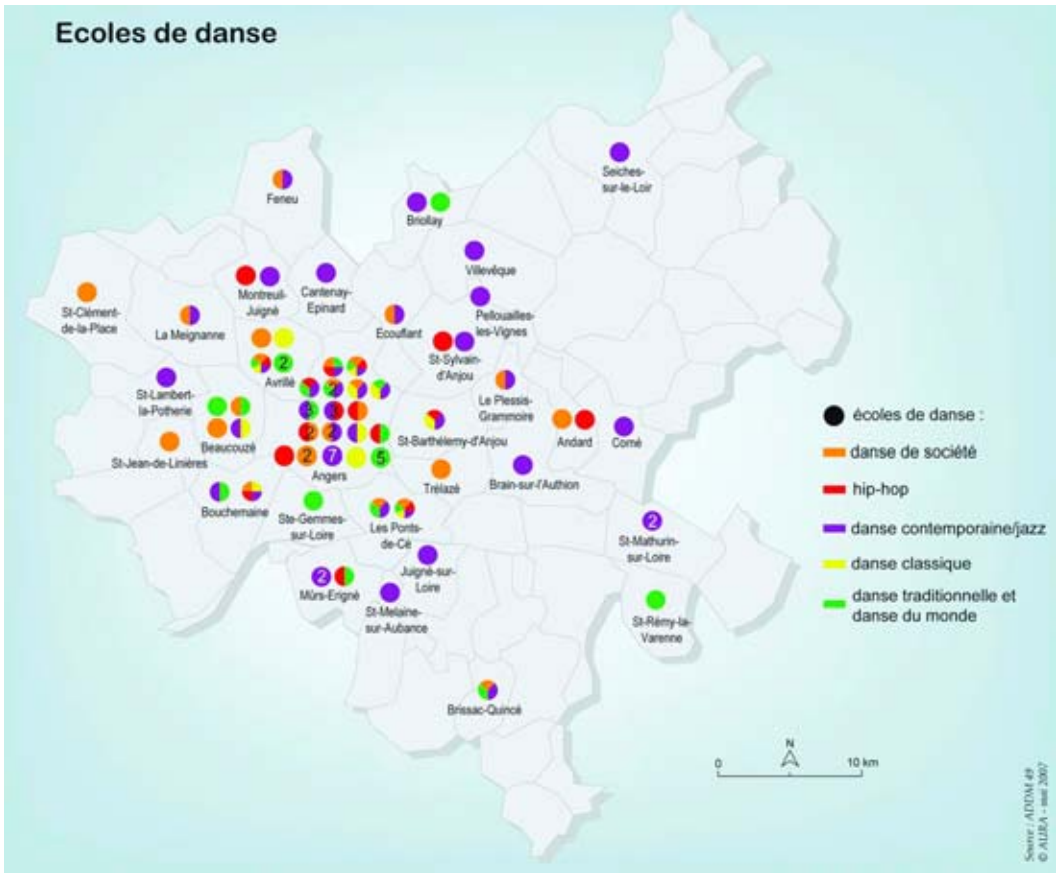

- Pays Loire Angers
- Diagnostic Culturel
- Juin 2007

Étude d'aide à la définition d'une politique culturelle partagée sur le territoire du Pays et Angers Loire Métropole

© Cabinet Bénédicte Dumeige

A partir des informations détenues dans la base de données de l'ADDM, nous avons pu élaborer la cartographie des lieux recensés d'enseignement de la danse. Ces données nous permettent de vérifier la grande richesse des structures d'enseignement ce qui est conforté par les données sur les pratiques artistiques en amateur : la danse est l'activité qui est la plus pratiquée dans le cadre d'enseignements structurés. Les statistiques nationales sur les pratiques amateurs des français livrent un chiffre de 27 % de danseurs amateurs qui ont pratiqué la danse au cours de leur vie. Les danseurs sont, en outre, plus nombreux que les autres amateurs à prendre des cours et à se rendre dans les structures d'enseignement et ce tout au long de la vie.

L'accès à l'offre de formation à l'échelle du territoire

- L'offre de formation est assez dense dans l'agglomération particulièrement à l'échelle de la ville centre et de la première couronne. La deuxième couronne et quant à elle un peu moins bien irriguée avec cependant une assez bonne répartition des structures d'enseignement permettant un accès relativement aisé à l'offre de formation pour l'ensemble des habitants de l'agglomération.
- Angers dispose d'une offre très importante comportant une grande diversité des niveaux d'enseignement et des répertoires.
- A l'échelle des trois EPCI de périphérie, les structures d'enseignement de la danse sont assez présentes et bien réparties sur la Communauté de Communes Vallée Loire-Authion (6 lieux d'enseignement), à un degré moindre sur la CdC Loire-Aubance (4) et quasi absente dans la CdC du Loir (1 seul centre d'enseignement à Seiches)

Nous observons en outre dans la répartition des structures d'enseignements la prépondérance jouée par les salles municipales et associatives (Maison des jeunes, centres socio-culturels, associations familiales rurales) et également une offre privée de cours principalement localisée à Angers et la première couronne.
Cette question pose à terme l'adéquation des locaux de pratique de la danse avec les réglementations en vigueur sur la qualité de l'équipement des salles (la qualité des sols est particulièrement importante pour assurer une sécurité maximale des danseurs).

Les disciplines enseignées

L'offre de formation est ventilée en plusieurs répertoires chorégraphiques inégalement répartis :

- L'offre de danse classique est essentiellement concentrée à Angers et dans la première couronne de l'agglomération (11 lieux recensés dont deux à vocation exclusive)
- La danse contemporaine et le jazz est l'une des offres d'enseignement les plus répandues avec 51 centres d'enseignement. L'offre se déploie sur tous les niveaux de l'apprentissage, du débutant à la professionnalisation des jeunes artistes de niveau national et international avec le CNDC. 23 écoles n'enseignent que l'une ou l'autre des disciplines.
- Nous avons regroupé dans un même vocable les danses du monde et les danses traditionnelles. Cette catégorie comprend les danses d'ailleurs (ex : danse africaine, danse orientale, etc.) et les danses traditionnelles françaises ou régionales.
28 centres d'enseignements dispensent des cours pour ce répertoire avec une tendance à la spécialisation plus importante (11 écoles à vocation unique)

© Cabinet Bénédicte Dumeige

- 28 écoles dispensent un enseignement des danses de société avec 8 centres d'enseignement à vocation unique
- Enfin, nous répertorions 19 structures d'enseignement du hip hop très largement concentrées à Angers et la première couronne.

Ainsi, si l'offre de formation est abondante et diversifiée, nous allons tenter de la rapprocher de la réalité de la création et de la diffusion chorégraphique sur le territoire

1.2 Compagnies et diffusion chorégraphique

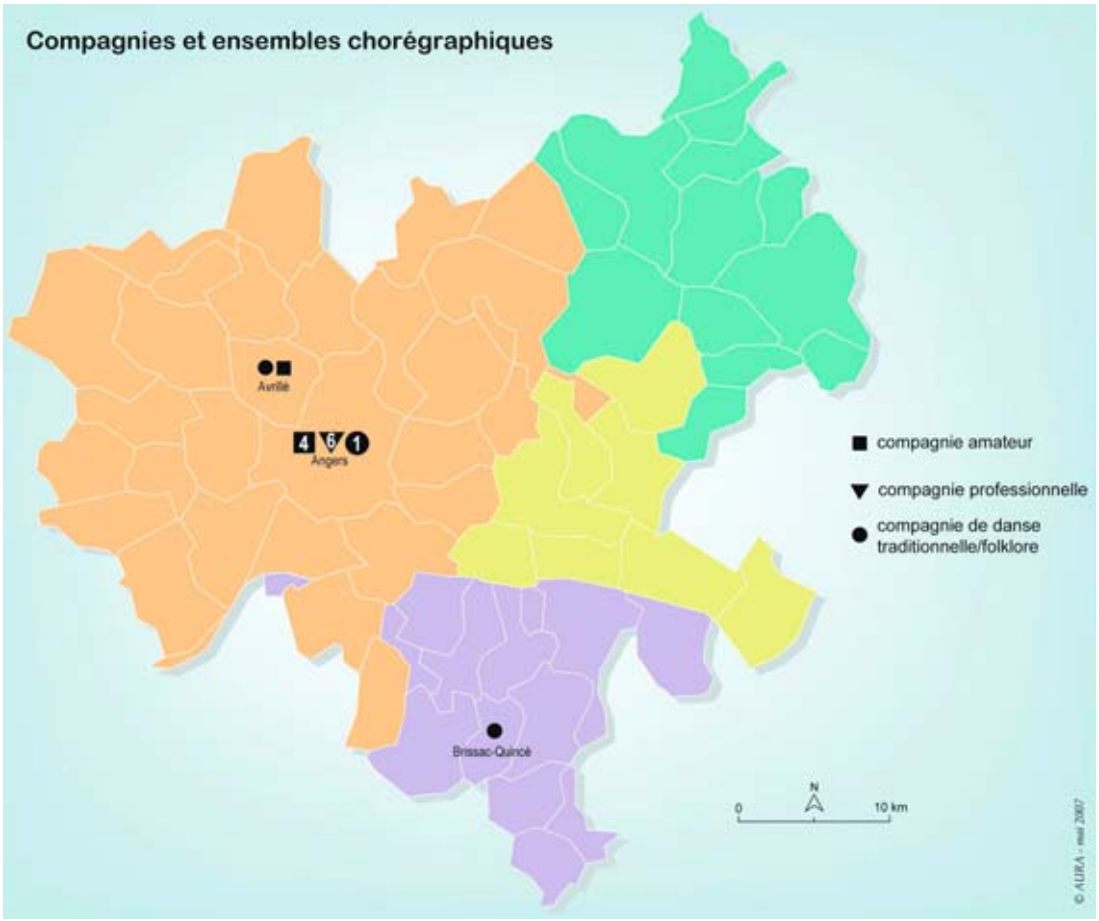

La réalité des compagnies et des ensembles chorégraphiques s'affiche très nettement sur cette carte avec une concentration quasi exclusive des ensembles constitués à Angers. Avec 6 compagnies professionnelles, 4 amateur et enfin 1 compagnie de danse traditionnelle, nous retrouvons là l'essentiel des formations chorégraphiques constituées.
En outre Avrillé compte une compagnie amateur et un ensembles de danses traditionnelles. Brissac Quincé est enfin le siège d'une compagnie de danse traditionnelle.

Aussi, voit-on une distorsion beaucoup plus grande entre l'enseignement et la pratique collective structurée dans une compagnie que nous ne pouvons l'observer dans le domaine de la pratique musicale. Ce constat n'est pas exclusif à notre territoire d'étude : il se pose également à l'échelle nationale avec des variations plus ou moins importantes.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

En outre, la diffusion des spectacles de danse est peu développée et concentrée essentiellement sur trois structures : le CNDC, le Théâtre du Champ de Bataille et le théâtre de la ville à Saint-Barthélémy d'Anjou.

2. LA PRATIQUE MUSICALE EN AMATEUR[2]

[2] La pratique des musiques actuelles fait l'objet d'un chapitre à part entière dans cette étude.

La musique constitue l'une des pratiques dominantes des pratiques amateurs avec plus de la moitié des amateurs qui ont pratiqué un instrument au cours de leur vie ou chanté dans une chorale.

Il existe de multiples manières de faire de la musique en amateurs comprenant des degrés de pratiques collectives diverses :

- Les amateurs qui ont souhaité devenir professionnels et ont conservé un rythme de pratique régulier (individuel et/ou collectif)
- Ceux qui ont voulu devenir professionnels sont devenus des occasionnels tout en restant proche de leur activité
- Ceux qui récusent le terme d'amateur tout en gardant un niveau d'exigence ou d'engagement supérieur
- Ceux intégrés dans les réseaux amateurs (ensembles et chorales) tout en gardant des distances avec le monde des professionnels
- Ceux qui le vivent dans la sphère de l'intime et qui ne soumettent pas leur prati que au jugement d'autrui.

Nous avons tenté d'établir une cartographie des pratiques amateurs collectives à l'échelle du Pays d'Angers en nous référant aux bases de données disponibles à l'ADDM 49 – les pratiques individuelles en dehors de l'apprentissage de la musique en école de musique est impossible à répertorier-. Il convient de préciser qu'il est assez difficile de pouvoir établir les contours précis des pratiques collectives : un certain nombre d'expressions se réalisant dans des cadres non institutionnels ou non répertoriés (ex : chorales d'entreprises, entre amis ou entre voisins …).

2.1 Les pratiques collectives musicales instrumentales

Elle s'expriment sous trois formes particulières de pratiques :

- les harmonies (8)
- les fanfares et batteries-fanfares (3)
- les orchestres (6)

Les harmonies sont les ensembles les plus représentés à l'instar de ce que l'on peut retrouver à l'échelle nationale. Elles sont assez bien réparties sur le territoire avec 6 harmonies à l'échelle de l'agglomération, une harmonie dans la Communauté de communes Vallée Loire Authion et Loire Aubance soit un total de 8 harmonies.
Les trois batteries- fanfares sont implantées dans l'agglomération.
Enfin, quatre orchestres ont leur siège au sein de ALM et 2 en Vallée Loire Authion.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Nous constatons que la Communauté de communes du Loir ne dispose d'aucun ensemble répertorié par l'ADDM de pratique collective instrumentale. Il faut probablement y voir un lien avec le déficit constaté concernant l'enseignement musical.

2.2 Le chant choral et les ensembles vocaux

Les données nationales révèlent que les chorales et les ensembles vocaux regroupent 27 % de l'ensemble des musiciens amateurs et 72 % des chanteurs, il s'agit donc de la pratique musicale collective la plus répandue. Elle bénéficie d'une caractéristique spécifique car un certain nombre de choristes ne sont pas musiciens de formation et ne sont pas lecteurs de partitions contrairement aux pratiques instrumentales ou la pratique collective est consécutive à un apprentissage de la lecture musicale et de la technique instrumentale.
Une grande majorité de chanteurs (70%) ont un rythme hebdomadaire correspondant à la fréquence des répétitions. Ils sont également les plus nombreux à se confronter à un auditoire (85%).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

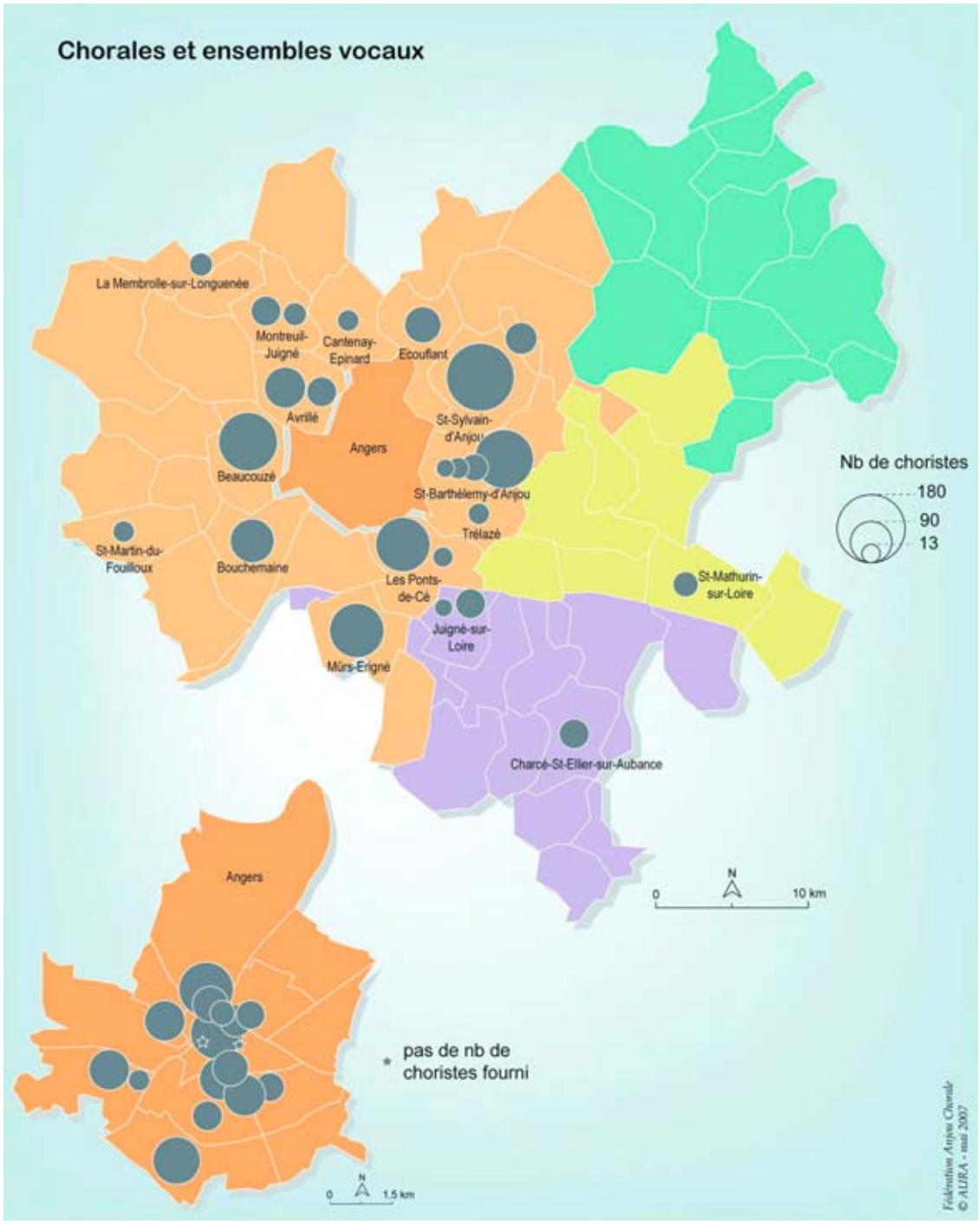

L'annuaire des chorales de Maine-et-Loire dénombre 101 chorales dans le département dont 52 sont situées sur notre secteur d'étude.

L'implantation des chorales est essentiellement concentrée dans l'agglomération et plus particulièrement en première couronne avec des chorales parfois aux importants effectifs comme à Saint-Sylvain d'Anjou (180 choristes), Beaucouzé (135 choristes,), Saint Barthélémy (130 choristes).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Les répertoires abordés sont très variés avec une très grande majorité d'ensemble qui diversifient les registres (classique, chansons populaires, negro spirituals, …). Les chœurs plus spécialisés se trouvent pour l'essentiel à Angers avec des chœurs semi-professionnels mixant de « grands amateurs » avec des chanteurs professionnels. Leur répertoire est le plus souvent centré sur le registre classique.
32 chœurs parmi les 52 déclarent se produire en public dans le cadre de concerts.
La moyenne de prestations publiques déclarées par ensemble est de 6,75 concerts par chorale. Cependant cette réalité dissimule un contraste entre les chorales qui se produisent une ou deux fois en public dans l'année et l'école maitrisienne d'Angers qui donne 35 concerts par an.

Si la pratique collective en amateur se révêle importante en matière musicale, un certain nombre d'enjeux peuvent néanmoins être soulignés pour l'avenir :

- **Comment trouver de meilleures articulations entre l'enseignement musical en école de musique et la pratique collective musicale pendant les cursus et après la sortie du lieu d'enseignement ?**

- **Comment parvenir à organiser les rencontres entre prati que amateur et pratique professionnelle ? La question de la diffusion et des actions culturelles des professionnels doit prendre en compte la dynamisation des pratiques amateurs.**

- **Comment faire en sorte que les amateurs, qui sont parfois éloignés des salles de spectacles, se rendent plus régulièrement aux spectacles proposés dans des structures professionnelles avec des artistes professionnels ? Les données nationales signalent à cet égard qu'à peine un musicien amateur en activité sur cinq a assisté au cours de l'année à au moins un concert de professionnels et d'amateurs (la musique est pourtant mieux lotie car pour les comédiens et les danseurs, il s'agit de seulement un sur dix). 32 % déclare n'avoir assisté à aucun concert !**

© Cabinet Bénédicte Dumeige

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Les musiques actuelles[4]

1. QUELQUES REPERES

1.1. Définition

Le terme de musiques actuelles est récent puisqu'il a été défini en 1998 et correspond à la création d'une commission nationale « musiques actuelles » par le Ministère de la culture et de la communication.
Même s'il s'avère difficile de définir les musiques actuelles car elles font référence à des pratiques musicales en constante évolution, ce terme regroupe quatre grandes familles musicales que sont la chanson, le jazz, les musiques amplifiées et traditionnelles.

"Le secteur des musiques amplifiées s'associe à celui des musiques actuelles et désigne un ensemble de musiques et de pratiques sociales qui utilisent l'électricité et l'amplification comme élément majeur des créations musicales et des modes de vie" selon Marc Touche[5].

L'institutionnalisation des musiques actuelles nous invite à faire un état des lieux des pratiques musicales qui ont été jusqu'à cette période peu prises en compte par les politiques publiques de notre secteur d'étude.

1.2 Les pratiques artistiques en musiques actuelles

Au cours de ces dernières années on a assisté à un développement considérable des pratiques artistiques et notamment des pratiques musicales. Elles sont en majorité liées aux mutations technologiques dans l'audiovisuel, à l'augmentation des sorties culturelles des Français et à la démocratisation de la culture (sources du Ministère de la culture et de la communication).
Des modes de formation spécifiques accompagnent le secteur des musiques actuelles (importance de la pratique et de la transmission orale) et diffèrent ainsi des cursus traditionnels d'enseignement.
Enfin, des attentes réelles sont mises en évidence, notamment par rapport aux espaces de pratique (répétition, enregistrement, diffusion, accompagnement pédagogique).

1.3. Les politiques publiques face à l'enjeu des musiques actuelles

On observe aujourd'hui une intégration progressive du secteur lié aux musiques actuelles dans les politiques publiques, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.
En parallèle de cette tendance, on assiste à une nouvelle logique de distribution des politiques publiques liée à la décentralisation. On constate ainsi une répartition inégale de l'intervention et des compétences des collectivités locales, lesquelles prennent en compte de façon parfois assez différente l'activité du secteur des musiques actuelles.
Enfin, il faut souligner le rôle important des communes qui sont souvent à l'initiative des nouvelles actions en développement culturel et notamment en musiques actuelles.

Cette sélection s'appuie sur 2 études :

[4] Schéma des musiques actuelles Pays de la Loire, Eléments de réflexion et de proposition pour un aménagement concerté du territoire régional (mai 2005), document réalisé par la DRAC Pays de la Loire, le Conseil Régional Pays de la Loire et la Commission régionale des musiques actuelles (Trempôle, Pôle Régional des Musiques Actuelles, et l'association Trempolino)
Etat des lieux départemental sur les musiques actuelles en Maine-et-Loire : réflexion pour une structuration du secteur (décembre 2001, actualisé en 2006), document réalisé par l'ADDM 49.

[5] TOUCHE Marc, Connaissance de l'environnement sonore urbain, Vaucresson : CRIV-CNRS, 1994

© Cabinet Bénédicte Dumeige

1.4 Le Chabada

On ne peut évoquer les musiques actuelles en Pays Loire Angers sans mentionner le rôle dominant de la seule scène conventionnée musiques actuelles du département : le Chabada. Le Chabada est un bâtiment appartenant à la ville d'Angers. L'ensemble du projet de cette structure est géré par l'association ADRAMA-Chabada dans le cadre d'une délégation de service public (D.S.P.). Le Chabada est également sous convention avec l'Etat et le Conseil Régional. Il est soutenu par le Conseil Général dans le cadre d'une convention d'objectif.
Le Chabada a pour mission de favoriser l'accès aux musiques actuelles amplifiées pour le plus grand nombre par une politique tarifaire adaptée et des actions de sensibilisation[6]. Il s'attache également à accompagner les projets de nouveaux acteurs dans un souci de démocratie culturelle et promeut ces musiques et ces initiatives par le biais d'une politique de diffusion et de soutien à la création, tout en s'affirmant comme un pôle structurant d'information et de ressources à l'échelle du Pays Loire Angers et plus généralement à celle du département.

[6] Projet culturel et artistique 2005-2007, ADRAMA-Chabada

2. LA FORMATION

2.1 Structures d'enseignement et de formation en Pays Loire Angers

Les structures consacrées à l'enseignement et/ou à la formation en musiques actuelles sont réparties en cinq catégories :

- Structures missionnées musiques actuelles : en charge du développement des musiques actuelles ou d'une famille musicale qui lui est liée.
- Structures missionnées sur l'enseignement artistique (Cf. écoles de musique) : elles mènent une action culturelle sur un territoire et reçoivent de l'argent public à cet effet.
- Structures missionnées pour l'animation socioculturelle : activité globale mêlant à la fois du culturel, du social en direction d'un public de proximité.
- Structures non missionnées musiques actuelles : peu ou pas subventionnées, elles concernent des associations spécialisées dans un domaine artistique particulier et/ou dans une esthétique particulière.
- Structures à vocation commerciale menant des activités d'enseignement/ formation dans le champ des musiques actuelles (non répertoriées dans notre étude).

2.2 L'enseignement et la formation

Structures missionnées musiques actuelles :

Sur notre territoire d'étude, seules deux structures sont missionnées en musiques actuelles, et sont toutes deux situées à Angers : il s'agit du Chabada et de la Galerie sonore.
Ces deux structures privilégient la transmission orale et la pratique collective.

- Le Chabada est la seule structure au niveau départemental à accueillir des formations à la fois artistique, technique et administrative.
- La Galerie sonore, se présente comme un outil pédagogique original en proposant une approche sur les instruments du monde par le biais de stages et ateliers à un public enfants, adolescents et adultes.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

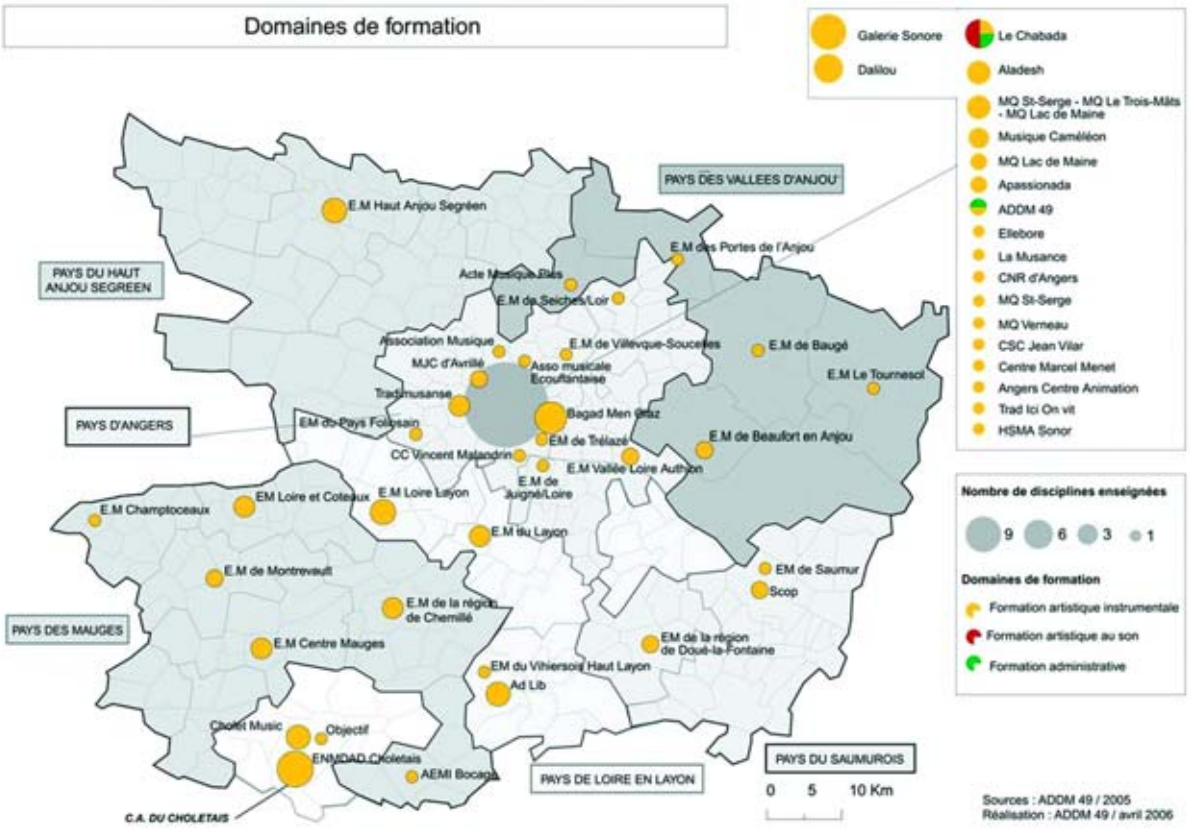

Structures missionnées enseignement artistique :

Les écoles de musique sont quantitativement les plus nombreuses à proposer des cours relevant du champ des musiques actuelles et les instruments amplifiés sont les plus représentés (synthétiseur, guitare électrique, batterie, etc.). Ils sont proposés exclusivement sous la forme de cours individuel. Les ateliers/cours collectifs et a fortiori les stages sont absents. On recense plus de 20 écoles de musique proposant des cours liés au champ des musiques actuelles sur le Pays Loire Angers, elles sont réparties sur l'ensemble du territoire. La majorité de ces écoles n'enseigne toutefois qu'une seule discipline comme c'est le cas au CNR d'Angers. On peut cependant mettre en avant l'exemple de l'école de musique de Trélazé, unique établissement à proposer un atelier musiques actuelles.

Structures missionnées pour l'animation socioculturelle :

On y dispense des cours collectifs et des ateliers dont les objectifs sont moins centrés sur l'acquisition d'une technique que sur le jeu musical. Ces structures ne sont pas toujours organisatrices des formations et peuvent mettre à disposition une salle. Il n'existe pas de coordinateur pédagogique dans ces structures.

Structures non missionnées :

Certaines associations proposent leurs services aux structures socioculturelles ou proposent des stages spécifiques intégrés à un projet de diffusion comme c'est le cas pour certains festivals. Ce sont surtout les acteurs du jazz et des musiques traditionnelles qui sont à l'initiative de ce type d'action.
Deux structures situées à Angers se sont professionnalisées dans le domaine (Cf. Aladesh et Dalilou) et disposent d'un référent pédagogique.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

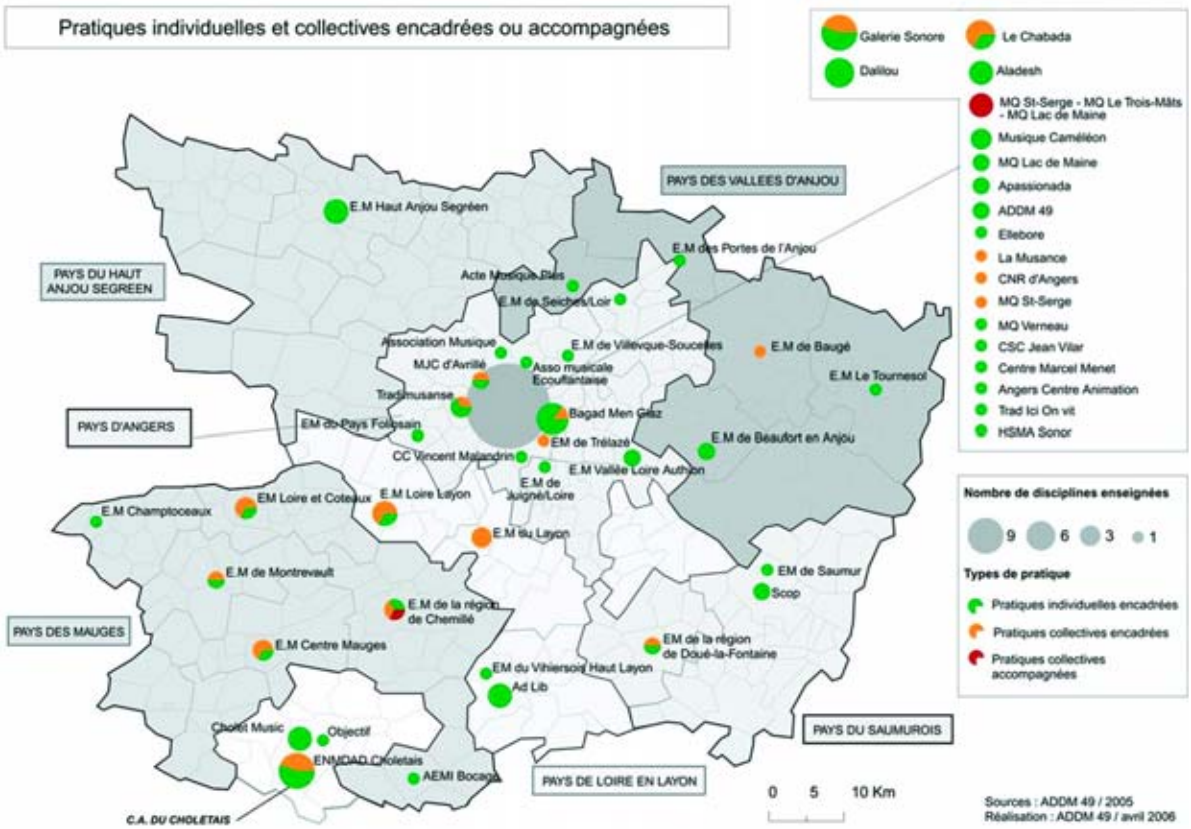

3. LA REPETITION et L'ENREGISTREMENT

Selon Marc Touche[7], les lieux de répétition jouent différents rôles :

- le défoulement, la détente
- la réunion pour la réunion
- le filage d'un répertoire
- la création, la construction, la mise en place d'un morceau, d'un passage
- le travail répétitif et individuel d'un instrument

Le local de répétition apparaît dès lors comme un maillon essentiel à la croisée des enjeux culturels et sociaux. Il apparaît clair qu'il existe plusieurs façons de répéter et non pas une seule.

[7] TOUCHE Marc, Connaissance de l'environnement sonore. Faiseurs de bruit ? Faiseurs de son ? Questions de point de vue. Editions CRIV-CNRS, contrat de recherche N° 90244, 1994

3.1 Typologie des espaces de répétition

- Studios de répétition : lieux dédiés à la répétition des groupes. Ces espaces ont fait l'objet au minimum de travaux acoustiques.
- Locaux de répétition spécialisés : locaux dédiés à la répétition des groupes, sans aménagement spécifique.
- Locaux de répétition polyvalents : lieux ouverts en fonction des créneaux horaires disponibles hors des activités de la structure (foyers de jeunes, maisons de quartiers, centres sociaux et socioculturels, …).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

3.2 Espaces de répétition dédiés aux musiques actuelles en Pays Loire Angers :

Il existe sept espaces de répétition en Pays Loire Angers, répartis de la façon suivante :

On dénombre quatre espaces de répétition à Angers, mettant à disposition un ensemble de treize locaux de répétition :

- Le Chabada, seule structure missionnée Musiques Actuelles, qui possède 10 studios de répétition,
- Le centre socioculturel le Trois Mâts, les maisons de quartier du Lac de Maine et Jean Vilar qui disposent chacun d'un local spécialisé.

En dehors d'Angers, seules trois structures disposent d'espaces dédiés à la répétition en proposant quatre locaux de répétition :

- La Maison des Jeunes et de la Culture d'Avrillé qui dispose d'un local spécialisé
- L'Espace Jeunesse de Montreuil-Juigné avec un local spécialisé
- L'Atelier à Ecouflant qui met deux locaux spécialisés à disposition, gérés par l'association Korus

L'ensemble des espaces de répétition existants est localisé dans la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole. Le reste du Pays Loire Angers ne dispose d'aucune infrastructure dédiée à la répétition des musiques actuelles.
Ce constat met en évidence un manque de lieux de répétition, alors que cette activité concernerait 200 groupes à l'échelle du Pays (on estime en effet qu'il existe un groupe pour 1 500 habitants).
Par ailleurs, face à la forte demande de locaux en zones urbaines, on constate que tous les groupes ne peuvent être accueillis dans des locaux de répétition, ce qui amène ces structures à privilégier les groupes faisant preuve d'une véritable motivation.
Enfin, il faut noter le rôle structurant et informatif du Chabada dans ce secteur d'activité puisqu'il constitue un relais privilégié pour une collectivité qui cherche à s'informer des réalités d'un local de répétition adapté aux pratiques musicales actuelles.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

3.3 Le Pays Loire Angers et l'enregistrement

L'enregistrement demeure jusqu'à aujourd'hui une activité liée au secteur privé et marchand qui représente la majorité des studios identifiés.

Nous avons recensé trois studios d'enregistrement sur notre territoire :

- Montreuil-Juigné (un studio)
- Angers (deux studios)

L'enregistrement d'une maquette ou de tout autre support phonographique destiné à la commercialisation constitue avec l'auto évaluation, les principales fonctions liées à l'enregistrement musical en musiques actuelles.
Par ailleurs, face aux coûts induits par une session d'enregistrement, deux structures du département (dont une située à Ecouflant) portent un projet visant à appréhender l'enregistrement sous un angle pédagogique afin d'aider les musiciens inexpérimentés dans ce domaine.

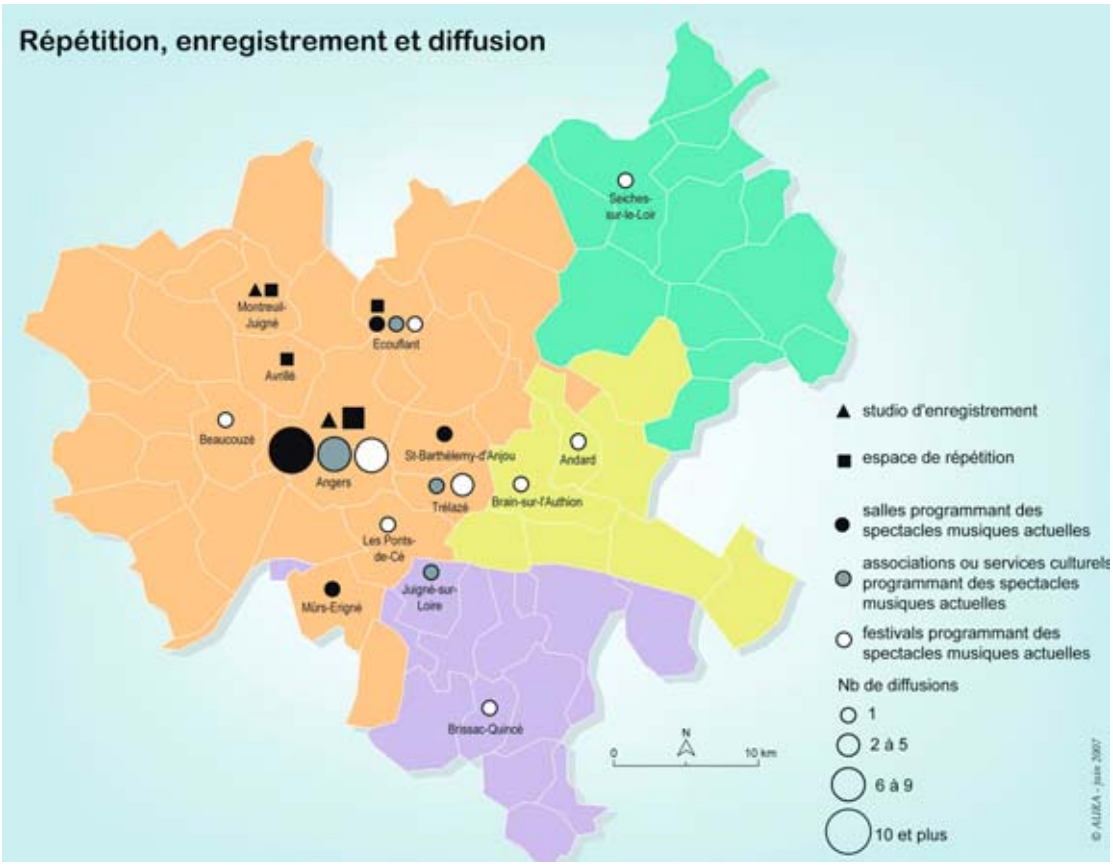

4. LA DIFFUSION

4.1 Scènes de spectacle vivant et festivals diffusant des musiques actuelles en Pays Loire Angers

© Cabinet Bénédicte Dumeige

D'après l'annuaire, mis à disposition par l'association Trempolino oeuvrant pour la promotion et le développement des musiques actuelles, et faisant état de la diffusion liée à ce secteur d'activité, on peut proposer le classement suivant en Pays Loire Angers :

15 salles diffusent des spectacles musiques actuelles, dont 11 sont situées à Angers
10 associations ou services culturels proposent des programmations en musiques actuelles, dont 7 sont situées à Angers
15 festivals programment des musiques actuelles, dont 9 sont localisés à Angers

On constate d'emblée la position et le rôle dynamique joué par la ville d'Angers dans le secteur de la diffusion des musiques actuelles.

Tableau récapitulatif de la diffusion des musiques actuelles en Pays Loire Angers :

	ALM		CdC Loir	CdC Loire-Aubance	CdC Vallée Loire-Authion
Types de structures programmant des spectacles musiques actuelles	Angers	Hors Angers			
Salles	Centre d'Animation Jean Vilar (- de 400 pl)	L'Atelier - Ecouflant		L'Esperanza (- de 400 pl) – St-Melaine-s/ Aubance	
	Centre de Congrès (+ de 1200 pl)	Théâtre de l'Hôtel de Ville (- de 400 pl) – St-Barthélemy-d'Anjou			
	Centre Georges Brassens (- de 400 pl)				
	L'Etincelle (- de 400 pl)				
	L'Okapi (- de 400 pl)				
	Le Carpe Diem (- de 400 pl)				
	Le Chabada (- de 400 pl)				
	Le Chabada (de 400 à 1200 pl)				
	Rock Mania (- de 400 pl)				
	T'es Rock Coco (- de 400 pl)				
	Théâtre du Champ de Bataille (- de 400 pl)				
	Trois-Mâts (- de 400 pl)				
TOTAL	12	2	0	1	0
Associations et services culturels	Apassionada	Centre Jean Carmet – Mûrs-Erigné			
	Beatniks	L'Igloo - Trélazé			
	BPBO	Association Korus - Ecouflant			
	Good Vibes				
	Musica				
	NTA				
	USF				
TOTAL	7	3	0	0	0
Festivals et concours tremplins	Festival d'Angers l'Eté	Aglagla Festival - Trélazé		Frais'Estival – Brissac-Quincé	Du Rock et des Vaches - Andard
	Festival Apsara	Estivales de Trélazé - Trélazé			
	Festival des Quais d'Angers	Festival Aux Arts etc. – Ecouflant			
	Festival Music O Lac	Festival Et Zetera - Beaucouzé			
	Festival Tour de Scènes				
	Festival Transes Culturelles				
	Gipsy Swing Festival				
	Les nuits toucouleurs				
	On stage (concours-tremplin)				
TOTAL	9	4	0	1	1

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Carte de la diffusion et de la programmation en musiques actuelles en Pays Loire Angers

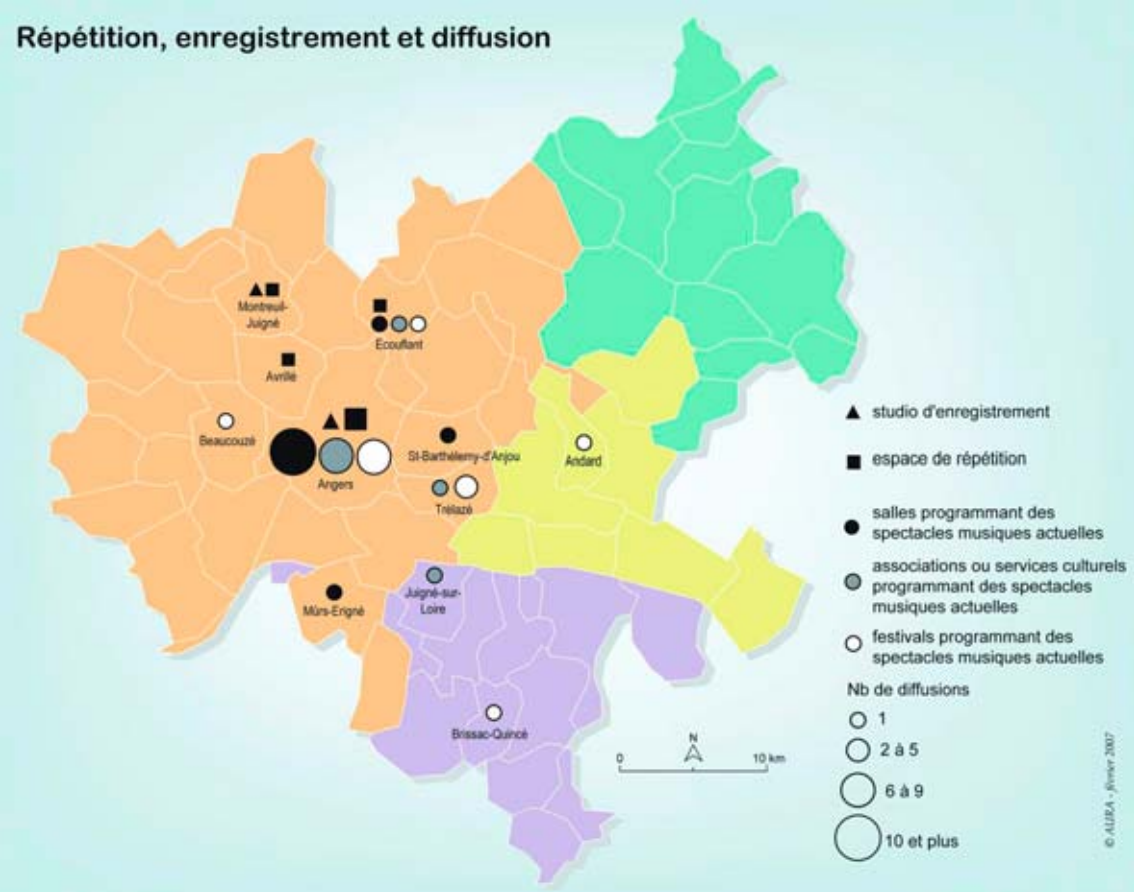

Principaux constats :

Les principaux constats mis en évidence sont :

- **Un acteur majeur dans le paysage des musiques actuelles : le Chabada**
- **Une offre principalement centrée à Angers (diffusion, répétition, enregistrement, etc.)**
- **Des projets qui se font jour dans l'agglomération autour d'infrastructures de répétition et d'enregistrement encadrées pédagogiquement**
- **Une indigence des interventions et de l'offre en matière de musiques actuelles sur le territoire des trois Communautés de Communes**

Le secteur des musiques actuelles ne serait-il pas l'occasion de mettre en évidence d'autres modes d'interventions publiques sur les pratiques artistiques et le développement culturel ?

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Le patrimoine

1. INTRODUCTION

Aux frontières entre culture et tourisme, le patrimoine constitue un atout fondamental de l'attractivité du territoire du Pays Loire Angers. Nous nous attacherons dans un premier temps à révéler les principales caractéristiques et unités d'interprétation patrimoniales et dans un second temps à les mettre en perspective avec les stratégies touristiques développées.

2. LA LOIRE, AXE CENTRAL NATUREL

La Loire représente un axe central naturel qui traverse le Pays Loire Angers. C'est l'un des derniers fleuves sauvages d'Europe dont les « caprices » demeurent caractéristiques. La région doit beaucoup à ce fleuve qui a façonné les modes de vie de ses habitants en irrigant ses terres en matériaux riches et en fertilisants naturels tels que les sables d'alluvions favorisant ainsi les cultures florales et maraîchères. La Loire est également le berceau de nombreux monuments architecturaux majeurs.
En novembre 2000, le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco. Il doit cette distinction à la richesse de son héritage, à ses deux mille ans d'histoire humaine et culturelle.
Le cours du fleuve est ponctué de nombreuses îles dont les grèves se découvrent au gré des saisons et des crues pour accueillir les oiseaux migrateurs. La rive droite longe sur une trentaine de kilomètres la "grande Levée" d'Anjou : cet ouvrage est aussi un bouclier protecteur pour l'habitant.
L'omniprésence de l'eau via les nombreuses rivières (Mayenne, Sarthe, Loir, Maine, etc.) a largement contribué à dessiner le relief et la géologie de la région. Cette présence fluviale influe sur la diversité et la richesse des paysages naturels de la région mais aussi sur l'activité et l'habitat humains.
La Loire marque une barrière climatique naturelle entre le Nord et le Midi, mais aussi entre l'océan et le continent, d'où la présence d'une flore et d'une faune particulière et variée (notamment l'avifaune). En remontant le fleuve, le climat reste tempéré, ce qui a permis de célébrer la douceur angevine et a fait de cette partie de la vallée de la Loire le « jardin de France »

© Cabinet Bénédicte Dumeige

3. UNE HISTOIRE RICHE

L'occupation humaine dans la région est très précoce ; elle remonte à la période paléolithique (700 000 ans à 10 000 av. J.-C.).
Sous l'Empire romain, la région connaît un développement urbanistique par la construction de routes et de villes ainsi qu'une amélioration de la gestion agricole ; c'est à cette époque que les vignes sont introduites dans les paysages.
L'Empire romain décline de plus en plus et dès la fin du IIè siècle (ap. J.-C.) les Francs sont présents dans la région (notamment à Angers). Le christianisme s'implante assez tôt dans cette région (dès le IVè siècle).

Au IXè siècle, les Francs, installés en Anjou, ont bien du mal à asseoir l'autorité du royaume de France entre ses deux adversaires que sont l'Aquitaine et la Bretagne. Cette anarchie est propice à l'émergence d'une nouvelle organisation sociale : la féodalité qui perdure tout le Moyen Age. Cette époque est également marquante d'un point de vue politique car de 1128 à 1202, une famille angevine a dominé l'Europe et placé l'Anjou au cœur d'un véritable empire. C'est le seul moment de l'histoire où le territoire actuel des Pays de la Loire a appartenu à une seule famille indépendante du roi de France. Pendant un siècle et demi, le destin de la région est lié aux Plantagenêt. Cette période marque un essor sans précédent : construction de ponts, de levées, culture du vin, extraction de l'ardoise, commerce sur la Loire, rattachement de tout l'ouest de la France et de l'Angleterre.
Avec le début de la Guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre au XIVè siècle, l'actuelle région des Pays de la Loire va vivre en guerre pendant plus d'un siècle.

Le XVIè siècle voit l'arrivée et l'installation des rois dans la région. Ces derniers choisissent la Touraine pour lieu de résidence et contribuent ainsi au renouveau artistique local. C'est aussi une époque de troubles religieux, avec l'introduction des idées réformistes de Luther et Calvin et la riposte de l'Eglise.

Après les destructions des guerres de religion, la contre-réforme catholique se manifeste aux XVIIè et XVIIIè siècles par la transformation de nombreux monastères et l'édification de nouveaux sanctuaires. Un nouveau paysage commence à se dessiner dans la région. A Angers, des pépinières se créent sur l'initiative de Leroy et du baron Foullon. A Trélazé et dans le Segréen, on extrait l'ardoise. Sur la Loire, de nombreux bateaux acheminent les richesses du pays vers l'océan pour de lointaines destinations.

Alors que la Touraine et l'Orléanais acceptent la Révolution française, le Maine et l'Anjou la rejettent. C'est le début de la guerre civile de Vendée qui s'achève sous le Consulat au début du XIXè siècle.

La fin du XIXè et le début du XXè siècle sont frappés par les conflits internationaux de la guerre franco-allemande (1870-1871) et des deux Guerres mondiales.

L'époque contemporaine est marquée, entre autre, par le développement des activités économiques. La route et le rail ouvrent des horizons nouveaux et, au XIXè siècle, la prospérité urbaine donne du travail à la population. A Angers, les concentrations successives d'entreprises textiles aboutissent à l'empire Bessonneau qui compte dix mille salariés en 1920. Grâce au chemin de fer, la production d'ardoise du Segréen et d'Angers est multipliée par huit en un siècle.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Au XXè siècle, la population des villes va croître, parallèlement à l'essor d'industries comme la chaussure, la confection puis l'électronique. En espace rural, les terres se spécialisent et s'orientent vers l'horticulture, la vigne, les semences… La deuxième moitié du siècle voit l'essor du tourisme. Les activités tertiaires se développent fortement, particulièrement à Angers avec le rayonnement universitaire de la ville.
La région des Pays de la Loire est créée en 1972. Et le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco en novembre 2000.

4. PRESENTATION DES PRINCIPALES UNITES D'INTERPRETATION

4.1 Patrimoine ligérien (d'aval en amont)

▪ **La Loire angevine :**

La Loire et la confluence naturelle de ses rivières (la Mayenne, la Sarthe, le Loir, l'Authion, la Maine, l'Aubance, le Louet et le Layon) ont façonné les paysages de l'actuel Pays Loire Angers et en font un espace naturel remarquable et caractéristique :

- Le pays des trois rivières au nord d'Angers (Sarthe, Mayenne et Loir) : accès au tourisme fluvial (navigation ou promenade le long des chemins de halage).
- Existence de la route panoramique de la corniche angevine offrant des vues plongeantes sur le Val de Loire (au sud-ouest d'Angers), Ile Béhuard (village traditionnellement voué au culte de la Vierge avec la mise en place de pèlerinages)
- Aménagement de circuits pédestres tels que le sentier de randonnée dit le « chemin des mariniers » le long de la rive droite de la Loire. Ce circuit permet de retracer l'histoire de la batellerie et des ports fluviaux, mais aussi d'observer les diverses actions de l'homme sur son environnement immédiat (épis noyés, levées syndicales, ponts suspendus et autres sites portuaires sont autant de signes forts de l'identité ligérienne).
- En parallèle des chemins de randonnée, il existe aussi de nombreux circuits à vélo longeant la Loire, dont un parcours de 16 Kms, partant de Montjean-sur-Loire et traversant le fleuve pour rejoindre la Possonière située plus en amont sur la rive droite.
- Savennières / Saint-Georges-sur-Loire : Ensemble formé par le château de Serrant et le château de Chevigné ainsi que les étangs de Chevigné et de la Brelaudière (site classé).
- Hors du territoire d'étude, mais situé à la frontière du Pays Loire Angers, l'écomusée de la Loire angevine à Montjean-sur-Loire met en valeur le patrimoine ligérien en retraçant l'activité de cette région. Il est consacré au passé industriel de la région (activité des fours à chaux, culture et travail du chanvre et du lin, marine de Loire, transport des marchandises, etc.). De même, on peut noter la reconstitution de la Montjeannaise, une gabare sur laquelle on peut effectuer des sorties touristiques sur la Loire

▪ **Saint-Jean-de-la-Croix / Sainte-Gemmes-sur-Loire et Bouchemaine :**

Ensemble formé par les rives de la Maine et de la Loire -la confluence-, site inscrit et fait partie d'un projet de valorisation touristique porté par la municipalité.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

▪ Les Ponts-de-Cé :

Existence d'un patrimoine ligérien sur cette portion qui forme le point de rencontre du canal de l'Authion et des bras de la Loire (à noter : la présence de 4 ponts) et une mise en valeur touristique autour du château qui abrite par ailleurs le musée des coiffes et traditions.

▪ Le val d'Authion :

La rive droite longe sur une trentaine de kilomètres la "grande Levée" du val d'Authion. Cette digue constitue l'un des ouvrages majeurs de protection contre le risque d'inondations dans la région. Sous l'impulsion des rois Plantagenêt, les "turcies", ancêtres des levées, furent ainsi érigées dès le XIIè siècle pour contenir les crues sauvages de la Loire et gagner sur le fleuve des terres cultivables.
La portion du val d'Authion comprise dans le Pays Loire Angers se situe entre La Ménitré et La Daguenière. La levée du val d'Authion représente un intérêt historique et patrimonial qui peut être mis en valeur dans le cadre de son inscription au patrimoine mondial de l'humanité. L'écomusée de la Maison de la Loire en Anjou (Observatoire de la vallée d'Anjou), situé à Saint-Mathurin-sur-Loire et consacré à la Loire, retrace son histoire et son parcours d'aménagement.

▪ Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine :

9 communes de notre territoire d'étude sont situées dans le Parc Naturel régional Loire Anjou Touraine (communes d'Andard, de Brain-sur-l'Authion, de Corné, de La Daguenière, de La Bohalle, de La Ménitré, des Ponts-de-Cé, de Saint-Mathurin-sur-Loire, et de Saint-Rémy-la-Varenne). Angers en est une ville porte.

Ce parc, dont la mission principale est de veiller à sauvegarder la qualité des paysages tout en accompagnant son évolution, est traversé par la Loire et protège ainsi le fleuve et ses alentours tout en mettant ce patrimoine en valeur.
Les principaux objectifs du Parc, fixés dans la Charte 2008-2020, sont axés autour du :

- Patrimoine et de l'environnement
- Développement, emploi et formation
- Tourisme, culture, éducation et communication

▪ Faune et flore ligériennes :

De nombreuses espèces végétales et animales trouvent dans les abris naturels de la Loire un biotope idéal à leur développement, grâce notamment au climat particulier de la zone. On recense une avifaune exceptionnelle dans les îles (dont l'île Saint-Aubin) et les gravières, les plaines alluviales, les marais et les étangs.

Site des Bases Vallées Angevines

Il existe une mise en valeur touristique par la création du site des Basses Vallées Angevines (site de protection et de conservation de la faune et de la flore).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

4.2 Richesses du sous-sol et patrimoine bâti

▪ Patrimoine géologique :

Les ressources géologiques de la région sont caractérisées par les sols schisteux lesquels ont permis une extraction et une utilisation massive de l'ardoise dans toute la région servant ainsi à l'édification de nombreux ouvrages. A cela s'ajoutent les carrières de pierres de tuffeau.

Site du Cheval Fresnais à Trélazé

- L'ardoise :

La majorité des architectures monumentales du Val de Loire sont coiffées des ardoises angevines. Le Musée de Trélazé (7 Km à l'est d'Angers) retrace l'activité liée à l'extraction et à l'utilisation de l'ardoise. Ce village est un très ancien site d'exploitation d'ardoises attesté au XIIè siècle.

- Le tuffeau :

Cette pierre se retrouve, comme l'ardoise, à l'origine de l'édification des plus importants monuments de la région. Le tuffeau est présent dans la plupart des édifices angevins, et notamment dans la maçonnerie du château d'Angers où l'on distingue très clairement l'alternance du schiste gris ardoise et du tuffeau pour former des rayures (cathédrale Saint-Maurice, château de Serrant, etc.).

▪ Patrimoine artisanal et industriel (moulins à vent, moulins à eau)

L'importance du réseau hydraulique du territoire du Pays Loire Angers a favorisé l'essor et l'activité de nombreux moulins. On distingue deux types de moulins : le moulin à eau et le moulin à vent.

Ce dernier est le plus répandu et se retrouve sous trois formes différentes : le moulin cavier (caractéristique de l'Anjou), le moulin pivot ou chandelier, et le moulin tour. Le moulin cavier est composé d'une tour habituellement cylindrique se terminant en cône et supportant la cabine de bois. Le moulin pivot, quant à lui, est fait uniquement d'une grande cage en bois supportant à la fois les ailes, les meules et tout le mécanisme. Enfin, le moulin tour, repose sur une maçonnerie et le toit conique, à calotte tournante, reçoit les ailes du moulin.

Le département du Maine-et-Loire, précurseur pour la restauration des moulins, s'est attaché à remettre en état non seulement le bâti mais aussi l'ensemble de l'outil de nombreux édifices.

Voici quelques exemples types de moulins situés en Pays Loire Angers :

- Feneu : « Petit Moulin » à Eau de Sautret
- La Ménitré : Moulin de type chandelier du Goislard
- Saint-Jean-des-Mauvrets : Moulin à vent du Pavé dit "de Brissac"
- Saint-Rémy-la-Varenne : Moulin du Bourgdion
- Saint-Saturnin-sur-Loire :Moulin à vent dit "Moulin de Denneron" - situé au lieu-dit "les Quatre Croix", moulin à vent dit "le Grand Moulin", et moulin à vent dit "Moulin des Quatre Croix"
- Savennières : Moulin à vent de type tour du Fresne (ou de la Petite Roche), moulin à vent de Plussin

© Cabinet Bénédicte Dumeige

- Avrillé : Moulin à vent de type cavier de la Croix Cadeau et ses abords et Moulin de la Garde

- Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance : Moulin à vent de type chandelier du Patouillet

- La Possonière : Moulin à vent de type tour de La Roche

4.3 Patrimoine architectural et culturel

▪ **Manoirs et châteaux :**

Les hommes s'établissent très tôt sur les bords de la Loire. Cet espace est tout d'abord le siège de batailles et de guerres et donc le territoire des chevaliers et des châteaux forts. Puis la Renaissance apporte une nouvelle forme de civilisation avec l'arrivée de la cour royale sur les bords du fleuve et la construction de manoirs et de châteaux de résidence.

De façon générale, ce patrimoine fait l'objet d'une forte mise en valeur touristique :

- Architecture militaire et/ou défensive médiévale : mottes et forteresses, donjons, etc. : édifice phare du château fortifié d'Angers surplombant la Maine, motte ancienne à Briollay, château fort du Plessis-Macé (enceinte, donjon, logis), reconstitution d'un château à motte et de sa basse cour à Saint-Sylvain-d'Anjou (visite réservée aux groupes).
- Châteaux de résidence : château de Brissac qui prévaut pour sa hauteur, de Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance, de Montriou à Feneu, de Pignerolles à Saint-Barthélemy-d'Anjou, de Serrant défini comme un joyau de l'architecture de la Renaissance, etc.
- Manoirs de la Roche Thibault à Jarzé, de Marcé, du Plessis-Grammoire, de Jeanne de Laval à la Ménitré, etc.

Château d'Angers

Château fort du Plessis-Macé

Aux côtés des manoirs et châteaux, on dénombre aussi diverses demeures telles que maisons, logis ou hôtels privés. Certains sont ouverts à la visite, cependant la plupart d'entre eux reste inaccessible au grand public.

Maisons individuelles et hôtels particuliers :

Angers, Béhuard, Briollay, Juigné-sur-Loire, Saint-Mathurin-sur-Loire, etc.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Principaux édifices en Pays Loire Angers ouverts au public :

NOM DU SITE	VILLE	
CHATEAU DE SERRANT	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE / SAVENNIERES	Ouvert à la visite une partie de l'année – entrée payante
CHATEAU DE BRISSAC	BRISSAC-QUINCE	Visite – entrée payante
PALAIS DE JUSTICE	BRIOLLAY	n.c.
MUSEE DES BEAUX ARTS D'ANGERS	ANGERS	Visite – entrée payante
CHATEAU D'ANGERS	ANGERS	Visite – entrée payante
CHATEAU DE PIGNEROLLE (Musée de la Communication)	SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	Visite – entrée payante Parc ouvert au public
CHATEAU DU PLESSIS MACE	LE PLESSIS-MACE	Visite – entrée payante
CHATEAU - MUSEE DE LA COMMUNICATION (Château de Pignerolle)	SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	Visite –entrée payante
CHATEAU DES VAULTS DOMAINE DU CLOSEL	SAVENNIERES	Visite – entrée payante
CHATEAU ET JARDINS DE MONTRIOU	FENEU	Visite – entrée payante
CHATEAU - MUSEE DES COIFFES ET DES TRADITIONS	LES PONTS-DE-CE	Visite – entrée payante
MUSEE-CHATEAU DE VILLEVEQUE	VILLEVEQUE	Visite – entrée payante

Source : d'après le CDT 49

- **Musées** :

Le Pays Loire Angers possède de nombreux musées et écomusées offrant un large panorama des activités culturelles, artistiques et artisanales de la région. Ce panorama concerne aussi bien les arts tels que la peinture, la sculpture, la tapisserie et le textile, que les sciences et techniques, l'artisanat, les savoir-faire et les terroirs.

Capitale de l'Anjou, Angers « Ville d'art et d'histoire », est une des villes les plus riches de la région. Châteaux, musées, abbayes retracent le passé de cette province qui rayonna dans toute l'Europe :

- Musée des Beaux Arts (logis Barrault)
- Château et son musée (tenture de l'Apocalypse)
- Musée de Pincé (hôtel de Pincé), consacré aux Antiquités
- Muséum d'histoire naturelle
- Musée Jean Lurçat (consacré à l'exposition de tapisseries contemporaines)
- Galerie David d'Angers (ancienne abbaye Toussaint) qui regroupe la majorité des œuvres d'atelier du sculpteur David d'Angers
- La Maison d'Adam (la Maison des Artisans consacrée à l'artisanat local)

Quelques uns des principaux musées en Pays Loire Angers :

- Aéroport d'Angers-Marcé : Musée régional de l'Air, consacré aux pionniers de l'aviation
- Saint-Barthélemy-d'Anjou : Château de Pignerolle (et son parc public de + de 70 ha) qui abrite également le musée de la Communication, Musée Cointreau
- Les Ponts-de-Cé : Musée des coiffes et traditions
- Trélazé : Musée de l'Ardoise
- Saint-Mathurin-sur-Loire : Maison de Loire en Anjou (Observatoire de la vallée d'Anjou). Cet écomusée est consacré à la Loire

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Principaux musées en Pays Loire Angers ouverts au public :

NOM DU SITE	VILLE	
MUSEE DES BEAUX ARTS D'ANGERS	ANGERS	Visite – entrée payante
MUSEE JEAN LURCAT ET DE LA TAPISSERIE CONTEMPORAINE	ANGERS	Visite – entrée payante
MUSEUM DES SCIENCES NATURELLES D'ANGERS	ANGERS	Visite – entrée payante
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT	ANGERS	Visite – entrée payante
ESPACE FRANÇOIS CACHEUX	ANGERS	Visite – entrée gratuite
GALERIE DAVID D'ANGERS	ANGERS	Visite – entrée payante
MUSEE DES COIFFES ET DES TRADITIONS	LES PONTS-DE-CE	Visite – entrée payante
MUSEE COINTREAU	SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	Visite – entrée payante
CHATEAU - MUSEE DE LA COMMUNICATION	SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	Visite – entrée payante
MAISON DE LOIRE EN ANJOU	ST-MATHURIN-sur-LOIRE	Visite – entrée payante
MUSEE DE L'ARDOISE	TRELAZE	Visite – entrée payante
MUSEE-CHATEAU DE VILLEVEQUE	VILLEVEQUE	Visite – entrée payante

Source : d'après le CDT 49

- **Patrimoine religieux** :

Si l'on excepte le cas de la ville d'Angers, les édifices religieux les plus importants et caractéristiques de leur époque sont majoritairement situés hors du Pays Loire Angers (Abbaye Royale de Fontevraud, ensemble d'églises et de chapelles du Baugeois, etc.).
Ce constat s'explique en partie par la barrière formée par la Loire. Le fleuve marque une transition très nette dans le paysage architectural religieux beaucoup plus riche et pertinent au sud de la Loire. Ces différences sont notamment dues aux matériaux disponibles : granit et schiste au nord et à l'ouest, pierre calcaire au sud et à l'est. Le granit et le schiste étant des pierres beaucoup plus difficiles à travailler que le calcaire, les réalisations du nord de la Loire sont donc généralement moins impressionnantes que celles du sud.
On retrouve les principaux styles des différentes époques ainsi que le particularisme d'Angers :

- Art préroman et roman : église Saint-Pierre de Savennières, l'une des plus anciennes de la région, de style préroman, collégiale Saint-Martin à Angers.
- Art gothique et « style angevin ou Plantagenêt» : chœur de l'abbatiale Saint-Serge, nef de la cathédrale Saint-Maurice (et son ensemble de vitraux datant du début du gothique), sans oublier les abbayes angevines (anciennes abbayes de Toussaint, du Ronceray, Saint-Aubin, etc.), prieurés, chapelles, etc.

Il existe par ailleurs une mise en valeur originale d'une partie de ce patrimoine religieux : certaines églises ont été sélectionnées d'après leur intérêt historique ou architectural et sont ainsi regroupées sous le label « Eglises accueillantes ». Ce label garantit l'intérêt de leur visite et facilite l'interprétation des lieux par une mise en valeur de l'édifice. Une partie du parcours comprend des chapelles et des églises situées en Pays Loire Angers (Brissac-Quincé, Charcé-Saint-Ellier, Vauchrétien, Saint-Rémy-la-Varenne, La Ménitré, Saint-Mathurin-sur-Loire, Andard, etc.).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Principaux édifices religieux en Pays Loire Angers ouverts au public :

NOM DU SITE	VILLE	
COLLEGIALE SAINT-MARTIN	ANGERS	Visite – entrée gratuite
MUSEE JEAN LURCAT ET DE LA TAPISSERIE CONTEMPORAINE	ANGERS	Visite – entrée payante
CHATEAU D'ANGERS	ANGERS	Visite – entrée payante
CATHEDRALE ST MAURICE	ANGERS	Visite – entrée gratuite
EGLISE ST SERGE	ANGERS	Visite – entrée gratuite
EGLISE DE LA TRINITE	ANGERS	Visite – entrée gratuite
GALERIE DAVID D'ANGERS	ANGERS	Visite – entrée payante
TENTURE DE L'APOCALYPSE	ANGERS	Visite – entrée payante
EGLISE SAINT MARCEL	BRIOLLAY	Visite – entrée gratuite
CHATEAU ET JARDINS DE MONTRIOU	FENEU	Visite – entrée payante
EGLISE	LA MENITREE	Visite – entrée gratuite
EGLISE SAINT PIERRE DE SAVENNIERES	SAVENNIERES	Visite – entrée gratuite
EGLISE	St-MATHURIN-sur-LOIRE	Visite – entrée gratuite
PRIEURE BENEDICTIN	SAINT-REMY-LA-VARENNE	Visite – entrée payante
EGLISE St-AUBIN	SEICHES-SUR-LE-LOIR	Visite – entrée gratuite
EGLISE SAINT AUBIN	SEICHES-SUR-LE-LOIR	Visite – entrée gratuite
LA CROIX AU CHIEN	SEICHES-SUR-LE-LOIR	Visite – entrée gratuite

Source : d'après le CDT 49

4.4 Patrimoine végétal et paysager

Au cœur de ce que l'on appelle le « jardin de la France », le Pays Loire Angers est réputé pour son patrimoine végétal, véritable atout et enjeu majeur dans le développement de ses activités culturelles et touristiques. Avec comme spécialité les vergers, la production de semences pour l'agriculture et les plantes ornementales, la ville d'Angers est devenue un pôle de recherche de niveau international dans tous ces domaines.
Ce patrimoine se décline essentiellement sous quatre formes :

- **L'horticulture** :

L'horticulture dans la vallée de l'Authion (d'Angers à Bourgueil) regroupe les plus grands noms dans ce domaine (Turc, Vilmorin, Clause, Caillard, etc.). Cette notoriété est due à une longue tradition qui se concrétise aujourd'hui par l'ancrage d'une véritable filière végétale que l'on retrouve jusque dans les parcs et les jardins d'ornement (compléments indissociables des manoirs et châteaux).

Angers possède 700 ha de parcs et jardins dont les jardins et promenades du château, Jardin des plantes (aspect scientifique mis en valeur pour des recherches), Jardin urbain du Mail et ses 40 000 fleurs estivales, l'espace Cacheux, les parcs Saint-Nicolas et Balzac ou encore le parc de loisirs aménagé d'espaces naturels… Ce patrimoine est mis en valeur par la création du circuit cyclo-touristique « Maine, fontaines et jardins »

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Parcs des châteaux de Brissac, de Montriou à Feneu, d'Ecouflant, de Saint-Barthélemy-d'Anjou, etc.

▪ **L'arboriculture et la culture fruitière** (l'un des pôles d'excellence du Pays Loire Angers) :

Parmi les grandes spécialités fruitières locales, il faut citer les poires, les pommes, mais aussi des fruits moins traditionnels comme la myrtille. Aux côtés des vergers, on trouve également de vastes jardins botaniques et des espaces paysagers naturels.

- Angers : jardins de l'Arboretum, la Maison de la Nature et de l'Environnement.
- Beaucouzé : collections botaniques (présentation des collections botaniques de l'INRA et des recherches faites sur les arbres fruitiers et arbustes d'ornement).
- Briollay : jardin botanique (il propose plus de 70 espèces d'arbustes à petits fruits).

▪ **Le maraîchage** :

Autre grande activité du Pays Loire Angers, la culture maraîchère est largement implantée sur le territoire. Outre son importance économique, elle est également mise en valeur d'un point de vue touristique via les jardins potagers des châteaux de la région.

- Feneu : potager du château de Montriou
- Savennières : parc du château des Vaults du domaine du Closel

▪ **La viticulture** :

Véritable vallée alluviale et très fertile la vallée de la Loire a permis le développement de la viticulture, notamment le long des berges sud de la Loire et autour des nombreux coteaux, mais aussi sur la rive nord autour de la vallée de l'Authion et de Savennières plus en aval.

- Angers : la Maison du vin
- Brissac : Circuit des maisons de vignes (réseau de sentiers balisés recensant le patrimoine d'abris de vignerons)
- Saint-Barthélemy-d'Anjou : Musée Cointreau présentant la production angevine des célèbres liqueurs.
- Saint-Jean-des-Mauvrets : village de vignerons (point de rencontre entre l'Anjou blanc et l'Anjou noir)
- Savennières : « Route touristique des vignobles » avec le vignoble de Savennières + circuit de randonnée : le GR3E, dérivé du GR3, permettant de découvrir les fameuses « coulées » plantées de vignes.
- Caves et distilleries réparties sur l'ensemble du territoire et parfois ouvertes au public.

La richesse et la diversité du patrimoine du Pays Loire Angers en font un atout majeur pour le développement de son tourisme local. La notion de patrimoine s'intègre de façon très cohérente aux enjeux touristiques et permet à un territoire donné de se mettre en valeur.

Le Pays Loire Angers, fort de ses atouts patrimoniaux et culturels, a envisagé dans la charte de Pays de solliciter le label « Pays d'Art et d'Histoire » dans le but d'harmoniser sa stratégie de valorisation patrimoniale et touristique.

Parmi les divers projets de mise en valeur touristique et culturelle, le Pays Loire Angers souhaite en priorité accompagner et soutenir les initiatives liées au développement du patrimoine ligérien ainsi que celles du pôle végétal. Ce patrimoine fait déjà l'objet d'une attention particulière avec le projet de création de Terra Botanica, futur parc dédié au végétal.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

5. LES STRATEGIES TOURISTIQUES DE VALORISATION DU PATRIMOINE MISES EN ŒUVRES

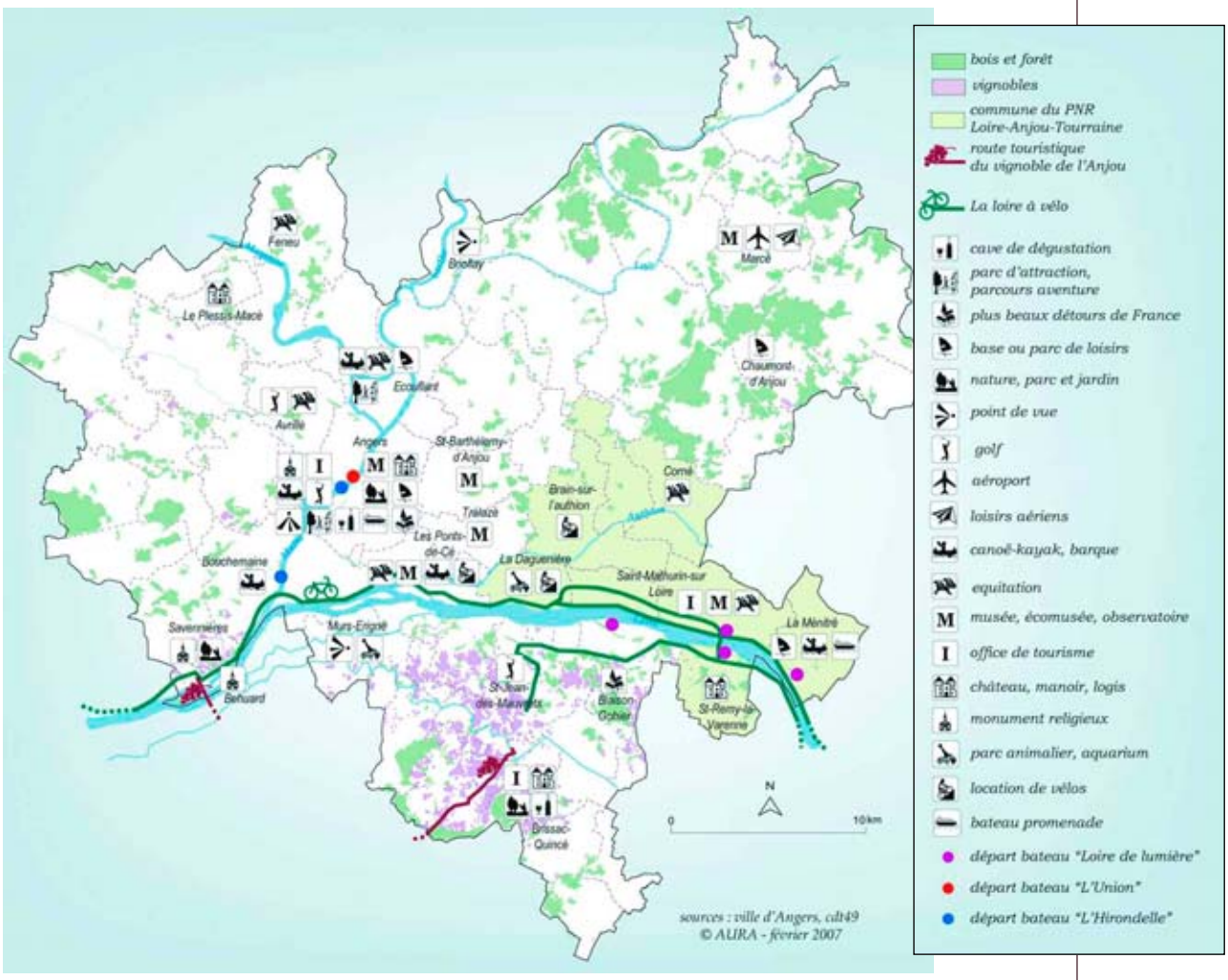

5.1 Angers Loire Métropole

Angers Loire Métropole ne dispose pas de la compétence tourisme au sens de la loi du 23.12.1992 mais développe un certain nombre d'actions visant à la mise en cohérence des politiques :

- La SEM Angers Tourisme assume la promotion, la communication et la commercialisation touristique du territoire de l'agglomération
- Une chargée de mission est en charge du développement touristique à ALM
- ALM est impliqué dans le financement d'opérations de projets récents (Château de Pignerolle, La Loire à vélo, les ardoisières, …)
- Elle concourt à la mise en œuvre d'études et de projets à l'échelle de l'agglomération (circuits d'interprétations sur le site des ardoisières, mise en valeur des paysages ligériens, projet de maison de la nature dans les Basses Vallées angevines, mise en place d'un schéma directeur touristique à l'échelle de l'agglomération) ALM est reconnu Pôle Touristique Urbain (PTU).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Le schéma directeur touristique

Angers Loire Métropole a conduit pendant 3 ans une réflexion aboutissant à l'élaboration d'un schéma directeur du Tourisme, en février 2006, élaboré par le cabinet Planeth Consultants. Nous reprenons ci-après les principales conclusions du diagnostic ainsi que les principaux axes développés dans les fiches actions.

Les principaux points du diagnostic

- Une identité touristique du territoire riche mais confuse et peu lisible (identification au Val de Loire partielle, une offre patrimoniale très intéressante mais essentiellement concentrée à Angers, le végétal ne propose actuellement qu'une offre touristique limitée, la thématique du développement durable ne peut constituer une image touristique, …)
- Un patrimoine naturel original avec de nombreux sites mis ou à mettre en valeur (le fleuve Loire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, les Basses vallées angevines, les ardoisières, les réseaux navigables, projet de maison de la nature à l'ile Saint-Aubin, etc.)
- Le patrimoine culturel est concentré à Angers dans le cadre d'une dynamique de tourisme urbain
- Nécessité de créer les liaisons entre patrimoine culturel et patrimoine naturel à l'échelle du territoire d'ALM
- Un axe de valorisation autour du médiéval qui se matérialise par une offre peu étayée – depuis, cet axe de valorisation a été abandonné-
- En termes d'information, promotion, commercialisation, la SEM Angers Tourisme est en charge de la promotion/communication à l'échelle d'ALM. Nécessité d'harmoniser l'accueil et la promotion touristique : la communication touristique doit s'appuyer sur l'offre de l'agglomération permettant d'enrichir l'offre touristique de la seule ville d'Angers en intégrant une image :

  - Val de Loire en valorisant des secteurs forts tels que Les Ponts de Cé et Bouchemaine
  - Une offre environnementale forte

Les axes stratégiques du schéma directeur

- Développer le tourisme d'agrément à travers les trois points forts d'ALM : les sites naturels d'excellence, le patrimoine culturel, le végétal. Fortifier le tourisme d'affaires en pôle d'excellence : le tourisme d'affaire est la principale forme touristique de la ville d'Angers, il s'agit de la développer en renforçant notamment les coopérations avec Angers Expos Congrès
- Communiquer à partir d'une image forte et originale en s'appuyant sur les marques identitaires (label Unesco, Ville d'Art et d'Histoire, ..)
- Rassembler les acteurs publics et privés pour mieux accueillir et commercialiser . Il s'agit de développer un réseau structuré d'accueil, amplifier la concertation entre les professionnels dans le cadre de réflexions conduites dans le cadre de démarches participatives.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Angers, Ville d'Art et d'Histoire

Angers appartient au réseau national de villes d'art et d'histoire.
"Le label *Villes* ou *Pays d'art et d'histoire* est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication à des collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble de patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime ainsi que la mémoire des habitants. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme.
Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'une convention " Ville d'art et d'histoire " ou " Pays d'art et d'histoire ", élaborée en concertation avec les communes. Elle définit des objectifs précis et comporte un volet financier.
Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national qui permet l'échange des expériences les plus innovantes."[2]

[2] « Villes et Pays d'art et d'histoire, un label, un réseau », www.vpah.culture .fr

Le service du patrimoine est un service municipal d'Angers dont les objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter un tourisme de qualité
- Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme
- Elaborer des outils de diffusion de la connaissance du patrimoine et de l'architecture (publication, expositions, etc)

Le service éducatif de la ville d'Art et d'Histoire comprend 8 permanents dont un animateur de l'architecture et du patrimoine et des guides conférenciers.

Le service met en place un programme de visites de la ville déclinées en :

- Visites découvertes : visite guidée de la ville ou d'un quartier, d'un thème dans la ville (visites diurnes avec un programme de visites nocturnes l'été)
- Visites spectacles
- Visites gourmandes : visites dédiées à la découverte des cuisines des restaurants, cours de cuisines gastronomiques, ateliers de confiserie et chocolat, découvertes de caves, etc.
- Visites d'entreprises proposées toute l'année en complément de « made in Angers » proposant au mois de février de découvrir les entreprises d'Angers et de sa région
- Circuit nocturne durant la période de l'avent , Soleils d'hiver, découverte d'Angers mis en lumière en compagnie d'un guide-conférencier
- Ateliers et classes du patrimoine : respectivement 1350 élèves accueillis en 2006 et 423 jeunes reçus.

Les visites et circuits nocturnes sont commercialisés par l'office du tourisme d'Angers Loire Métropole.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

5.2 La communauté de communes Loire Aubance

La Cdc Loire Aubance a pris la compétence tourisme depuis sa création en 2005.

En 2006, la Cdc Loire-Aubance a élaboré une charte touristique définissant les objectifs généraux de l'action :

- Favoriser les conditions de mise en place et de fonctionnement de filières touristiques
- Favoriser l'émergence d'une identité propre au territoire Loire Aubance qui facilite la lisibilité du territoire
- Veiller à une cohérence et une complémentarité de l'offre touristique
- Mise en place de démarches de qualité

Les principaux axes du développement touristique visent à définir les thèmes structurants autour desquels l'ensemble de la stratégie s'appuiera :

- Le tourisme ligérien (classement mondial de l'Unesco, Loire à vélo, bateaux Loire de lumière, ensemble priorial de Saint-Rémy la Varenne – 1 200 visiteurs-)
- Le tourisme viti-vinicole (villages de vignerons, appellations coteaux de l'Aubance et Anjou Village Brissac)
- Boucle du Layon
- La mise en valeur et la valorisation du patrimoine avec un site phare, le château de Brissac (35 000 visiteurs annuels) et l'importance du patrimoine religieux (4 églises labellisées églises accueillantes)
- Pôle touristique angevin (complémentarité avec le Pays Loire Angers)

La Cdc Vallée Loire-Aubance travaille actuellement à l'élaboration d'un schéma directeur du tourisme déclinant les principaux axes touristiques structurants en fiches actions. La valorisation des patrimoines (naturels et culturels) ainsi que le tourisme viniviticoles tiennent une large place.

5.3 La communauté de communes du Loir

La Cdc du Loir a pris la compétence tourisme et loisirs en 2006.

Cette compétence se décline de la façon suivante :

- Construction, entretien, gestion et promotion du complexe touristique de Malagué à Chaumont d'Anjou.
- Etude, réalisation et gestion de la piscine
- Promotion touristique et signalétique
- Soutien financier aux petites structures touristiques privées dans le cadre du contrat départemental de Pays

Il n'existe pas d'Office du Tourisme en Cdc du Loir mais le territoire appartient au Pôle Touristique International de la vallée du Loir (PTI). Il existe néanmoins un syndicat d'initiative à Seiches qui devrait être transformé en Office du tourisme communautaire.
Ne disposant pas de technicien tourisme, la Cdc n'a pas développé véritablement à ce jour un programme de développement stratégique touristique.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

5.4 La Communauté de communes Loire Authion

La Cdc Vallée Loire Authion a pris une compétence touristique partielle visant à valoriser le potentiel touristique entre Angers et Saumur classé aujourd'hui au patrimoine mondial de l'Unesco et accueillir la future Maison de la Loire de l'Anjou. Elle dispose d'un office du tourisme intercommunal.
La Cdc appartient au Pôle Touristique International de Saumur.

Les principaux atouts touristiques reposent sur les identités :

- ligériennes (20 km de front de Loire)
- végétales : territoire de productions horticoles et semencières, établissements grainiers, stations de recherches, …

Les axes stratégiques du développement touristique s'appuient sur :

- **La mise en valeur des patrimoines de la vallée Loire Authion**
  - axe ligérien : Aménagement de la nouvelle Maison de la Loire en Anjou, équipement structurant, valorisation et développement de la Loire à vélo, développement de l'activité fluviale et activités nautiques
  - Le végétal : développement de la filière randonnée, mise en valeur des entreprises horticoles, création de produits de découvertes des savoir faire locaux, mise en place d'activités en lien avec le futur parc Terra Botanica
  - Le patrimoine : aménagements et mise en valeur des sites remarquables, mise en place d'une signalétique touristique en lien avec la charte du PNR, renforcement de l'attractivité des loisirs en bord de Loire et mise en valeur des ports ligériens

- **Le développement des partenariats**
  - Renforcement des partenariats et la communication sur les labels : Unesco, PNR, Station verte de vacances
  - Mise en place d'actions et de projets avec la communauté de communes Loire Aubance
  - Renforcement de la coopération avec le Pays Loire Angers
  - Développement des liens avec le PTI de Saumur et sa région

- **Le développement de l'attractivité du territoire avec la mise en place d'un programme d'animations et d'un événementiel**

- **L'aménagement et la qualification des équipements d'hébergements**

© Cabinet Bénédicte Dumeige

6. L'AMORCE D'UNE RÉFLEXION TOURISTIQUE ENGAGÉE À L'ÉCHELLE DU PAYS LOIRE ANGERS

Depuis un an, la commission tourisme du Pays Loire Angers s'est réunie à plusieurs reprises pour élaborer une stratégie de mise en commun de la réflexion concernant le développement et l'information touristiques [3].
La commission a mis en évidence les axes stratégiques de la réflexion [4] :

THEMATIQUE	LOCOMOTIVE (S)	PRODUITS COMPLEMENTAIRES	ÉVÉNEMENT (S) MAJEUR(S)
Loire et Affluents	Loire à vélo et boucles	Maison de la Loire en Anjou (produit structurant), activités nautiques, Vignoble, ports…	Fête du vélo, remontée du sel
Patrimoine	Châteaux Angers et Brissac	Autres châteaux, Site St Rémy, sites ardoisiers.	Journées du patrimoine avec animation particulière
Végétal	Terra Botanica	Jardins remarquables, visites entreprises, sentiers interprétation	A déterminer

Après une phase de présentation des atouts de chaque territoire et de concertation quant à des projets de développement commun, un certain nombre d'actions communes ont été retenues à court terme :

- Communication/promotion
  - Mise en réseau des Offices du Tourisme
  - Mise en place d'un site internet portail
  - Création d'une édition touristique commune aux 4 EPCI sans pour autant créer un nouveau document se superposant à l'existant

- Animations/événements
  - Coordination des boucles à vélo à l'échelle du Pays
  - Extension de « Made in Angers » (développement du tourisme industriel et de visite d'entreprise) à l'ensemble du pays

- Offre touristique
  - Elargir la centrale de réservation d'ALM aux 3 communautés de communes

Le travail de réflexion, conduit par les 4 EPCI débouche dès 2007 sur un certain nombre d'actions :

- 6 entreprises des communautés de communes participent à l'opération « Made in Angers »
- Le plan guide (carte touristique) d'Angers Loire Métropole sera étendu en 2008 au pays (verso de la carte)
- Réalisation d'un set de table à l'échelle du pays diffusé dans les restaurants à partir du mois de juin

[3] Réunions commissions tourisme tenues les 28/06/06, 08/11/06 , 07/02/07, 27/03/07

[4] Compte rendu du 28/06/06

© Cabinet Bénédicte Dumeige

set de table réalisé à l'échelle du pays

La richesse et la diversité du patrimoine du Pays Loire Angers en font un atout majeur pour le développement touristique. L'examen de l'ensemble des points forts de chaque EPCI met très clairement en évidence la grande complémentarité et cohérence d'une stratégie de valorisation du patrimoine à cette échelle élargie.

La commission tourisme a, d'ores et déjà, initié des actions à l'échelle territoriale du Pays Loire Angers en 2007. Les partenariats conduisent à développer des actions.

La charte de développement du Pays d'Angers a inscrit comme action de solliciter le label Pays d'Art et d'Histoire. Dans cette perspective , il s'agirait d'étendre le label Ville d'Art et d'Histoire détenu par la ville d'Angers au territoire Pays en développant une stratégie de valorisation du patrimoine à une échelle plus vaste.

L'extension du label au Pays nous semble pertinente du fait de la complémentarité des thèmes que pourraient apporter les 3 EPCI de périphérie avec notamment un nouveau thème abordé avec la viti-vini-culture, et le renforcement très conséquent du patrimoine ligérien.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Conclusion et perspectives

1. LA COMPETENCE CULTURELLE

La compétence culturelle est diversement mise en oeuvre : deux Communautés de Communes ont pris une compétence partielle en matière de soutien aux écoles de musique ; la CdC du Loir a pris une compétence en 2006 concernant la "diffusion des pratiques culturelles en milieu rural" ; l'agglomération d'Angers n'a pris aucune compétence. Ceci a pour conséquence de produire les effets suivants :

- Une gestion de la politique culturelle à l'échelon communal qui ne prend qu'insuffisamment en compte les enjeux de l'aménagement du territoire et notamment les réflexions en cours à l'échelle du ScoT
- Une atomisation des équipements : constat particulièrement vrai à l'échelle de l'agglomération.
- Une dispersion des efforts qui induit une offre inégale de service culturel à l'échelle du territoire (ex : lecture publique, enseignement musical, …)
- Des phénomènes de concurrence éventuels entre des équipements : exemple les nouvelles médiathèques en cours de construction dans le sud d'Angers Loire Métropole.

2. UNE GRANDE DELEGATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE AUX ASSOCIATIONS

L'ensemble du diagnostic révèle une très faible gestion publique directe des structures et équipements. Les communes confient en très grande majorité la gestion des projets culturels à des associations. Dans chaque secteur étudié, nous avons pu appréhender combien le bénévolat est présent ; sans nul doute il constitue un facteur d'appropriation très fort des outils culturels par la population. Néanmoins, ce système peut générer des faiblesses à terme du fait de :

- La faible vision des bénévoles sur des enjeux extra-communaux et d'aménagement du territoire qui sont des notions parfois difficiles à comprendre voire qui peuvent être redoutées (perte d'identité, sentiment de dépossession, …)
- Problème de la formation des bénévoles pour offrir un service de qualité
- Renouvellement des équipes qui ont tendance à s'essouffler

Cependant, les formes associatives peuvent revêtir différentes formes. C'est ainsi que :

- Certaines disposent de personnel salarié
- Certaines voient leur fonctionnement encadré par des conventions précises avec des missions de service public délivrées par les communes ou groupement de communes.

Les enjeux du développement culturel passent également par une large réflexion à engager sur les modes de gestions des projets culturels, la professionnalisation des structures, tout en préservant l'émulation et l'investissement du milieu associatif.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

3. UN ACCES INEGAL A LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE

L'ensemble des constats réalisés met en évidence une grande inégalité d'accès à la culture en fonction des EPCI :

- A l'échelle de l'agglomération, on observe une inégalité très forte entre les différents secteurs avec la ville centre disposant d'une offre abondante et structurée professionnellement, un secteur Sud et Est plutôt bien dotés, ainsi que dans une moindre mesure, le Nord Est, l'Ouest resteront encore à structurer.

- A l'échelle des trois EPCI de périphérie, les constats sont contrastés :

  - La CdC Vallée Loire Authion, bien que ne disposant que d'une compétence culturelle partielle, bénéficie d'une offre structurée et de qualité (enseignement musical, lecture publique, concertation concernant les salles de spectacles, …). Il s'agit de L'EPCI où l'offre culturelle rencontre le mieux la demande culturelle avec des taux de pratiques assez élevés (exemple : l'enseignement musical)
  - La CdC Loire Aubance, dans une moindre mesure, dispose d'une offre culturelle structurée (deux écoles de musique financées à l'échelon intercommunal, un réseau de lecture publique assez développé avec la seule Bibliothèque de niveau 2 des 3 EPCI, …)
  - La CdC du Loir dispose d'une offre de services culturels peu développée (une seule école de musique avec 66 élèves, un sous équipement en matière de lecture publique, un sous équipement en salle de spectacles…). Ce constat est à mettre en relation avec les perspectives de mise en place des polarités telles que prévues dans le ScoT. Seiches-sur-le-Loir devrait dans cette perspective devenir le centre d'une polarité. La réflexion sur l'offre culturelle doit être mise en œuvre dans la perspective de ces polarités.

4. DES PROJETS DE COOPÉRATIONS QUI SE METTENT PROGRESSIVEMENT EN PLACE

De façon spontanée ou bien induite par des regroupements incités par les aides départementales (ex : écoles de musique), on assiste à des regroupements de communes pour conduire les projets culturels.
Ce constat est particulièrement vérifié pour l'enseignement musical (deux Communautés de Communes ont pris une compétence partielle pour l'enseignement de la musique).
On assiste entre autre à des projets bilatéraux à l'échelle de l'agglomération.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Des exemples d'expériences intéressantes sont mises en place et démontrent des attitudes plus velléitaires vis à vis de la mutualisation :

- La création de SIVU pour l'enseignement de la musique (Nord-Est de l'agglomération)
- Des réflexions informelles conduites à des échelles vastes portant sur la mise en place des projets culturels incluant le spectacle vivant (communes du Nord Est autour de Pellouailles-les-Vignes de plusieurs communes de l'Ouest autour de Beaucouzé).

LES PRINCIPAUX ENJEUX

Aussi, compte tenu de l'état des lieux, les principaux enjeux nous semblent s'orienter autour des questions suivantes :

- Quelle politique pour rééquilibrer à l'échelle du Pays l'accès à l'offre culturelle ?
- Comment optimiser le fonctionnement des équipements ?
- Quels types de mutualisation sont envisageables ?
- Comment développer la qualité des services et des équipements ?
- Comment soutenir et valoriser les pratiques artistiques en amateur et les expressions artistiques ainsi que la « consommation culturelle » ?
- Quel type d'implication doit-on avoir à l'échelle du Pays sur l'éducation artistique ?
- Quels sont les domaines prioritaires sur lesquels l'effort public doit porter ?
- Quel pourrait être le rôle des collectivités dans des secteurs culturels émergeants et pour lesquels une demande forte se fait jour (particulièrement les musiques actuelles) ?
- Comment préserver l'implication des milieux associatifs, déterminants dans la mise en oeuvre des projets, tout en donnant de nouvelles impulsions vers la mutualisation, le renforcement de la qualité des services, la réflexion à conduire à des échelles territoriales plus vastes ?

© Cabinet Bénédicte Dumeige

© Cabinet Bénédicte Dumeige

FICHES PROJETS

- Pays Loire Angers
- Diagnostic Culturel
- Juin 2007

Étude d'aide à la définition d'une politique culturelle partagée sur le territoire du Pays et Angers Loire Métropole

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Propositions de fiches actions pour le Pays Loire Angers

Préambule

A la lueur des constats du diagnostic culturel, nous proposons ci-après un certain nombre d'actions qui pourraient être mises en œuvre à l'échelle du Pays Loire Angers.
Il s'agit pour le cabinet d'étude de formuler un plan stratégique de développement culturel articulé autour des enjeux prioritaires du territoire lié à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territorial.
Les propositions formulées nécessitent une large concertation tant avec les élus du Pays et les EPCI, les partenaires à associer au projet (conseil général, conseil régional, DRAC) et les acteurs de terrain.
Nous proposons un phasage des actions qui permet de mettre en évidence les priorités ou la facilité de mise en œuvre des projets proposés.
Il appartiendra aux élus du Pays sur la base de ces propositions de déterminer ses priorités et de retenir tout ou partie des axes de développement orientés autour de 5 axes :

Axe 1 : Harmoniser et développer les actions en faveur de l'enseignement de la musique et encourager les pratiques amateurs

Axe 2 : Mettre en œuvre une programmation culturelle et soutenir à la diffusion culturelle à l'échelle du Pays

Axe 3 : Développer l'équipement et la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques

Axe 4 : Mettre en place une stratégie de valorisation du patrimoine

Axe 5 : Structurer le réseau d'action culturelle à l'échelle du Pays

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Axe 1 : Harmoniser et développer les actions en faveur de l'enseignement de la musique et de la danse et encourager les pratiques amateurs

Contexte :

La densité d'établissements d'enseignement de la musique est très importante sur le territoire d'étude. Ce grand nombre d'établissements ne doit pas masquer des faiblesses de structuration d'un véritable réseau ainsi qu'une dispersion des efforts à l'échelle du Pays. Depuis plusieurs années, sous l'impulsion de l'ADDM, des rapprochements entre établissements d'enseignement se sont constitués en regroupant 2 voire 3 ou 4 centres d'enseignement (principalement à l'échelle de l'agglomération). La structuration pédagogique du territoire reste à conduire en profondeur.
En outre, si l'offre de pratique collective de la musique en amateurs est importante, elle ne trouve que peu ou pas assez de liens avec les établissements d'enseignements spécialisés.

Objectifs généraux :

- Renforcer l'offre de formation dans les secteurs les plus dépourvus d'établissements d'enseignement
- Eviter la concurrence entre établissements et mutualiser les moyens avec la création de réseaux de musique territoriaux plus larges. Il s'agit d'optimiser les structures existantes.
- Harmoniser l'offre de formation à l'échelle des EPCI en lien étroit avec le Pays visant à structurer l'offre d'enseignements, à offrir une diversité des apprentissages et une qualité des enseignements.
- Soutenir les pratiques amateurs tant dans les expressions collectives musicales (chœurs et ensembles instrumentaux) que dans le domaine des musiques actuelles
- Encourager les projets innovants

Descriptif du projet

Mettre en œuvre un schéma de développement des enseignements de la musique à l'échelon du Pays articulé au futur schéma départemental des enseignements artistiques visant à :

- Améliorer la structuration de l'enseignement artistique, renforcer les regroupements pédagogiques et favoriser l'émergence d'une politique partenariale
- Soutenir l'acquisition d'instruments de musique et de partitions pour les écoles de musique et les ensembles de pratiques musicales en amateurs (chœurs-ensembles instrumentaux)
- Développer une approche de structuration du secteur des musiques actuelles

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Axe 1

Fiche action 1.1 :

Améliorer la structuration de l'enseignement artistique et renforcer les regroupements pédagogiques en favorisant l'émergence d'une politique partenariale

Descriptif de la proposition :

S'inscrivant dans les réflexions conduites à l'échelle départementale, il s'agit de développer au niveau du Pays un enseignement pédagogique reposant sur des critères harmonisés, véritable plate-forme commune de développement tout en tenant compte des spécificités territoriales et/ou locales.
Nous proposons de créer un groupe de travail rassemblant des directeurs, des élus et des techniciens, afin de poser les bases d'une charte des établissements d'enseignement à l'échelle du Pays s'inscrivant en complète complémentarité avec le schéma des enseignements artistiques en cours d'élaboration à l'échelle du département.
Cette charte pourrait déterminer la contribution de l'établissement d'enseignement au développement local et sa capacité à s'insérer dans le processus de structuration des enseignements au niveau du Pays, sa vocation de service public, l'insertion de la démarche dans la notion de démocratisation culturelle, le positionnement des enjeux de l'établissement en fonction des attentes du public, la place des artistes et de la création contemporaine, le développement des pratiques amateurs.
Cette démarche ne pourra être mise en place que suite à un processus de large concertation et nécessite le travail d'une commission spécifique pour la mise au point de la charte.

Echelle territoriale :

Le Pays dans son ensemble avec des approches différenciées en fonction des EPCI.
C'est ainsi que les objectifs, les moyens déployés et les résultats attendus ne pourront pas être les mêmes en fonction de la localisation de l'école qu'elle soit située en première couronne angevine ou dans les CdC de périphérie.

Porteurs potentiels des préconisations :

Le Pays avec l'assistance technique de l'ADDM

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Phasage :

Court et moyen termes

Partenariats :

Partenariat à structurer avec l'ADDM pour apporter une assistance technique, coordonner la méthode, les outils de l'évaluation des réalisations des orientations.

Résultats attendus

Il serait souhaitable de pouvoir mobiliser des moyens complémentaires pour favoriser les établissements d'enseignement qui seraient prêts à s'engager, de façon plus vigoureuse, dans un projet de structuration plus important, formalisé par l'adhésion à une charte à établir au niveau du Pays, tenant compte de ses spécificités territoriales et visant le développement de la qualité des enseignements et la complémentarité territoriale des établissements.

D'ores et déjà des aides existent au niveau départemental. Une réflexion pourrait être portée sur les effets leviers complémentaires qui pourraient être apportés pour redéployer la structuration à l'échelle du Pays.

Si de nouveaux moyens sont trouvés pour soutenir ce développement, les critères d'aides pourraient être conditionnés par un nombre minimum d'élèves, seuil minimum de professeurs formés, l'existence d'aides locales sous forme de subvention (commune ou intercommunalité en fonction des compétences culturelles des EPCI) et des critères spécifiques à ce territoire.

En outre, les établissements pourraient être fortement incités à se doter d'un projet d'établissement. Une matrice commune pourrait être élaborée par un groupe de travail piloté à l'échelle du Pays.

Enfin, l'engagement de cette réflexion offrirait l'opportunité de fonder les bases d'un véritable réseau des établissements d'enseignement à l'échelle du Pays qui pourrait se réunir annuellement sur des sujets liés au territoire.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche action 1.2 :

Soutenir l'acquisition d'instruments de musique et de partitions pour les écoles de musique et les ensembles de pratiques musicales en amateurs (chœurs/ ensembles instrumentaux)

Constat :

Les écoles de musique, les chœurs et les ensembles instrumentaux ne bénéficient pas tous des mêmes ressources pour l'achat de matériel, que ce soit en instruments de musique ou en partitions, éléments fondamentaux pour pouvoir développer les répertoires et les instrumentarii des orchestres. Il s'agit en outre de faciliter l'accès à la pratique instrumentale individuelle ou collective qui demeure coûteuse pour les familles.

Objectifs :

Faciliter l'accès matériel aux enseignements artistiques et aux pratiques instrumentales et chorales en amateurs

Echelle territoriale :

Pays

Porteurs potentiels des préconisations

Pays, EPCI, communes et Conseil Général

Phasage :

Court, moyen et long termes

Partenariats :

ADDM et Conseil Général

Résultats attendus :

Il s'agit de soutenir les établissements d'enseignement et les associations dans le développement des enseignements et des pratiques musicales et de faciliter l'accès du plus grand nombre à l'apprentissage musical (prêt et ou location modique aux familles et pratiques collectives)

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche action 1.3

Développer une approche de structuration du secteur des musiques actuelles

Constat :

Les pratiques musicales ont très largement changé ses dernières années dans le secteur des musiques actuelles (terme défini en 1998 regroupant quatre grandes familles musicales que sont la chanson, le jazz, les musiques amplifiées et traditionnelles). Disposant de deux acteurs majeurs dans le paysage des musiques actuelles à Angers (Le Chabada et la Galerie sonore), les principaux champs d'intervention dans ce secteur sont liés à la présence de lieux de diffusion, de lieux ressources pour l'information, de locaux de répétitions adaptés, de matériels pour la répétition/formation et la diffusion.

Objectifs :

Il s'agit de définir un véritable plan stratégique de développement des musiques actuelles à l'échelle du Pays fondé sur ses atouts en préservant :

- Le rôle de têtes de réseau occupé par le Chabada et la Galerie Sonore
- L'émergence de pôles secondaires que sont Ecouflant, Saint-Barthélémy d'Anjou/Trélazé et Avrillé/Montreuil-Juigné
- La réflexion conduite à l'échelle de la commune d'Angers sur la mise en réseau des acteurs en vue du développement des pratiques amateurs

Fort de ces atouts structurants, il s'agirait d'étendre la réflexion à l'échelle de l'agglomération et plus largement du Pays pour structurer une offre articulée sur la notion des futurs pôles tels que définis dans le projet de SCoT.

Echelle territoriale :

Pays

Porteurs potentiels des préconisations

Pays, EPCI, communes

Phasage :

Moyen et long termes

Partenariats :

ADDM, Conseil Général, Chabada, Galerie sonore, Trempolino, services culturels de la ville d'Angers

Résultats attendus :

On assiste aujourd'hui à une intégration progressive du secteur des musiques actuelles dans le champ culturel des collectivités publiques. Ce secteur ne serait-il pas l'occasion de mettre en évidence d'autres modes d'interventions publiques sur les pratiques artistiques et le développement culturel ?

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Axe 2 :

Mise en œuvre d'une programmation culturelle et soutien à la diffusion culturelle à l'échelle du Pays

Contexte :

Constatant qu'il existe une offre culturelle importante à l'échelle de l'agglomération avec une irrigation des territoires périphériques très insuffisante, il s'agit de développer une politique de diffusion culturelle à l'échelle du Pays visant à ré-équilibrer l'offre sur l'ensemble des territoires.
Cette action consignée dans le contrat départemental de Pays se décomposait en trois programmes distincts :

- **Action 3A** : définition et mise en œuvre d'une programmation culturelle avec la réalisation d'une étude confiée à un cabinet extérieur
- **Action 3B** : soutien à la diffusion culturelle - travaux d'aménagements des salles susceptibles d'accueillir des spectacles professionnels
- **Action 3C** : soutien à la diffusion culturelle – équipements des salles de spectacles

Objectifs généraux :

Le diagnostic a révélé le faible nombre d'équipements dotés des conditions pour accueillir des spectacles professionnels. Les questions fondamentales auxquelles l'ensemble du dispositif devra répondre sont :

- Une programmation culturelle pour quel public ?
- Avec quels objectifs ?
- Dans quels équipements ?
- Avec quelle fréquence de représentations ?
- Quel type de mutualisation mettre en place
- Quels liens avec les professionnels travaillant sur le territoire (artistes et compagnies et diffuseurs) ?
- Quels liens avec les structures angevines ?
- Quels moyens humains et techniques à mobiliser ?
- Pour quel coût et quelle participation des communes ?

Descriptif du projet

Il s'agit de poursuivre la réflexion engagée dans le cadre du contrat départemental de Pays vers la réalisation d'un schéma concerté pour la diffusion du spectacle vivant qui puisse intégrer les principales composantes du territoire et les différents niveaux et problématiques de développement culturels.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche Action 2.1

Etude de faisabilité d'une programmation culturelle à l'échelle du Pays

Constat :

Le Pays Loire Angers a engagé une réflexion visant à définir un projet culturel partagé à l'échelle de son territoire. Dans le cadre de cette réflexion et conformément aux objectifs initiaux tels que définis à la création du Pays, un axe stratégique vise à proposer une offre de programmation culturelle de Pays à l'instar du Pays des Mauges et ou de celui du Layon.
Fondée sur le diagnostic culturel réalisé par le cabinet d'étude, une mission complémentaire doit déterminer les conditions de la faisabilité technique et financière du projet.

Objectifs :

Définir un projet artistique et culturel de territoire en tenant compte des spécificités des différents EPCI qui le composent.
Planifier la méthode de travail et les modalités de mise en œuvre de ce projet artistique et culturel.
Définir les outils et équipements du projet sur le territoire et dans la durée, et en proposer les modes de gestion, les budgets et la structure juridique.

Echelle territoriale :

Le Pays en articulant différemment les problématiques de l'agglomération avec le rayonnement des structures angevines à l'extérieur de la ville d'Angers et la mise en place d'une programmation de Pays à l'échelle des 3 EPCI de périphérie et de la seconde couronne angevine.

Porteurs potentiels des préconisations

Pays

Phasage :

Court terme : remise de l'étude fin de l'année 2007

Partenariats :

Angers et les structures angevines, ADDM, Conseil Général, Conseil Régional, DRAC

Résultats attendus :

Le projet culturel à l'échelle du Pays sera établi en fonction des caractéristiques de l'offre et de la demande culturelles à l'échelle des 66 communes.
Il définira les programmes des spectacles/activités susceptibles d'être accueillis, leurs composantes, leur articulation, leur importance respective, les lieux d'accueil, ainsi que les choix de gestion et de mise en œuvre du projet. Ils seront accompagnés des budgets de fonctionnement.
La définition du projet artistique et culturel, l'étude des activités et des publics potentiels, les lieux susceptibles d'abriter les manifestations, la nature des activités à proposer, leur dimensionnement, le mode de financement et de gestion des espaces dédiés aux activités culturelles doivent apporter des réponses réalistes.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche Action 2.2

Soutien à l'aménagement et à l'équipement des salles de spectacles des 3 EPCI de périphérie

Constat :

L'offre culturelle du territoire est dynamique mais concentrée à l'échelle d'Angers et principalement de la première couronne. La nécessité de rééquilibrer l'offre a été consignée dans le contrat départemental afin de doter les communes péri-urbaines d'une offre de proximité en termes de diffusion du spectacle vivant. Ce développement qui doit se traduire par l'accueil de compagnies professionnelles ne peut se concrétiser qu'à partir du moment où des outils de diffusion sont aménagés pour l'accueil de spectacles professionnels et dotés d'un équipement matériel suffisant.

Objectifs :

Structurer le Pays en un véritable espace projet de diffusion artistique
Doter les communes d'outils de diffusion artistiques aménagés et équipés pour recevoir des compagnies et artistes professionnels

Echelle territoriale :

Les communautés de communes du Pays

Porteurs potentiels des préconisations

Pays, EPCI, communes

Phasage :

Court, moyen et long termes

Partenariats :

ADDM et Conseil Général

Résultats attendus :

Il s'agit d'organiser et de structurer un réseau de diffusion d'artistes professionnels à l'échelle du Pays en tenant compte de la double problématique :

- des EPCI de périphéries dotées de peu d'outils de diffusion culturellle professionnels
- une très faible irrigation des propositions artistiques d'Angers à l'échelle de l'agglomération et du Pays.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Axe 3 : Développer l'équipement et la mise en réseau des bibliothèques/médiathèques

Contexte :

L'offre de lecture publique est importante à l'échelle du Pays mais présente des distorsions territoriales en fonction des EPCI.
En outre, la mise en réseau des établissements est très faible conduisant à une déperdition des moyens et à une concurrence des bibliothèques sur des secteurs géographiques resserrés. Une réflexion à une échelle territoriale plus vaste que le territoire communal serait susceptible de conduire à une amélioration de l'efficacité de l'offre de lecture publique au bénéfice d'une amélioration du service aux usagers.

Objectifs généraux :

- Faciliter l'accès des lecteurs aux équipements et aux documents
- Enrichir l'offre documentaire particulièrement pour les petites bibliothèques qui n'ont pas toujours les moyens de renouveler l'offre de documents et disposent de fonds restreints
- Animer et promouvoir le réseau de lecture publique : les animations contribuent à dynamiser les équipements et participent du développement local. La mutualisation peut permettre d'optimiser les moyens en partageant les efforts à consentir en termes de moyens humains et financiers.

Descriptif du projet

- Développement de la structuration de l'offre de lecture publique et favoriser l'émergence d'une politique partenariale inter-équipement
- Amélioration de l'accueil des bibliothèques – aménagement et équipement

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche action 3.1 :

Développer la structuration de l'offre de lecture publique et favoriser l'émergence d'une politique partenariale inter-équipements

Descriptif de la proposition :

S'inscrivant dans les réflexions conduites à l'échelle départementale par la Bibliothèque Départementale de Prêt, il s'agit de développer au niveau du Pays une réflexion sur l'offre de lecture publique reposant sur un état des lieux, une mise en évidence des points forts et des faiblesses de l'offre tout en tenant compte des spécificités territoriales et/ou locales.
Nous proposons de créer un groupe de travail rassemblant des responsables d'établissements de lecture publique, des élus et des techniciens, afin de poser les bases d'une plateforme de réflexion sur la lecture publique à l'échelle du Pays s'inscrivant en complète complémentarité avec les objectifs tels que déclinés par la Bibliothèque départementale de prêt. Elle devra définir les principaux enjeux et apporter des éléments de réflexion aux techniciens et aux élus dans le développement des aménagements, actions et projets des établissements.
Ce groupe de travail, dans un esprit de concertation le plus large possible, devra apporter les clés d'une meilleure rationalisation territoriale de l'offre de lecture publique.
Cette démarche ne pourra être mise en place que suite à un processus de large concertation et le travail d'une commission spécifique pour la mise au point d'un schéma directeur.

Echelle territoriale :

Le Pays dans son ensemble avec des approches différenciées en fonction des EPCI.
C'est ainsi que les objectifs, les moyens déployés et les résultats attendus ne pourront pas être les mêmes en fonction de la localisation des établissements.

Porteurs potentiels des préconisations :

Le Pays, le Département, la DRAC

Phasage :

Court, moyen et long termes

Partenariats :

Partenariat à structurer avec la BDP pour apporter une assistance technique, coordonner la méthode, les outils de l'évaluation des réalisations.

Résultats attendus

Ce projet vise à rééquilibrer l'offre de lecture publique en renforçant les équipements existants et en contribuant à la mise en réseau des établissements . Le projet devra prendre en compte une réflexion sur la nature des fonds de chaque établissement (en visant des spécialisations de fonds à l'échelle de l'agglomération ?), l'informatisation des catalogues, la formation des personnels et des bénévoles, les stratégies d'animation, …
En outre, le rééquilibrage territorial devra viser à définir les enjeux de lecture publique dans la perspective du SCoT et ce particulièrement dans le cadre des polarités et devra s'efforcer de renforcer les zones les moins bien desservies (Communauté de Communes du Loir).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche-action 3.2

Amélioration de l'accueil des bibliothèques – aménagement et équipement

Descriptif de la proposition :

Il s'agit d'améliorer l'accueil des bibliothèques, grâce à des locaux adaptés (surface minimum, accès des personnes à mobilité réduite, mises au normes, …) et des équipements performants et variés (mobilier, acquisition de fonds, équipement informatique).
Cette action a d'ores et déjà été retenue au contrat départemental de Pays avec des aides attribuées pour l'aménagement ou l'équipement de Bibliothèques relais et municipales

Echelle territoriale :

Pays

Porteurs potentiels des préconisations :

Le Pays et le Conseil Général

Phasage :

Court et moyen termes
(Action programmée dans le cadre du Contrat départemental de Pays). En cours de réalisation.

Partenariats :

Assistance technique de la BDP

Résultats attendus

Poursuite de la modernisation des équipements de lecture publique, une mise aux normes et un meilleur service aux usagers.
Tendre vers une structuration fondée sur des bibliothèques relais ou municipales

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Axe 4 :

Mettre en place une stratégie de valorisation du patrimoine à l'échelle du Pays

Contexte :

La richesse et la diversité du patrimoine du Pays Loire Angers en font un atout majeur du développement touristique et culturel. L'examen de l'ensemble des points forts de chaque EPCI met en évidence la grande complémentarité et cohérence d'une stratégie de valorisation du patrimoine à l'échelle élargie du Pays autour de thèmes fédérateurs.
Des actions de coopérations sont d'ores et déjà lancées pour l'année 2007 suite à une réflexion conduite au sein de la commission tourisme du Pays. Elles pourraient être poursuivies dans les années ultérieures en bâtissant un plan stratégique de valorisation du patrimoine.
La ville d'Angers dispose aujourd'hui du label de ville d'art et d'histoire. La question de l'élargissement de ce label au Pays peut être posée.

Objectifs généraux :

Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter un tourisme de qualité
Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine, à l'environnement et à l'urbanisme
Elaborer les outils de la diffusion de la connaissance des patrimoines (culturels et naturels)
Structurer un réseau de maisons de sites, de musées et de monuments dans un esprit partenarial

Descriptif du projet

- Développer une stratégie commune de valorisation du patrimoine autour des thèmes fédérateurs :
  - Patrimoine ligérien (La Loire classée au patrimoine mondial de l'Unesco)
  - Patrimoine architectural
  - Patrimoine et savoir–faire vini-viticole
  - Le végétal
- Conduire une étude de faisabilité pour solliciter le Label Pays d'art et d'histoire
- Organiser un événement autour du végétal à l'échelle du Pays

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche action 4.1

Développer une stratégie de valorisation du patrimoine autour des thèmes fédérateurs

Descriptif de la proposition :

La commission tourisme du Pays a mis en place une réflexion avec les 4 EPCI pour articuler des actions de développement touristique à l'ensemble de l'espace considéré. Fort de cette expérience qui voit dès 2007 des projets concrets se réaliser, il s'agit de construire un plan stratégique de valorisation du patrimoine autour des quatre thèmes fédérateurs mis en évidence :

- Le patrimoine ligérien
- Le patrimoine architectural
- Le patrimoine et savoir-faire vini-viticole
- Le végétal

Il s'agirait ainsi de réaliser un plan concernant la valorisation de l'offre de patrimoine dont les ambitions iraient au delà de la notion de communication touristique.

Echelle territoriale :

Le Pays

Porteurs potentiels des préconisations :

Le Pays, les EPCI, les communes, les associations de sauvegarde du patrimoine, les propriétaires privés

Phasage :

Moyen terme

Partenariats :

DRAC, la Diren, l'ABF, L'inventaire Régional, le CAUE, le service patrimoine de la ville d'Angers, les offices touristiques et chargés de missions tourisme, le CDT, le Parc naturel Régional Loire-Anjou

Résultats attendus

Il s'agira d'établir un véritable état des lieux de l'offre patrimoniale visant à l'analyser à l'échelle du Pays en relation avec le développement touristique, repérer les opérateurs et les actions de valorisation déjà réalisées, d'élaborer un plan d'interprétation du patrimoine à l'échelle élargie assorti de préconisations d'actions à mettre en place (axes stratégiques de développement en matière d'aménagement et de développement, des outils de médiation du patrimoine, de promotion/communication, de management et de mise en œuvre d'une stratégie de développement du patrimoine).

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche-action 4.2

Conduire une étude de faisabilité pour solliciter le label Pays d'Art et d'Histoire

Descriptif de la proposition :

La ville d'Angers bénéficie du label Ville d'Art et d'Histoire. Ce label est attribué par le ministère de la Culture et de la communication à des collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité des espaces bâtis et aménagés. L'acception du terme patrimoine est entendu dans son sens le plus large comprenant le patrimoine bâti, le patrimoine naturel, industriel ainsi que le patrimoine immatériel (mémoire des habitants).

Echelle territoriale :

Pays

Porteurs potentiels des préconisations :

Le Pays en étroite complémentarité avec le service du patrimoine d'Angers

Phasage :

Long terme

Partenariats :

Le Ministère de la culture (Service des villes et Pays d'Art et d'Histoire), la DRAC, la Diren, l'ABF, L'inventaire Régional, le CAUE, le service patrimoine de la ville d'Angers, les offices tourisme et les chargés de missions tourisme, le Parc naturel Régional Loire-Anjou.

Résultats attendus

Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie de valorisation du patrimoine reconnue par les instances nationales du Ministère de la culture qui fédère les acteurs du patrimoine à l'échelle du Pays.
Ce dispositif permet, en outre, de bénéficier de moyens financiers de mise en valeur, d'outils de communication et de bénéficier de l'effet réseau au niveau national.
Si le label Pays d'Art et d'Histoire ne peut être obtenu, cela n'induirait pas forcément l'abandon d'un projet commun de valorisation du patrimoine. En effet, si le label Pays d'Art et d'Histoire peut s'avérer pertinent, il n'est cependant pas le seul outil pour conduire une politique de mise en valeur du patrimoine à l'échelle d'un territoire.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche-action 4.3

Organiser un événement autour du végétal à l'échelle du Pays

Descriptif de la proposition :

Le développement du pôle végétal angevin constitue l'un des axes prioritaires pour les 10 ans à venir. L'obtention du Label « Pôle de compétitivité à vocation mondiale » place la filière angevine au premier rang européen du végétal spécialisé avec l'émergence de quatre grandes productions : l'horticulture ornementale, l'arboriculture, la viti-viniculture et l'activité semencière. En outre, l'ouverture d'ici quelques années du parc à thème, Terra Botanica, renforcera considérablement la dimension de ce thème.

Il s'agirait donc de créer un temps fort annuel ou biennal autour du végétal et dont l'aire de développement pourrait s'exercer sur l'ensemble du territoire du Pays. La déclinaison de ce thème pourrait se structurer autour de temps forts artistiques, en lien avec la culture scientifique, en investissant différents lieux du territoire. Il s'agit de créer un temps fort au bénéfice de la population locale, des scolaires et d'une cible de public plus large au niveau national

Echelle territoriale :

Le Pays

Porteurs potentiels des préconisations :

L'agglomération

Phasage :

Moyen, long termes

Partenariats :

L'ensemble des partenaires associés autour du pôle végétal.

Résultats attendus

Le végétal est un thème structurant de l'activité de la région angevine, néanmoins l' offre proposée aux publics résidants et touristiques est peu développée et dispersée.
Si les enjeux sont essentiellement culturels, l'une des finalités de ce projet reposerait sur les valeurs d'appropriation et de communication du thème du végétal portées par une telle manifestation.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Axe 5 : Structurer le réseau d'action culturelle à l'échelle du Pays

Contexte :

L'offre culturelle ne peut être dissociée des principaux enjeux des territoires et s'inscrit très étroitement dans les services proposés par les collectivités à la population.

Les mutations observées à l'échelle du Pays vont avoir des impacts importants sur la nécessaire adaptation de l'offre de services à la population dans lesquels s'inscrit l'offre culturelle :

- la forte croissance de population attendue en 2030 (+ 21%)
- une urbanisation qui s'étend en 2ème et 3ème couronnes
- une population étudiante qui se développe
- un vieillissement de la population déjà effectif

Ces mutations vont avoir pour conséquence :

- une mutation spatiale avec une demande de services de qualité associée au déploiement de la périurbanisation dans l'espace
- une mutation qualitative accompagnant la modification des structures démographiques et sociologiques
- une mutation quantitative suivant l'accroissement de la population.

C'est ainsi que la culture doit être totalement intégrée dans les réflexions en cours dans le cadre du ScoT. Dans les travaux soumis à la consultation et notamment sur la structuration de nouvelles polarités, l'offre culturelle s'inscrit comme un service à la population.

Objectifs généraux :

Organiser la structuration des outils de concertation et de mise en place des projets culturels à des échelles de territoire plus vastes que le territoire communal.

Descriptif du projet

- Définir dans chaque commune un référent culturel
- Créer une commission culturelle à l'échelle du Pays
- Recruter un professionnel de la culture
- Solliciter la signature d'une convention d'animation et de développement culturels avec le département
- Conduire une réflexion sur le développement des compétences culturelles à l'échelon intercommunal

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche action : 5.1

Définir un référent culturel dans chaque commune

Descriptif de la proposition :

Le diagnostic culturel a mis en évidence que 36 % des communes ne disposaient pas de référent culturel. Ce constat témoigne de la non prise en compte du champ culturel comme un champ à part de la politique municipale pour 1/3 des communes du Pays. Nous suggérons que le Pays et les EPCI incitent les conseils municipaux à identifier formellement un élu ou un technicien qui sera en charge de ce secteur.

Echelle territoriale :

Echelon communal

Porteurs potentiels des préconisations :

Le Pays avec les EPCI

Phasage :

Court terme

Résultats attendus :

Réalisation d'un annuaire des élus et techniciens en charge de la culture pour les 66 communes.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche action 5.2

Elargir la composition de la commission culturelle à l'échelle du Pays

Descriptif de la proposition :

A ce jour, le Pays dispose d'une commission culturelle regroupant des élus et des techniciens des EPCI. Nous préconisons l'élargissement de cette commission à des techniciens représentant les municipalités, des personnes qualifiées en fonction des thèmes traités (BDP, ADDM, CAUE, …), des personnalités du milieu artistique et culturel.

Echelle territoriale :

Pays

Porteurs potentiels des préconisations :

Le Pays

Phasage :

Court terme

Partenariats :

Les acteurs du développement culturel sur les territoires (DRAC, Région, Département)

Résultats attendus

Il s'agit de mettre en place une cellule de travail qui sera susceptible de développer une réflexion, définir des axes stratégiques, formuler des propositions aux instances du Pays, et suivre les projets retenus.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche action : 5.3

Recruter un(e) chargé(e) de mission culturelle

Descriptif de la proposition :

Dans la perspective de développer la mise en œuvre d'une stratégie de développement culturel à l'échelle du Pays, il est impératif de disposer d'une personne qualifiée susceptible de coordonner et mettre en oeuvre les actions.
Ses missions pourraient être les suivantes :

- Construire et coordonner la politique culturelle à l'échelle du Pays
- Animer la commission culturelle
- Suivre et assister les réseaux culturels construits ou à construire
- Mettre en œuvre la programmation culturelle de Pays (cette action nécessitera d'autres moyens que l'étude de faisabilité devra déterminer- Fiche action : 2.1)
- Etre l'interlocuteur des partenaires associés au projet (conseil général, conseil régional, DRAC)

Echelle territoriale :

Le Pays

Porteurs potentiels des préconisations :

Le Pays

Phasage :

Court terme

Partenariat :

Conseil Général, Conseil Régional

Résultats attendus :

Conduire une action en matière de développement culturel nécessite des compétences professionnelles relevant de ce secteur spécifique. Ce professionnel, généraliste de la culture, devra être capable tout à la fois d'avoir un regard d'expertise d'assister et d'orienter les EPCI dans leurs projets, et par ailleurs de définir les modalités de mise en œuvre de la politique en matière culturelle du Pays.
Il devra faire preuve d'un sens de l'analyse, d'une capacité à gérer les dossiers administratifs, d'une bonne connaissance du secteur associatif, de qualités relationnelles et de communication.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche 5.4

Solliciter la signature une convention d'animation et de développement culturels avec le département et la région

Descriptif de la proposition :

A l'instar de ce qui a été réalisé avec les autres Pays du département et en fonction à la fois des éléments du diagnostic culturel du Pays, des objectifs tels que définis par les élus et des axes culturels fixés par le département dans le cadre de ses interventions, il s'agirait de signer une convention d'animation et de développement culturels.
Les critères du Conseil Général pour la signature de ces conventions s'orientent aujourd'hui comme suit :

- Favoriser l'intercommunallité pour une bonne irrigation du territoire
- Favoriser le partenariat avec les autres collectivités locales et la DRAC
- Etendre la mise en réseau des équipements des Pays
- Permettre la diffusion d'une offre culturelle de qualité sur l'ensemble des territoires ruraux

Echelle territoriale :

Le Pays (avec une possible exclusion des territoires urbains ?)

Porteurs potentiels des préconisations :

Le Pays et l'agglomération

Phasage :

Moyen terme

Partenariats :

Conseil Général, Conseil Régional

Résultats attendus :

Il s'agit de fixer des objectifs partagés entre le Pays et le Conseil Général en matière de développement culturel. Cette convention permettrait d'encadrer les conditions de mise en œuvre de ces projets en déterminant les objectifs, les moyens et les résultats attendus. Le conseil général apporterait une subvention sur des projets concrets après délibération de la commission permanente.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Fiche action 5.5

Conduire une réflexion sur le développement des compétences culturelles pour les EPCI

Descriptif de la proposition :

La recomposition territoriale et la création des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont conduit les nouvelles structures de coopération à se doter de compétences, pour certaines, obligatoires et pour d'autres optionnelles ou facultatives.
La culture peut être soit une compétence optionnelle soit une compétence facultative.
Il est à souligner à cet égard qu'en matière culturelle, la compétence peut être segmentée sur un seul champ (exemple la compétence culturelle prise pour l'enseignement musical par les CdC de Loire et Aubance et Vallée Loire Authion).

Echelle territoriale :

Les 4 EPCI de façon différenciée en fonction des enjeux, des compétences partielles déjà adoptées.

Porteurs potentiels des préconisations :

Les Communautés de communes et Angers Loire Métropole

Phasage :

Court, moyen et long termes en fonction des EPCI

Partenariats :

Le Pays

Résultats attendus :

Conforter l'accès des publics aux pratiques culturelles et rééquilibrer à l'échelle des EPCI et du Pays l'accès à l'offre
Inscrire la culture dans une stratégie globale de développement local
Participer à la construction de l'identité des territoires des EPCI
Répondre de façon concertée et partenariale aux besoins en équipements en adéquation avec le Schéma de Cohérence Territorial

© Cabinet Bénédicte Dumeige

© Cabinet Bénédicte Dumeige

ANNEXES

- Pays Loire Angers
- Diagnostic Culturel
- Juin 2007

Étude d'aide à la définition d'une politique culturelle partagée sur le territoire du Pays et Angers Loire Métropole

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Liste des entretiens réalisés

Corine AMIGOUET,
chargée de mission tourisme, Angers Loire Métropole
Jean-Claude ANTONINI,
maire de la ville d'Angers, Président d'Angers Loire Métropole
Martine BLEGENT,
maire de Pellouialles-les-Vignes, Présidente du Syndicat Intercommunal Arts et Musique (SIAM)
Jeannick BODIN,
maire de Villevêque, Vice-présidente d'Angers Loire Métropole (déléguée à la coopération intercommunale/Culture), membre du bureau du Pays, présidente de la commission culture
Pierre BOISSON,
coordinateur de la compagnie Le thé à la rue, initiatrice de l'événement « La rue du milieu »
Gilles BOULIDARD,
agence d'urbanisme, AURA
Philippe BROIX,
directeur de l'Office du tourisme Angers Loire Tourisme
Sandrine CADEAC,
directrice–adjointe de l'ADDM 49
Jean-Paul CARNET,
conseil de développement
Sandrine CASTEL-BIDERE,
conseil de développement du Pays et de l'agglomération d'Angers
Charles BLANQUET,
chargé de mission culturelle, commune d'Ecouflant (entretien téléphonique)
Monsieur COIGNARD,
maire de la commune de Vauchrétien
Christopher CRIMES,
directeur du Quai
Nicolas CRUSSON,
responsable des musiques actuelles, ADDM 49
Bruno DARTIGUENAVE,
directeur de la Bibliothèque départementale de prêt
François DELAUNAY,
co-directeur du Chabada
Pierre DOLIVET,
compagnie Jo Bithume et les Accroches Cœurs
Nathalie DOUBLIEZ,
chargée de mission culture, Angers Loire Métropole
Monsieur DURAND,
président du comité des fêtes de Briollay
Monsieur EBENER,
adjoint à la culture, commune de Corné
Marc ESPA,
directeur adjoint de la ville d'Angers, chargé de la culture
Maryvonne FLEURY,
directrice de la culture de la ville d'Angers
Robert GAUTIER,
maire de Juigné, Président de la Communauté de communes de Loire-Aubance

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Monsieur GAUTIER,
maire-adjoint à la culture de la commune d'Avrillé
Franck GAUTRET,
architecte du CAUE
Hélène HEURTEBIZE,
Directrice Adjointe Angers Loire Métropole, chargée du pôle ressources
Olivier HUARD,
responsable des Affaires culturelles, commune d'Avrillé
André JONCHERAY,
adjoint à la culture, commune de Saulgé-l'Hôpital
André LAINARD,
président de la Communauté de Communes du Loir, Maire de Seiches-sur-le-Loir
François LEGRAND,
directeur de l'ADDM 49
Alexandra LE PROVOST,
chargée de mission, Pays Loire Angers
Bruno LETELLIER,
directeur du CAUE (entretien téléphonique)
Olivier MARTIN,
directeur à la culture, aux sports et aux relations internationales,
Conseil Général du Maine et Loire
Arnaud POIRIER,
chargé de mission tourisme/culture et communication de Villevêque
Emmanuelle QUINIOU,
directrice du cabinet du président Angers Loire Métropole
Daniel RAOUL,
président du Pays Loire Angers, Sénateur, Adjoint au Maire , ville d'Angers
Annabelle RAY,
chargée de mission, AURA
Amédée RENOUX,
directeur de la Compagnie le Thé à la rue, initiatrice de l'événement « La rue du Milieu »
Madame RICHARD,
architecte du CAUE
Véronique RIGAULT,
directrice–adjointe à la culture, aux sports et aux relations internationales, Conseil Général du Maine et Loire
Dominique ROBIN,
agence d'urbanisme, AURA
Didier ROISNE,
maire de Beaucouzé
Monique ROMAGNINO,
conseillère municipale, déléguée aux Bibliothèques, Musées, et patrimoine historique
Catherine ROQUES,
directrice-adjointe des services de la commune d'Avrillé
Claude-Henri SELLES,
directeur des affaires culturelles de Trélazé
Jean-Pierre TRAN,
directeur de la Communauté de Communes Loire-Aubance
Jean-Marc VERCHERE,
président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Loire-Authion, maire de Saint-Mathurin-sur Loir

© Cabinet Bénédicte Dumeige

LES PERSPECTIVES INTERCOMMUNALES POUR LA CULTURE

Emmanuel Négrier

NOTE ANGERS LOIRE METROPOLE

25 novembre 2006

Dans le cadre des réflexions actuellement en cours au sein de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole, un état des lieux synthétique de la place de la culture dans l'intercommunalité urbaine française a été souhaité. Les quatre parties qui suivent ont pour objectif de répondre à cette demande. Elles sont précédées de quelques données globales qui servent de toile de fond au mouvement culturel intercommunal.
Le développement de l'intercommunalité urbaine est très largement lié à la mise en oeuvre, presque généralisée aujourd'hui, de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 dans les aires urbaines françaises. 184 institutions métropolitaines ont été constituées depuis la fin 1999, parmi lesquelles 164 communautés d'agglomération, 14 communautés urbaines et 6 syndicats d'agglomération nouvelle, ces derniers étant le fruit de législations antérieures mais ayant des caractéristiques voisines du cadre actuel de l'intercommunalité. Cette forte dynamique d'institutionnalisation s'est appuyée sur des incitations globales (une bonification substantielle de la Dotation Globale de Fonctionnement) dont le calcul est fonction de la réalité des transferts d'équipements du niveau communal à l'échelle communautaire. Elle a donné lieu à un certain encadrement des compétences, au travers de la différenciation entre 4 compétences obligatoires, 5 compétences optionnelles (avec obligation d'en retenir au moins 3) et la possibilité de retenir d'autres compétences, de nature facultative. Le domaine culturel appartient, avec le sport, à la catégorie des compétences optionnelles. En pratique, elle peut également faire l'objet d'une compétence facultative, notamment si d'autres compétences optionnelles (exemple : voirie, eau, assainissement) ont déjà été retenues par la Communauté.
L'invitation à intégrer un volume conséquent de compétences est donc le double fruit de prescriptions et d'incitations. La culture fait partie d'un domaine de choix ouvert. Il n'est pas inutile de rappeler la part que les communes occupent dans ce champ.

La répartition des financements publics de la culture en 2003 (dépenses de fonctionnement)

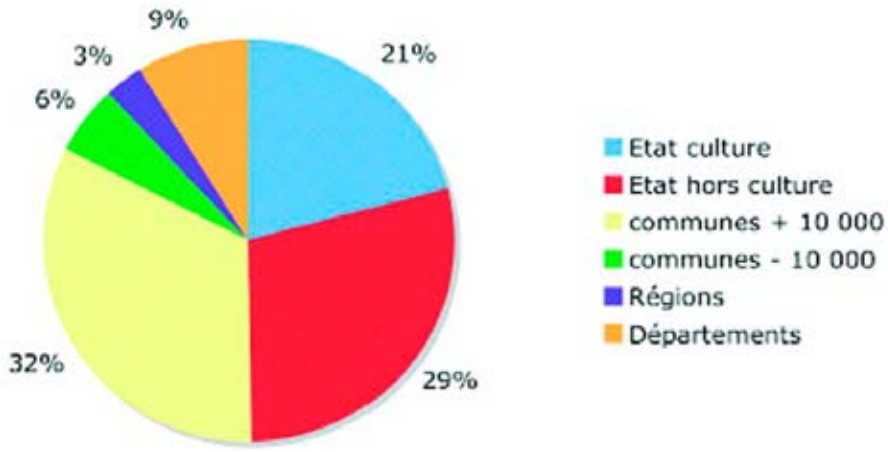

© Cabinet Bénédicte Dumeige

L'importance des choix opérés à l'échelle municipale ou intercommunale se déduit clairement du graphique ci-dessus. Avec 38% des dépenses culturelles, les communes sont largement le premier financeur de la culture en France. Le ministère de la culture (21%) est assez loin derrière, tout comme les départements (9%) et les régions (3%). **La culture est aussi un domaine d'intervention étatique pour des administrations non principalement culturelles, et notamment le ministère de l'Éducation Nationale et celui des Affaires Étrangères. Le poids que représente la culture à l'échelle communale confère aussi aux pouvoirs municipaux** et, sans doute, intercommunaux une certaine responsabilité dans ce champ traversé d'enjeux désormais considérables, à la mesure de la professionnalisation dont il a bénéficié depuis 30 ans.
Nous allons successivement aborder trois points pour en détailler les conséquences quant aux agglomérations françaises :

- un examen qualitatif et quantitatif de la dynamique actuelle, et en particulier pour des agglomérations à la configuration comparable à ALM
- l'analyse du débat stratégique sur la compétence culturelle communautaire
- les modèles qui se dégagent aujourd'hui, en France

En conclusion, nous déclinons quelques enjeux plus généraux à ce sujet.

1. LA DYNAMIQUE ACTUELLE DES COMPETENCES CULTURELLES INTERCOMMUNALES

Rappelons quelle est la définition de la compétence culturelle des communautés d'agglomérations, aux termes de la Loi Chevènement. "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire".
Cette définition, où la culture a partie liée avec le sport, est très orientée sur la notion d'équipement. Elle suppose la définition plus précise de l'intérêt communautaire, dont on sait aujourd'hui qu'elle déborde largement de la stricte notion d'équipement, et qu'elle est très diverse dans sa mise en oeuvre. Cette diversité concerne deux aspects :

- la modalité d'une telle définition, en fonction des critères qui sont mobilisés pour ce faire
  - un critère d'envergure financière
  - un critère de structure des publics concernés
  - un critère de rayonnement territorial
  - un critère sui generis, proche de l'opportunité ponctuelle
  - une combinaison de critères
- les domaines concernés par une telle définition, dont certains ne touchent pas, ou indirectement, à la notion d'équipement (exemple : un festival, un fonds de diffusion théâtrale, la mise en réseau d'équipements).

Pour les experts ministériels et sectoriels qui estimaient majoritairement que la culture serait l'un des derniers domaines d'action communautaire, la réalité actuelle des compétences culturelles intercommunales est une surprise. 80% des communautés d'agglomération ont retenu cette compétence dans leurs statuts. Une étude nationale est en cours afin d'avoir une vue exhaustive de ce mouvement. On peut d'ores et déjà affirmer que les motivations pour adopter une telle compétence sont très diverses, et se traduisent par des modèles distincts (cf. point 3). Ces motivations peuvent être déclinées comme suit :

© Cabinet Bénédicte Dumeige

- La contrainte : deux autres compétences optionnelles ne pouvaient être retenues (exemple : l'eau, l'assainissement). Il fallait donc opter pour la culture.
- L'effet induit d'un choix portant sur le sport : la culture est donc une « fausse compétence »
- Une simple vision prospective : la compétence est inscrite mais non déclinée en termes opérationnels. La culture reste une coquille vide, dans l'attente d'un consensus.
- La définition d'un réel projet culturel communautaire, qui concerne tout ou partie du spectre de l'action culturelle.

Si l'on s'intéresse aux communautés du quatrième type, un premier recensement, encore partiel, nous permet d'affirmer le caractère tangible des dynamiques intercommunales en matière de culture. Ces projets obéissent à deux orientations distinctes et potentiellement complémentaires :

- un projet d'identification politique communautaire. La culture apparaît, mieux que d'autres domaines, comme un moyen de symboliser l'action d'une nouvelle échelle territoriale. Elle favorise le repérage de l'institution auprès des citoyens.
- Une action publique partagée. Certains secteurs culturels reconnaissent la pertinence de la nouvelle échelle et y voient la cohérence de certains projets.

Pour approcher une réalité utile aux réflexions en cours au sein de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, on a identifié 8 structures qui, en termes de population et de nombre de communes, peuvent lui être comparées.

Sept agglomérations proches d'ALM	*Pop*	*NC*	*Culture*	*Budget culture (I+F)*	*Nombre de domaines*	*Nombre d'équipements*
CDA Angers Loire Métropole	283 000	31	Non			
CDA Valenciennes Métropole	194 637	35	Oui	1,3	1	1
CDA Caen la Mer	226 624	29	Oui	29,2	5	10
CDA Metz Métropole	228 783	38	Oui	21,9	3	5
CDA Tours Plus	268 051	14	Oui	2,1	2	3
CDA Clermont Communauté	285 950	21	Oui	17,4	2	28
CDA Pays d'Aix en Provence	339 081	34	Oui	6,8	3	7
CDA Montpellier Agglomération	376 327	31	Oui	73,9	4	24
CDA Lens - Liévin	253 143	36	Non	0,3	1	1

La méthode à laquelle ont recouru les agglomérations a évolué dans le temps. Les premières à se saisir de l'enjeu culturel intercommunal correspondaient à deux logiques :

- l'existence préalable d'un district ou autre EPCI déjà compétent en la matière. La Communauté d'agglomération a donc logiquement repris la compétence, et l'a souvent étendue. C'est le cas de Montpellier.
- Une négociation entre élus, privilégiant les retombées positives en termes fiscaux et le spectre d'échange politique, a conduit à opter pour la culture alors qu'elle n'était que du ressort exclusif des communes. C'est le cas d'Amiens.

Aujourd'hui, les communautés qui entrent dans le groupe des agglomérations culturellement actives ont recours à d'autres mécanismes. La réalisation de diagnostics préalables, souvent détaillés par secteurs, permet d'approcher la réalité humaine, politique et technico-financière de ces transferts. Ces diagnostics permettent en général d'établir les vrais points d'accord et de désaccord au sujet de la culture.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

2. LE DEBAT STRATEGIQUE SUR LA COMPETENCE CULTURELLE

Les points de vue hostiles à la compétence culturelle communautaire sont de quatre ordres, si on les examine en fonction du type d'acteur qui émet de telles réserves :

- les communes périphériques à la ville-centre dénoncent les charges de centralité que celle ci souhaite imposer aux petites communes par le transfert d'équipements lourds ;
- les professionnels des villes-centre sont réticents à un changement de leur environnement partenarial, et un nouvel impératif de négociation avec des élus locaux de petites communes ;
- les niveaux supérieurs, et notamment le conseil général, voient avec méfiance l'émergence d'un acteur qui peut dès lors occuper leur espace d'action publique (exemple : la lecture publique) ;
- certains professionnels (bibliothécaires, directeurs d'école de musique) redoutent la perte d'autonomie et la nouvelle hiérarchisation qui se créerait à l'occasion d'un transfert de compétence.

Les points de vue **favorables** à l'intercommunalité culturelle sont le fait des mêmes types d'acteurs, dans des perspectives différentes :

- les communes périphériques voient dans la compétence communautaire le moyen de disposer d'équipements dont ils n'ont pas les moyens de l'initiative ;

- les professionnels des villes-centre se projettent dans un nouvel espace d'intervention, et donc de nouveaux défis pour leurs projets artistiques et culturels ;
- les niveaux supérieurs (et notamment le conseil général) voient dans l'intercommunalité naissante un nouvel interlocuteur culturel avec lequel mener, sur des territoires partagés, des actions conjointes (exemple : en lecture publique) ;
- certains professionnels voient dans l'action coopérative et mutualisée de nouveaux horizons pour leurs équipements (de nouvelles classes instrumentales ; une politique d'animation de meilleure envergure).

L'équivalence sociologique des acteurs réticents et favorables à l'intercommunalité culturelle suggère trois constats :

- Il n'y a aucune raison abstraite et générale qui soutienne telle ou telle option ;
- tout dépend de l'épaisseur propre à un territoire ;
- toute réticence peut, par compromis, se changer en soutien (et réciproquement).

Elle permet de dégager trois conditions pour placer la Communauté en perspective culturelle :

- un esprit de solidarité territoriale ;
- un leadership stable et coopératif ;
- la présence de porteurs de projets.

Les **effets** des transferts peuvent s'avérer spectaculaires dans le partenariat culturel public.
On peut le voir au sujet de la situation du spectacle vivant dans une région, le Languedoc-Roussillon.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Le financement du spectacle vivant en Languedoc-Roussillon (2004)

	Montant (millions €)	Part relative (%)
État	14,3	18%
Conseil régional	6,0	7%
Conseils généraux	9,3	12%
9 principales villes	16,0	20%
4 communautés d'agglomération	**34,4**	**43%**
Total	80,0	100%

Les diagnostics permettent aussi, en général, de balayer quelques idées reçues, comme celle qu'il n'existe que deux alternatives : maintenir la compétence municipale sur la culture ou tout transférer à la Communauté. En réalité, plusieurs modèles existent qui nuancent très fortement cette idée.

3. LES MODELES

Une fois établi le constat d'une pluralité de motivations, de soutien ou de réticence à l'égard de l'intercommunalité culturelle, il n'est pas très surprenant de constater l'hétérogénéité des stratégies d'intégration de la compétence culturelle au sein des communautés d'agglomération. Les modèles qui vont suivre sont des types idéaux, en ce sens qu'ils traduisent une certaine logique de transfert. On indiquera cependant en préalable que ces modèles ne se retrouvent à l'état « pur » que dans peu d'agglomérations. Ils traduisent une logique dominante, à côté de laquelle peuvent exister des amorces d'actions empruntant à un autre de ces modèles. Ceux-ci conservent leur utilité pour analyser les principes en action, et leur adaptation au cas d'Angers Loire Métropole.
Pour établir ces modèles, nous sommes partis d'une vision synthétique des grands domaines qui témoignent en général de la culture, en tant que catégorie d'intervention publique. Ce découpage en six domaines fait l'objet d'une classification en fonction de l'envergure (Rayonnant, Municipal, Proximité). des objets concernés : équipements, événements.

DOMAINES	Lecture Publique	Spectacle vivant	Événements	Arts plastiques	Enseignements	Patrimoine
Rayonnant	Médiathèque centrale	Auditorium Opéra Théâtre	"Grands" Festivals	Centre d'art Grand musée	Conservatoire National De Région	Monuments historiques classés
Municipal	Bibliothèque Municipale	Salles de spectacles Théâtres municipaux	Festival Municipal	Musée municipal Salles d'expo	Écoles Municipales Agréées	Archives & Patrimoine Municipaux
Proximité	Bibliothèque de quartier, associative	Lieux et compagnies privés et associatifs	Fêtes de quartier	Galeries et musées privés / associatifs	Écoles associatives	Patrimoine Vernaculaire Associatif

© Cabinet Bénédicte Dumeige

À partir de cette classification, on peut retenir les modèles suivants :

Modèle n°1 : RIEN

Il ne faut pas négliger ce modèle, qui reste représenté au sein des 184 agglomérations (au sens large), et qui exprime le fait d'avoir inscrit la compétence sans avoir réellement décliné l'intérêt communautaire qui lui correspond, en dépit des injonctions ministérielles récentes.
Dans ce cas, on trouve aussi les Communautés qui ont opté pour l'attentisme. L'intercommunalité serait compétente pour les seuls nouveaux équipements, laissant tous ceux existant déjà dans les attributions municipales. Ce modèle témoigne d'un consensus réduit au minimum au sein de la Communauté, et se prive largement des retombées fiscales des transferts en eux-mêmes.

Modèle n°2 : LE TRANSFERT DU RAYONNANT

DOMAINES	Lecture Publique	Spectacle vivant	Événements	Arts plastiques	Enseignements	Patrimoine
Rayonnant	Médiathèque centrale	Auditorium Opéra Théâtre	"Grands" Festivals	Centre d'art Grand musée	Conservatoire National De Région	Monuments historiques classés
Municipal	Bibliothèque Municipale	Salles de spectacles Théâtres municipaux	Festival Municipal	Musée municipal Salles d'expo	Écoles Municipales Agréées	Archives & Patrimoine Municipaux
Proximité	Bibliothèque de quartier, associative	Lieux et compagnies privés et associatifs	Fêtes de quartier	Galeries et musées privés / associatifs	Écoles associatives	Patrimoine Vernaculaire Associatif

C'est un modèle intéressant du point de vue des transferts de charge et donc des retombées fiscales, puisqu'il concerne des équipements lourds. La progression du coefficient d'intégration fiscale a ici deux inconvénients : sa faisabilité politique, puisque ce modèle alimente la crainte d'un transfert au profit presque exclusif de la ville-centre ; le risque que l'intervention communautaire ne se limite qu'à un simple transfert de guichet financier, sans innovation culturelle territoriale.

Modèle n°3 : LE TRANSFERT D'UN DOMAINE (exemple : la lecture publique)

DOMAINES	Lecture Publique	Spectacle vivant	Événements	Arts plastiques	Enseignements	Patrimoine
Rayonnant	Médiathèque centrale	Auditorium Opéra Théâtre	"Grands" Festivals	Centre d'art Grand musée	Conservatoire National De Région	Monuments historiques classés
Municipal	Bibliothèque Municipale	Salles de spectacles Théâtres municipaux	Festival Municipal	Musée municipal Salles d'expo	Écoles Municipales Agréées	Archives & Patrimoine Municipaux
Proximité	Bibliothèque de quartier, associative	Lieux et compagnies privés et associatifs	Fêtes de quartier	Galeries et musées privés / associatifs	Écoles associatives	Patrimoine Vernaculaire Associatif

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Ce modèle est moins rentable sur le plan fiscal, mais il présente l'avantage de ne pas concerner que la ville-centre, et d'inaugurer une politique culturelle communautaire à partir d'un secteur qui concerne l'ensemble d'une chaîne d'action publique. Le transfert d'un bâtiment d'envergure est accompagné de celui des subventions accordées à des bibliothèques pouvant rester de statut associatif. La Communauté se donne les moyens d'un spectre territorialement large, mais culturellement étroit. On peut en attendre des effets d'apprentissage qui pourraient, dans un second temps, se diffuser à d'autres domaines.
Nous n'avons pas choisi au hasard la lecture publique. Celle-ci est actuellement en tête des transferts de compétence et du nombre d'équipements gérés par les communautés d'agglomération. Pour mémoire, le deuxième domaine est celui des enseignements artistiques. Ces deux domaines présentent la caractéristique commune de ne pas être seulement présents dans les villes-centre, mais de mailler, même imparfaitement, un territoire communautaire. Le troisième domaine, le spectacle vivant, n'est pourtant pas très loin en intensité de transfert, alors qu'il est davantage présent dans les seules villes-centre.

Modèle n°4 : TOUS LES ÉQUIPEMENTS

DOMAINES	Lecture Publique	Spectacle vivant	Événements	Arts plastiques	Enseignements	Patrimoine
Rayonnant	Médiathèque centrale	Auditorium Opéra Théâtre	"Grands" Festivals	Centre d'art Grand musée	Conservatoire National De Région	Monuments historiques classés
Municipal	Bibliothèque Municipale	Salles de spectacles Théâtres municipaux	Festival Municipal	Musée municipal Salles d'expo	Écoles Municipales Agréées	Archives & Patrimoine Municipaux
Proximité	Bibliothèque de quartier, associative	Lieux et compagnies privés et associatifs	Fêtes de quartier	Galeries et musées privés / associatifs	Écoles associatives	Patrimoine Vernaculaire Associatif

Ce modèle permet de cumuler un volume important de transferts, qui se traduit par de considérables retombées fiscales. Il permet en outre d'articuler deux niveaux entre eux et d'entamer une logique d'aménagement culturel du territoire, par exemple fondé sur un schéma de développement communautaire. Son inconvénient est, lorsqu'il est simultané, de multiplier les coûts d'apprentissage au même moment. Il doit également affronter un risque : celui de la coupure institutionnelle entre la culture « professionnelle », celle des équipements (d'échelle désormais métropolitaine) et la culture « associative », le plus souvent amateurs, proche du « socioculturel », qui reste d'échelle municipale. Ce modèle implique une coordination active entre institutions.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Modèle n°5 : TOUTE L'ACTION CULTURELLE

DOMAINES	Lecture Publique	Spectacle vivant	Événements	Arts plastiques	Enseignements	Patrimoine
Rayonnant	Médiathèque centrale	Auditorium Opéra Théâtre	"Grands" Festivals	Centre d'art Grand musée	Conservatoire National De Région	Monuments historiques classés
Municipal	Bibliothèque Municipale	Salles de spectacles Théâtres municipaux	Festival Municipal	Musée municipal Salles d'expo	Écoles Municipales Agréées	Archives & Patrimoine Municipaux
Proximité	Bibliothèque de quartier, associative	Lieux et compagnies privés et associatifs	Fêtes de quartier	Galeries et musées privés / associatifs	Écoles associatives	Patrimoine Vernaculaire Associatif

Ce modèle est évidemment maximaliste sur le plan des gains fiscaux et de la cohérence de l'action culturelle sur le territoire métropolitain. Si l'on met de côté le caractère hautement improbable du consensus politique à son sujet[1], ce modèle doit affronter au moins deux risques : la centralisation du pouvoir, y compris pour des démarches associatives dont l'univers est pourtant municipal voire infra-municipal. Ceci suppose de recourir à des formules de co-décision au sein de l'exécutif communautaire, voire à des dispositifs de déconcentration des politiques culturelles (pôles ou secteurs géographiques communautaires). L'autre risque est de figer l'évolution des initiatives culturelles, en la faisant dépendre d'un consensus du conseil communautaire. Imaginons qu'une action artistique dans l'espace public ne fasse pas partie du registre des politiques culturelles, une commune qui en aurait le projet ne pourrait pas s'y engager. Dans ce cas, le schéma communautaire doit par exemple prévoir un droit à l'expérimentation municipale.
1 Improbable mais pas impossible. Nous connaissons au moins une communauté d'agglomération et une communauté de communes qui ont opté pour cette démarche.

[1] Improbable mais pas impossible. Nous connaissons au moins une communauté d'agglomération et une communauté de communes qui ont opté pour cette démarche.

CONCLUSION : QUELQUES ENJEUX

Définir une politique culturelle communautaire, c'est s'engager à partager la culture à une nouvelle échelle. Il s'agit à la fois d'un enjeu financier important et d'une occasion pour définir, ou redéfinir la qualité et les orientations de l'offre culturelle sur un territoire.
La mise en débat communautaire de cet enjeu doit donc être l'occasion de penser à de nouveaux objectifs pour la culture. Les premiers sont dans la tradition de l'intervention publique, et se rapprochent de la finalité de démocratisation culturelle. Ils visent une meilleure répartition, territoriale et sociale, de cette offre. Son instrument privilégié est le schéma de développement culturel communautaire. Son partenariat s'étend des communes à l'État, en passant par les deux niveaux supra-communautaires : le conseil général et le conseil régional. Le second groupe d'objectifs sont plus proches d'une vision, très contemporaine et débattue, de la démocratie culturelle. Par elle, on entend une adaptation plus sensible et active de l'offre culturelle aux différents univers sociaux et culturels de leur réception citoyenne.

© Cabinet Bénédicte Dumeige

Il s'agit plus d'une stimulation de la demande de culture que d'une logique renouvelée de l'offre institutionnelle. La combinaison de deux registres nous semble la plus fructueuse des perspectives.
On souhaiterait ensuite mettre l'accent sur la différence entre forme et fond. Les justifications d'une action communautaire sont nombreuses. Elles incitent souvent à penser que tout transfert est un bien en soi pour la culture. Or le mouvement institutionnel, formel, doit s'accompagner d'une action substantielle, de l'ordre du contenu. Quelques exemples de bonification financière des projets culturels se traduisant par des régressions artistiques nous mettent en garde contre le transfert perçu comme une fin en soi. Un transfert offre, à la condition d'être pensé dans sa forme (son dispositif) et son fond (sa substance culturelle et artistique), de multiples voies d'enrichissement territorial.
Enfin, il convient de rappeler que ce mouvement s'opère dans un triple contexte

- Celui d'une extension démographique qui se situe majoritairement à la périphérie des villes, et qui questionne le devenir de l'urbain comme valeur sociale, politique et environnementale.
- Celui d'une difficulté d'intégration, selon une logique républicaine héritée, de populations aux origines, univers et ressources disparates.
- Celui d'un essoufflement des capacités de l'État à faire vivre au concret les idéaux de solidarité et de développement territorial.

Sur ces trois points, la communauté d'agglomération émerge comme nouvel espace de l'urbanité, de la solidarité et du développement. En ce sens, la culture représente un atout sans doute plus performant, quoique plus souple, que la gestion intercommunale des ordures ménagères.

Emmanuel Négrier est chercheur CNRS au CEPEL, Université de Montpellier I. Ses domaines de recherche couvrent le champ des politiques culturelles et celui des changements d'échelle territoriale.

Il a récemment publié :

- *Une politique culturelle privée en France ?* Paris : L'Harmattan, collection Études culturelles, 2006
- *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve des changements d'échelle territoriale*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, collection Symposium, 2005
- *La lecture publique à l'heure intercommunale* (avec Alain Faure), La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2005

En préparation :

- *La fin des cultures nationales ?* (avec Lluis Bonet), Paris : Éditions Khartala, collection Politique comparée, 2007
- *La décentralisation en actes* (avec Alain Faure) : Paris : L'Harmattan, Logiques Politiques, 2007

© Cabinet Bénédicte Dumeige